

Le Rapport financier 2022 comprend les états financiers approuvés et vérifiés qui doivent être soumis conformément à l'article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et à la section 13 de son Règlement général.

La BERD est une banque multilatérale qui encourage le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise dans 36 économies réparties sur trois continents. Elle est détenue par 71 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. Les investissements de la Banque ont pour but de rendre les économies de ses régions d'opérations compétitives, bien gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées.

Sommaire

Chiffres clés	2
Principaux indicateurs financiers : 2018-22	5
Informations complémentaires	6
Compte de résultat consolidé	13
État du résultat global consolidé	14
État de situation financière consolidé	15
État consolidé de variation des capitaux propres	16
État des flux de trésorerie consolidé	17
Principes comptables	18
Gestion des risques	36
Notes annexes aux états financiers	69
Responsabilité en matière d'information financière externe	100
Rapport de certification indépendant	102
Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque europé le développement_	
Notes	104

Chiffres clés

La BERD1 a enregistré des pertes nettes d'un montant de 1,1 milliard d'euros en 2022, venant annuler une partie des gains de 2,5 milliards d'euros réalisés en 2021. Face à de forts vents contraires soufflant sur le secteur financier en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, la Banque, grâce à une gestion prudente, a fait preuve de résilience et a conservé une bonne situation financière.

Les pertes ont été entraînées en premier lieu par la guerre contre l'Ukraine. Les pertes pour dépréciation, principalement sur des prêts consentis en Ukraine, en Fédération de Russie et au Bélarus, ont atteint 1,4 milliard d'euros, la part des prêts improductifs passant de 4,9 % à 7,9 % en cours d'année. L'invasion a également entraîné une baisse notable de la valeur des investissements de la Banque sous forme de participations dans la Fédération de Russie, où celle-ci possède toujours un portefeuille d'actifs acquis par le passé relativement important. Par conséquent, les pertes globales sur les prises de participation se sont élevées à 1,1 milliard d'euros.

Venant compenser les effets de ces facteurs négatifs, le portefeuille de prêts de la Banque a cette année encore fourni un flux de revenus stable, avec un produit net des intérêts de 1,1 milliard d'euros. Les résultats des opérations de trésorerie ont également été bons, grâce en partie à la hausse des taux d'intérêt.

Après affectation de 123 millions d'euros du revenu, diverses variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et la consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD, les réserves de la Banque ont baissé de 1,0 milliard d'euros pour se situer à 13,1 milliards d'euros. La BERD conserve sa note AAA, assortie de perspectives stables, attribuée par les trois principales agences de notation en 2022.

Résultats financiers 2018-22

en millions d'euros	2022	2021	2020	2019	2018
Bénéfice net/(perte nette)	(1 117)	2 502	290	1 432	340
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs ²	(123)	(80)	(115)	(117)	(130)
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des	(1 240)	2 422	175	1 3 1 5	210
gouverneurs					
Capital libéré	6217	6217	6217	6217	6215
Réserves et bénéfices non distribués	13 119	14 128	11674	11 613	10 068
Total des capitaux propres	19 336	20 345	17891	17 830	16 283

Résultats opérationnels 2018-22

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de projets ³	431	413	411	452	395
Volume annuel des investissements bancaires ⁴ (en millions d'euros)	13 071	10 446	10 995	10 092	9 547
Volume annuel des investissements mobilisés ⁵ (en millions d'euros)	1 746	1 750	1 240	1 262	1 467
dont mobilisation directe du secteur privé	803	908	411	460	1059
Valeur totale des projets ⁷ (en millions d'euros)	38 028	39 781	27 224	34 884	32 570

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ci-après « la Banque »).

Les transferts du revenu net sont comptabilisés en tant que transactions avec les actionnaires, enregistrées dans l'état de variation des capitaux propres

Nombre de projets sur lesquels la Banque s'est engagée durant l'exercice.

Volume des engagements pris par la Banque au cours de l'exercice, à savoir : i) les nouveaux engagements (déduction faite de tout montant au titre des annulations ou des syndications durant le même exercice); ii) les engagements restructurés ; et iii) les montants engagés dans le cadre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) durant le même exercice et encore en cours en fin d'exercice

Le volume annuel des investissements mobilisés représente le volume des engagements pris auprès du client par des entités autres que la Banque, du fait de l'action directement menée par la Banque

Financement privé accordé à des conditions commerciales suite à la participation active de la Banque.

La «valeur totale des projets » correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des investissements bancaires » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

La Banque se consacre avant tout à des opérations bancaires et à des activités de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord portant création de la Banque, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte, tout en encourageant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les activités de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque ou encore à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Opérations bancaires

Résultats opérationnels

Le volume annuel des investissements bancaires a atteint le montant record de 13,1 milliards d'euros⁸ en 2022, et a concerné 431 opérations d'investissement et 81 accords de financement des échanges au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) [2021 : 10,4 milliards d'euros, 413 opérations d'investissement et 82 accords de financement des échanges].

La BERD a investi en 2022 dans 35 pays⁹, les investissements se répartissant par région de la manière suivante : 2,4 milliards d'euros en Europe orientale et dans le Caucase, 2,4 milliards d'euros dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) et 2,4 milliards d'euros en Europe centrale et dans les États baltes ; 2,1 milliards d'euros en Europe du Sud-Est ; 1,6 milliard d'euros en Türkiye ; 1,5 milliard d'euros en Asie centrale ; et 0,7 milliard d'euros en Grèce.

Les activités de la Banque se sont déroulées sur fond de guerre sans précédent contre l'Ukraine en 2022, avec toutes les répercussions que celle-ci a pu avoir sur les pays d'opérations voisins. En 2022, le volume annuel des investissements bancaires dans le secteur financier a atteint 5,6 milliards d'euros, la majeure partie du financement étant destinée, par le biais de banques partenaires, à des petites et moyennes entreprises (PME), à des projets en faveur d'un environnement durable, à l'aide au commerce international et à des projets de développement des marchés de capitaux. Par ailleurs, 4,0 milliards d'euros ont été investis dans les infrastructures durables et 3,5 milliards d'euros dans les services diversifiés aux entreprises.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque¹⁰ s'est étoffé, passant de 50,2 milliards d'euros en 2021 à 53,5 milliards d'euros à la fin de l'année 2022. Ce développement reflète le niveau record des nouveaux investissements et la hausse du dollar ÉU en 2022 (passé de 1,13 dollar pour 1 euro fin 2021 à 1,06 dollar pour

1 euro fin 2022), qui s'est traduite par une augmentation de la valeur en euro des actifs libellés en dollar ÉU détenus par la Banque.

Les décaissements bruts¹¹ ont également atteint le montant record de 8,8 milliards d'euros en 2022, en hausse par rapport aux 7,3 milliards d'euros décaissés en 2021. Compte tenu des remboursements de prêts qui ont atteint 6,3 milliards d'euros (2021 : 6,2 milliards d'euros), sous l'effet de l'augmentation des remboursements de liquidités à court terme fournies pour soutenir les clients pendant la pandémie en 2020, et des cessions de participations qui ont représenté 0,4 milliard d'euros (2021 : 0,7 milliard d'euros), les actifs d'exploitation¹² se sont établis à 36,8 milliards d'euros fin 2022, contre 34,3 milliards fin 2021.

Les actifs d'exploitation se composaient au 31 décembre 2022 d'un encours de prêts décaissés de 32,2 milliards d'euros (2021 : 29,9 milliards) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 4,6 milliards d'euros (2021 : 4,4 milliards).

En plus du volume annuel des investissements bancaires, les investissements annuels mobilisés ont atteint 1,7 milliard d'euros, dont 0,8 milliard d'euros de contributions directes du secteur privé, principalement via des prêts syndiqués et parallèles, et 0,8 milliard d'euros sous forme de participations au risque non financées suscitées par la Banque dans le cadre de ses projets. La Banque a par ailleurs mobilisé 0,2 milliard d'euros auprès du secteur public.

La valeur totale des projets signés par la Banque en 2022 (correspondant au montant total des financements de la BERD et autres, y compris les investissements par mobilisation directe et les investissements supplémentaires suscités par des projets dans lesquels la Banque a investi) a atteint 38,0 milliards d'euros en 2022, contre 39,8 milliards en 2021.

Les donateurs et les actionnaires ont apporté un solide soutien financier aux activités de la BERD en 2022, notamment à travers les fonds spéciaux et les fonds de coopération, ainsi que dans le cadre des Fonds fiduciaires. Les financements apportés par les donateurs ont joué un rôle crucial dans l'engagement de la BERD en Ukraine. La Banque a mobilisé plus de 1,2 milliard d'euros auprès des donateurs en soutien aux opérations menées dans ce pays.

Ces résultats reflètent bien, de manière générale, l'engagement permanent de la BERD aux côtés des pays en transition dans ses régions d'opérations, à l'heure où ceux-ci édifient et consolident des économies de marché ouvertes, durables et inclusives.

Résultats financiers

Les Opérations bancaires ont enregistré en 2022 des pertes nettes de 1,8 milliard d'euros¹³, alors qu'elles avaient réalisé un bénéfice net de 2,3 milliards d'euros en 2021. Ces pertes s'expliquent

⁸ Les montants et les décaissements/remboursements par région/secteur sont indiqués à la décimal près. La somme arrondie de ces montants peut donc être légèrement différente du total correspondant au volume annuel des investissements bancaires.

⁹ La Banque a annoncé en 2022 la suspension avec effet immédiat de l'accès à ses ressources par la Fédération de Russie et le Bélarus.

Les portefeuilles de prêts et de participations de la Banque, à leur coût, ainsi que les engagements non décaissés

 $^{^{11}\,}$ Paiement du principal par la Banque à un client ou à un autre tiers autorisé.

¹² Les actifs d'exploitation correspondent au total des sommes décaissées, moins les remboursements.

¹³ Voir note annexe 3 page 69 pour plus de précisions

essentiellement par 1,4 milliard d'euros de charges de dépréciation, 1,1 milliard de pertes sur des investissements sous forme de prises de participations de la Banque et 0,5 milliard d'euros au titre des frais et des amortissements. Elles sont partiellement compensées par 1,2 milliard d'euros provenant du produit net des intérêts et des commissions. Par rapport à 2021, les rendements des participations ont baissé de 2,8 milliards d'euros et les charges de dépréciation ont augmenté de 1,6 milliard d'euros, d'une année sur l'autre, après la modeste reprise de provisions pour dépréciation de 2021.

Les pertes pour dépréciation et les pertes sur les prises de participation sont dues aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Elles concernent presque exclusivement les investissements réalisés par la Banque en Ukraine, en Fédération de Russie et au Bélarus.

Compte tenu de la volatilité observée sur les marchés dans lesquels la Banque investit, les gains et les pertes résultant des participations et des dépréciations devraient continuer de varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

Les placements de trésorerie s'élevaient à 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 34,0 milliards) et les emprunts représentaient 44,0 milliards d'euros (2021 : 50,1 milliards). La taille du bilan de la Trésorerie dépend essentiellement des exigences des politiques internes de la Banque en matière de liquidité. Le programme de financement de 2022 a été réalisé, la Banque ayant levé 6,7 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme (2021 : 9,6 milliards).

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré en 2022, avant prise en compte des couvertures non qualifiées et inefficaces, un bénéfice de 0,2 milliard d'euros, contre 0,1 milliard en 2021. Les opérations de la Trésorerie sont analysées en interne, avant de prendre en compte à la fois l'impact des couvertures non qualifiées et inefficaces, considéré comme représentant une discordance comptable, plutôt qu'une perte ou un gain économique sous-jacent, et le rendement des actifs financés par des capitaux¹⁴. Après ajustement selon les principes de la comptabilité de couverture et prise en compte du rendement du capital, le bénéfice d'exploitation de la Trésorerie pour 2022 s'établit à 0,7 milliard d'euros (2021 : 0,2 milliard). Les résultats de la Trésorerie proviennent essentiellement du revenu net d'intérêts et des évaluations à la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques relatifs aux taux d'intérêt et au change dans le compte de résultat de la Banque.

Capital

Le capital autorisé de la BERD s'élève à 30,0 milliards d'euros, le capital souscrit étant de 29,8 milliards et le capital libéré de 6,2 milliards. La situation est inchangée depuis le 31 décembre 2021.

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué dans la rubrique « Gestion du capital », à la page 61 du présent rapport.

Réserves

Les réserves de la Banque ont diminué de 1,0 milliard d'euros pour s'établir à 13,1 milliards d'euros à la fin de 2022.

Charges

Les frais généraux en 2022, amortissements compris, se sont établis à 538 millions d'euros (2021 : 474 millions). Exprimés en livres sterling, ces frais se sont élevés à 457 millions de livres sterling (2021 : 423 millions).

Perspectives pour 2023

Les incertitudes géopolitiques dans les régions d'opérations de la BERD devraient rester élevées, contribuant encore à l'instabilité des résultats de la Banque, notamment en ce qui concerne les valorisations de son portefeuille de titres de participation et le niveau des pertes de crédit attendues de son portefeuille de prêts.

En dépit de ces défis, la Banque estime que sa solide assise financière et ses liquidités resteront suffisantes pour lui permettre de mener à bien ses opérations en 2023 et au-delà.

¹⁴ Pour une explication plus détaillée, voir note annexe 10, page 75.

Principaux indicateurs financiers: 2018-22

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie et du volume annuel des investissements bancaires sur cette période quinquennale, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents.

Les bénéfices et les réserves de la Banque reflètent une certaine volatilité due, en particulier, aux fluctuations des valorisations des titres de participation en portefeuille et aux pertes pour dépréciation. La rentabilité des fonds propres s'est établie à -7,4 % en 2022, abaissant à 3,9 % la rentabilité moyenne des capitaux propres sur les cinq dernières années (2017-21 : rentabilité moyenne de 6,4 %). Les pertes notables liées à la juste valeur des participations de la Banque et à la dépréciation de ses créances, dues aux conséquences financières de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, expliquent en grande partie cette baisse des rendements. Cette invasion a également été le principal facteur d'augmentation du ratio des prêts improductifs de la Banque, atteignant 7,9 % au 31 décembre 2022, contre 4,9 % un an plus tôt.

En termes de rentabilité, le ratio coûts/revenus des prêts s'est dégradé pour s'établir à 60,5 % en 2022 (2021 : 46,9 %). Ce résultat traduit une baisse des produits d'exploitation issus des prêts.

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – a baissé, ce ratio s'établissant à 227,0 % au 31 décembre 2022 (2021 : 246,4 %), du fait, essentiellement, d'une diminution des emprunts.

Le niveau des fonds propres de la Banque témoigne de sa solide assise financière. Ceux-ci représentaient 27,1 % du total des actifs au 31 décembre 2022 (2021 : 27,3 %), en y incluant les actifs de la Trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA-, avec une échéance moyenne à 0,9 an (2021 : 1,1 an). Les fonds propres correspondaient à 56,1 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2022 (2021 : 58,9 %). Ce résultat s'explique principalement par la baisse des fonds propres due aux pertes enregistrées en 2022 et par un portefeuille des Opérations bancaires plus important. La consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD¹6 et l'augmentation des fonds propres qui en découle compensent une partie de cette diminution.

Les trois principales agences de notation ont confirmé en 2022 la note AAA, assortie de perspectives stables, de la Banque.

	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats financiers					
1. Rentabilité des fonds propres – sur la base du bénéfice net	(7,4) %	14,2 %	1,0 %	10,2 %	1,5 %
2. Rentabilité des fonds propres - réalisée après provisions	1,1 %	7,6 %	1,9 %	4,7 %	1,9 %
Efficience					
3. Ratio coûts/revenus des prêts	60,5 %	46,9 %	52,3 %	51,2 %	51,8%
Qualité du portefeuille					
4. Ratio des prêts improductifs	7,9 %	4,9 %	5,5 %	4,5 %	4,7 %
5. Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,4	2,4	2,5	2,4	2,3
6. Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie (échéance en nombre	0,9	1,1	1,2	1,5	1,6
d'années)					
Liquidités et endettement					
7. Actifs liquides/investissements non décaissés des Opérations bancaires plus					
une année de service de la dette	106,6 %	123,4 %	105,0 %	94,9 %	96,5 %
8. Dette/fonds propres : ratio d'endettement	227,0 %	246,4 %	269,5 %	266,4 %	263,2 %
Assise financière					
9. Fonds propres/total des actifs	27,0 %	27,3 %	25,7 %	26,2 %	26,4%
10. Fonds propres/actifs des Opérations bancaires (risque lié au développement)	56,1 %	58,9 %	55,6 %	57,5 %	57,6%

Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus

- 1. (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend avant affectations du revenu net et prise en compte des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture). Les variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires ne sont prises en compte ni dans le total des fonds propres de clôture, ni dans celui des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend également corrigé des affectations du revenu net et des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- 3. Total des frais administratifs (hors éléments non budgétés et exceptionnels) divisé par le total des produits d'exploitation issus des prêts des Opérations bancaires, avant provisions pour dépréciation.
- 4. Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts, avant provisions et ajustements pour variations de la juste valeur. Pour plus d'informations concernant les prêts improductifs, voir page 40, au chapitre « Gestion des risques ».
- 5. Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par les disponibilités de la Trésorerie, en fonction du barème de notation interne de la Banque (voir page 39).
- 6. L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs (TAA) dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- 7. Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non décaissés mais engagés), plus une année de service de la dette (fondée sur l'échéance prévue plutôt que contractuelle), à savoir les paiements du principal et des intérêts estimés sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- 9. Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total des actifs
- 10. Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total de la valeur nette comptable des actifs des Opérations bancaires.

¹⁵ Le calcul de cet indicateur ne prend pas en compte les fluctuations des revenus des prêts attribuables à des ajustements du taux d'intérêt effectif.

¹⁶ Pour plus d'informations sur la consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD, voir la note annexe 2, page 69.

Informations complémentaires

Gouvernance

La BERD s'engage à appliquer les critères de gouvernance les plus rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants mis en place à travers toute la Banque sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité au sein de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs au sein de la Banque de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (« l'Accord »), qui dispose que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'une Présidente et de Vice-Présidentes, assistées de cadres et d'agents.

Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 73 membres de la Banque. Hormis certaines prérogatives réservées, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en conservant un pouvoir de supervision générale.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le/la Présidente de la Banque. Chaque administrateur-rice représente un ou plusieurs membres. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD, ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a constitué les comités suivants : le Comité des procédures, le Comité des gouverneurs, le Comité des rémunérations et le Comité d'éthique.

Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le Comité d'audit et de gestion des risques, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque et de ses politiques et pratiques en matière de comptabilité, de communication financière et de diffusion d'informations;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes;
- fonction d'évaluation de la Banque, notamment son rôle, ses résultats et sa capacité à accomplir sa mission de manière indépendante ;
- mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets (MIRP) de la Banque, notamment son rôle, ses résultats et sa capacité à accomplir sa mission de manière indépendante et conformément aux dispositions de la Politique de responsabilisation dans le cadre des projets
- fonctions d'audit interne et de déontologie de la Banque
- fonction de gestion des risques de la Banque
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le Comité du budget et des questions administratives, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficience, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneures, au/à la Présidente, aux Vice-Présidentes et aux administrateur rices de la Banque :
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le Comité de la politique financière et des opérations, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle et de bonne gouvernance de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le/la Président-e

Le/la Présidente est élue par le Conseil des gouverneurs. Il/elle est le/la représentante légale et cheffe du personnel de la Banque. Il/elle conduit les activités courantes de l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le/la Présidente assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidentes et les autres membres de l'équipe de direction.

Les principaux comités de direction

Les comités qui ont conseillé directement la Présidente ou une membre du Comité exécutif sur la gestion d'ensemble de la Banque en 2022 sont présentés ci-dessous.

Comité exécutif Comité des opérations Comité de la stratégie et des	Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-rice des services clients	Conseille le/la Président-e concernant tous les aspects d'intérêt stratégique des activités de la Banque dans son ensemble, en dehors des questions relevant de la compétence d'autres comités de direction telles que définies dans leurs attributions. Examine les questions concernant les opérations d'investissement des Opérations bancaires.	Bimensuelle
ppérations Comité de la stratégie et des		comités de direction telles que définies dans leurs attributions.	
ppérations Comité de la stratégie et des		·	
ppérations Comité de la stratégie et des		Examine les questions concernant les operations d'investissement des Operations bancaires.	
Comité de la stratégie et des	Directeur-rice des services clients		Hebdomadaire
tratégie et des			
ū	Vice-Président-e en charge des	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité générale du/de la Vice-Président-e en	Bimensuelle
	Politiques et des Partenariats	charge des Politiques et des Partenariats, ainsi que certaines questions du ressort du/de la	
oolitiques		Directeur-rice des affaires économiques.	
		Se concentre essentiellement sur la transition, les stratégies et les politiques : les stratégies	
		par pays, par secteur et par thème et les études en rapport avec les politiques.	
Comité de gestion	Vice-Président e en charge du		Mensuelle
les risques	Risque et de la Conformité et	du Risque et de la Conformité et Directeur-rice principal·e de la gestion des risques, telles que	
	Directeur-rice principal-e de la	les risques à l'échelle de la Banque, notamment les risques de crédit et opérationnels, ainsi	
	gestion des risques	que les actions de suivi associées. S'occupe des aspects liés aux risques concernant les	
		portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie (par exemple, des tests de	
		résistance), approuve les politiques de gestion des risques et les rapports sur la gestion des	
		risques et examine les nouveaux produits des Opérations bancaires et de la Trésorerie.	
comité de gestion de	Vice-Président-e, Finance et	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité globale du/de la Vice-Président-e,	Trimestrielle
actif et du passif	Directeur-rice financier-ère	Finance et Directeur-rice financier-ère, au titre de sa mission de supervision des activités de la	
		Trésorerie et de la gestion des liquidités au sein de la Banque : en matière de politique et de	
		gestion des liquidités, de financement et, de manière générale, touchant aux activités de la	
		Trésorerie, en veillant notamment à la mise en œuvre des plans d'activités et de la stratégie	
		de couverture, ainsi qu'au respect des limites.	
comité des prises de	Premier·ère Vice-Président·e et	Supervise le portefeuille de participations et approuve les désengagements.	Hebdomadaire
participation	Directeur-rice des services clients		
quipe de gestion de	Vice-Président-e en charge du	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant	Au moins trois fois par an
rise	Risque et de la Conformité et	survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque.	
	Directeur-rice principal-e de la	Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et	
	gestion des risques	fassent l'objet de tests réguliers.	
Comité de	Vice-Président-e, Directeur-rice	· · · · · ·	Mensuelle
ouvernance des	·	appuient la stratégie globale de la Banque.	
echnologies de		Définit le mécanisme d'évaluation des avantages pour l'institution et contrôle les	
information		<u> </u>	
		• • •	
Comité de nilotage	Vice-Président-e. Directeur-rice		Mensuelle
les programmes	principal·e de la Transformation	approuve la conception des projets, suit leur avancée, rend compte des problèmes et les fait	
ProBrammoo	psipai o ao la Hansionnadon	remonter si nécessaire.	
Comité de gestion	Vice-Président-e, Directeur-rice		Trimestrielle
les données	principal·e de la Transformation	données.	
	Directeur-rice général-e,	Examine les plaintes liées aux appels d'offres concernant des biens, des travaux et des	Selon les besoins
Comité de recours	Direction floo Bolletaire,	·	CONTRICT DOSUMS
Comité de recours	Resnonsable de la déontologie	SENTES AIRST THE LA SELECTION HES SENTES DE CONSEIL (V. COMPTES CELLY TIPARCES PAR DES	
sur la passation de	Responsable de la déontologie	services, ainsi que la sélection des services de conseil (y compris ceux financés par des	
	Responsable de la déontologie	services, ainsi que la selection des services de conseil (y compris ceux finances par des subventions des fonds de coopération ou par le budget de la BERD) et définit la position de la Banque, conformément aux politiques, directives et procédures de cette demière en matière	
quipe de gestion de crise Comité de gouvernance des echnologies de l'information	Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-rice principal-e de la gestion des risques Vice-Président-e, Directeur-rice principal-e de la Transformation Vice-Président-e, Directeur-rice	Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers. Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique appuient la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des avantages pour l'institution et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du Département informatique. Veille à la mise en œuvre effective et dans les délais des programmes de changement,	

Déontologie

La BERD s'est dotée d'un Bureau de la déontologie indépendant de ses services opérationnels. Son/Sa responsable rend compte hiérarchiquement au/à la Présidente et peut à tout moment consulter le/la Présidente du Comité d'audit et de gestion des risques. Toute décision de relever de ses fonctions le/la Responsable de la déontologie (sauf en cas de manquement de sa part) sera prise par le/la Présidente en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie a pour mission de veiller à l'intégrité et à la bonne réputation de la Banque, de promouvoir des normes d'éthique en matière de comportement et de renforcer la transparence et la responsabilisation de la Banque. Il participe à la détection, à l'évaluation et au suivi des risques en matière d'intégrité qui pourraient découler du non-respect des normes et des politiques de la Banque, et contribue ainsi, de façon indépendante, à la bonne gestion desdits risques par la BERD. Le Bureau de la déontologie est également chargé d'élaborer et d'actualiser les politiques et les normes qu'il fait appliquer. La Politique relative aux risques en matière d'intégrité adoptée par la BERD et le mandat du Bureau de la déontologie, dans leurs dernières versions révisées le 16 novembre 2016, peuvent être consultés sur www.ebrd.com¹⁷. Ces documents à l'intention des parties prenantes de la Banque précisent le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour permettre à la BERD de préserver son intégrité et sa bonne réputation, et de gérer les risques en la matière associés soit à certains clients, soit à des comportements individuels. La révision de la Politique relative aux risques en matière d'intégrité a débuté au deuxième semestre 2022. La Politique révisée devrait entrer en vigueur en 2023.

Chargé de fixer des normes, le Bureau de la déontologie élabore et recommande les politiques, règles, procédures et processus destinés à garantir le comportement éthique des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel de la Banque. Il établit les normes d'intégrité que la Banque veut que ses clients, les promoteurs de projets et les autres contreparties respectent. Il veille à ce que ces politiques, règles, procédures et processus soient effectivement communiqués et appliqués. Il doit faire en sorte que les normes internes d'intégrité de la BERD soient conformes aux bonnes pratiques internationales, donnant ainsi l'exemple dans les pays où la Banque investit.

Le Code de conduite applicable aux membres du Conseil d'administration (le Code de conduite du Conseil d'administration) et le Code de conduite applicable au Personnel de la BERD (les Codes) précisent les grandes lignes de conduite éthiques de la Banque, à l'aune desquelles celle-ci est à même d'évaluer et d'atténuer les risques liés au comportement individuel de ses collaborateurs. Approuvés par le Conseil des gouverneurs, ces Codes énoncent les principes, devoirs, obligations et normes déontologiques que les membres du Conseil d'administration et le personnel de la Banque doivent observer. Ils prévoient l'un comme l'autre une révision de leur contenu dans les cinq ans suivant la date de leur entrée en vigueur. Le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 un nouveau dispositif déontologique applicable à la Banque, qui est entré en vigueur le 11 novembre suivant. Cette décision s'est traduite par un certain nombre de changements apportés aux Codes. Ce dispositif revu s'appuie notamment sur un Comité d'éthique permanent, composé d'administrateurs et d'administratrices sélectionnés selon une procédure bien définie. Ce Comité enquête sur les allégations de manquement impliquant des « Personnes couvertes », à savoir : i) les membres du Conseil d'administration, ii) le/la Présidente, iii) les Vice-Présidentes, iv) le/la Responsable de l'évaluation, v) le/la Directeurrice de la responsabilisation, vi) le/la Responsable de la déontologie, et vii) le/la Directeurrice de l'audit interne. Les Codes peuvent être consultés sur www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html.

Les vérifications préalables concernant les aspects financiers et l'intégrité sont intégrées dans les procédures d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la Direction en cas de préoccupations sérieuses en matière d'intégrité et détermine si les risques potentiels sont tolérables pour la Banque. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues lors des vérifications préalables au titre de l'obligation de diligence et fournies par le Département des opérations bancaires, pour s'assurer qu'elles sont exactes, que les risques ont été convenablement identifiés et que, dans la mesure du possible, des initiatives ont été prises pour les atténuer. Il joue également un rôle de conseil et de gestionnaire en matière de risques dans le domaine de l'identification et de la prise en charge des informations importantes n'ayant pas un caractère public, ainsi gu'en matière de conflits d'intérêts susceptibles de se produire entre les multiples relations entretenues par la BERD avec ses clients et les intérêts que celle-ci possède auprès d'eux. En outre, la politique de la BERD concernant la domiciliation de ses clients (Politique de domiciliation) définit les conditions dans lesquelles la Banque peut financer un projet lorsqu'un emprunteur, un bénéficiaire ou une entité de contrôle est domicilié ailleurs que dans le pays où se situe le projet (une juridiction tierce). Au sein du Bureau de la déontologie, le service chargé de la domiciliation évalue les projets afin de déterminer si les juridictions entrant en jeu dans les structures actionnariales transnationales sont recevables. Le Bureau de la déontologie est également chargé de diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement de la part de membres du personnel, ou d'allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement de la part de membres du personnel donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline, qui concernent notamment le traitement par la Banque des manquements qui lui sont signalés et la répartition des responsabilités entre le/la Responsable de la déontologie, chargée d'établir les faits, et le/la Directeurrice générale des ressources humaines et du développement organisationnel, qui prend les décisions. Les Règles et procédures précisent les droits et obligations de la Banque et du membre du personnel concerné lors des procédures d'enquête et en cas de

 $^{^{17}\} www.ebrd.com/documents/occo/ebrds-integrity-risk-policy-and-the-terms-of-reference-for-the-office-of-the-chief-compliance-officer.pdf$

mesures disciplinaires, et prévoient des mesures de protection pour la personne soumise à l'enquête. Les allégations de manquement impliquant des Personnes couvertes sont traitées conformément aux dispositions des Codes. La révision des Règles et procédures de conduite et de discipline, ainsi que des Procédures pour un comportement respectueux et l'absence de harcèlement sur le lieu de travail, qui précisent la façon de traiter tout comportement inapproprié entre individus, est en cours. Réalisé par les Ressources humaines, en collaboration avec le Bureau de la déontologie, cet exercice devrait renforcer davantage le mécanisme de signalement gradué de la Banque, qui permet de traiter les allégations de comportement inapproprié entre individus.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des activités et des projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque (y compris l'achat de biens, de travaux ou de services pour la Banque) ou par des ressources spéciales, ou encore par des Fonds de coopération administrés par la Banque, font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Les Principes et procédures de mise en application de la BERD gouvernent les investigations et, éventuellement, les sanctions dont peuvent faire l'objet les parties accusées de s'être engagées dans des pratiques prohibées en lien avec des actifs ou un projet de la Banque, ainsi que les sanctions à appliquer aux parties visées par des constatations de tiers (telles que définies dans les Principes et procédures de mise en application). La coercition, la collusion, la corruption, la fraude, l'utilisation abusive des ressources ou des actifs de la BERD, l'obstruction et le vol sont des pratiques prohibées aux termes des Principes et procédures de mise en application. Ces derniers prévoient en outre un processus décisionnel à deux échelons, la mise en place d'une procédure de règlement des différends et une rationalisation des modalités de saisie des autorités nationales concernant ces affaires. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement, conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions peuvent être consultées sur www.ebrd.com/ineligible-entities.html.

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité, ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Depuis septembre 2022, il dispense également aux membres du Conseil d'administration une formation obligatoire consacrée au Code de conduite du Conseil d'administration. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

Le rapport anticorruption de la BERD est publié chaque année par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption, et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Il peut être consulté sur www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html.

Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilisation qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux problèmes environnementaux, sociaux et de communication concernant des projets qu'elle finance et de déterminer, au besoin, si elle a agi en conformité avec ses politiques lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Ce mécanisme est également destiné à permettre de résoudre les éventuels problèmes et peut ainsi servir à rétablir le dialogue entre le promoteur d'un projet et les membres concernés de la collectivité. Opérationnel depuis juillet 2020, le Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets (MIRP) rend compte au Conseil d'administration, via le Comité d'audit et de gestion des risques. Il est dirigé par le/la Directeur-rice de la responsabilisation.

Le/la Directeur rice de la responsabilisation veille à la mise en œuvre effective de la *Politique de responsabilisation dans le cadre des projets* (2019) adoptée par la BERD et s'attache à promouvoir le principe de l'obligation institutionnelle de rendre des comptes au niveau des projets et l'acquisition de connaissances institutionnelles, tout en garantissant la réputation de la Banque. Pour plus d'informations sur le MIRP et les plaintes déposées, voir www.ebrd.com/project-finance/independent-project-accountability-mechanism.html.

Rapports

Les structures de gouvernance de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2022*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe, grâce au cadre de contrôle interne de 2013 du Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO). Signée à la fois par le/la Présidente et par le/la Vice-Présidente, Finance, et Directeur-rice financier-ère, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit et de gestion des risques, par exemple, elle rend compte des activités des Départements de l'évaluation et de l'audit interne.

Risques financiers et risques opérationnels

Les risques financiers et les risques opérationnels sont examinés dans le chapitre « Gestion des risques » en page 36 du présent rapport.

Audit interne

« Troisième ligne de défense », le Département de l'audit interne est chargé, conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes, d'apporter de manière indépendante et objective à la Direction et au Conseil d'administration l'assurance que les contrôles internes, la gouvernance de la Banque et les procédures de gestion du risque mis en place pour atténuer les principaux risques auxquels celle-ci est confrontée sont appropriés et efficaces.

Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du/de la Présidente. L'auditeur externe peut être désigné pour un mandat de cinq ans, avec au maximum deux mandats consécutifs. En 2019, le Conseil d'administration a approuvé la nomination pour un premier mandat du cabinet Pricewaterhousecopers LLP en tant qu'auditeur externe pour les cinq années suivantes (2020 à 2024).

L'auditeur externe effectue un audit annuel pour être en mesure de formuler une opinion sur le caractère exact et fidèle des états financiers concernant les activités de la Banque, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS). En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Comité d'audit et de gestion des risques une lettre de gestion qui indique son opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne, précise la réponse de la Direction, et traite de diverses autres questions. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit et de gestion des risques, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les politiques de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent des conditions fondamentales. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit à la Banque, sauf si un tel service est considéré comme étant dans l'intérêt de la Banque, compatible avec les principes d'indépendance professionnelle applicables et approuvé par le Comité d'audit et de gestion des risques. Il peut également proposer des services de conseil et d'autres services qui sont rémunérés par les fonds spéciaux et les fonds de coopération associés aux projets de clients ; ces cas sont aussi approuvés par le Comité d'audit et de gestion des risques.

Politique de rétribution

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution financière internationale (IFI), la Banque a mis au point, pour rétribuer son personnel, une politique de rétribution conforme aux conditions sur le marché qui doit lui permettre :

- de se positionner de manière compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'une grande diversité de régions d'opérations;
- de promouvoir une culture reconnaissant et récompensant la qualité du travail et des comportements qui traduisent les valeurs et les compétences de la BERD;
- de favoriser la mobilité au service des objectifs professionnels et du perfectionnement constant du personnel;
- de fournir un ensemble d'avantages de qualité, sur un plan global, pour assurer une sécurité suffisante et s'adapter à la diversité de son personnel;
- d'interagir avec les membres de son personnel dans le cadre d'un processus ouvert et transparent de rétribution totale.

Pour faciliter le respect de ces principes, la Banque fonde son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et veille à ce que les salaires et les primes soient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activités, ainsi que d'autres IFI.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée peuvent prétendre à un ajustement de leur salaire au 1^{er} janvier de chaque année. En outre, les membres du personnel qui ne sont pas habilités à percevoir un traitement pour des heures supplémentaires peuvent recevoir des primes, en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque, et sous réserve d'éventuelles dispositions d'éligibilité figurant dans leur contrat.

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée, ainsi que la plupart des administrateurrices¹⁸, le/la Présidente et les Vice-Présidentes, sont couverts par une assurance médicale et une assurance vie, et peuvent bénéficier des plans de retraite de la Banque. Certains membres du personnel engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent recevoir des indemnités destinées à contribuer à leurs frais de réinstallation.

Deux régimes de retraite sont en place. Le Money Purchase Plan (MPP) est un régime de retraite à cotisations définies auquel contribuent à la fois la BERD et son personnel, les participantes pouvant décider à titre individuel des montants qu'ils/elles souhaitent y investir. Le Final Salary Plan (FSP) est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, de sorte que les obligations des régimes de retraite envers cette employée une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou pris sa retraite sont minimales (étant limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre du FSP pour tenir compte de l'inflation). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

Présidente et Vice-Présidentes

Élue par le Conseil des gouverneurs, le/la Présidente est généralement liée par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Le traitement et les indemnités du/de la Présidente sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le/la Présidente peut bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidentes sont nommées par le Conseil d'administration sur recommandation du/de la Présidente et généralement liées par des contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidentes peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Les traitements bruts, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2022		2021	
	en milliers	2022	en milliers	2021
	de livres	en milliers	de livres	en milliers
	sterling	d'euros	sterling	d'euros
Président-e	393	461	381	443
Premier·ère Vice-Président·e et Directeur·rice des Services clients	361	424	350	407
Vice-Président-e, Finance et Directeur-rice financier-ère	330	387	319	371
Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-rice principal-e de la gestion des risques	330	387	319	371
Vice-Président-e en charge des Opérations bancaires	330	387	319	371
Vice-Président-e, Directeur-rice administratif-ive ¹⁹	-	-	319	371
Vice-Président-e, Directeur-rice principal-e de la Transformation ²⁰	330	387	319	371
Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats	330	387	319	371

Conseil d'administration

Les administrateurrices sont élues par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils/elles peuvent être réélues. Les administrateurrices nomment les administrateurrices suppléantes. Les traitements des administrateurrices et des administrateurrices suppléantes sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Les prestations dont ils/elles bénéficient sont les mêmes que celles des employées mais ils/elles ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certaines administrateurrices et administrateurrices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils/elles représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Les traitements bruts approuvés récemment pour ces postes, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2022		2021	
	en milliers	2022	en milliers	2021
	de livres	en milliers	de livres	en milliers
	sterling	d'euros	sterling	d'euros
Administrateur-rice	166	195	161	187
Administrateur-rice suppléant-e	138	162	134	156

¹⁸ Certaines administrateurrices et administrateurrices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou groupe de pays qu'ils/elles représentent et ne bénéficient pas des plans de retraite et/ou d'autres prestations de la Banquie

prestations de la Banque.

Poste supprimé depuis le 30 septembre 2021.

Nouveau poste au 4 octobre 2021

Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque et les Directeur-rices de département. Ce groupe, exception faite du/de la Présidente et des Vice-Présidentes (pour lesquel·les des informations sont fournies ci-dessus), comprend 33 personnes (2021 : 32) qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiquées dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour les membres de ce groupe pouvant y prétendre s'est établie à 20 % des salaires bruts annuels en 2022 (2021 : 21 %).

	2022		2021	
	en milliers	2022	en milliers	2021
	de livres	en milliers	de livres	en milliers
	sterling	d'euros	sterling	d'euros
Minimum	147	172	143	166
Médiane	189	222	189	220
Maximum	284	333	275	320
Nombre de personnes au sein du groupe	33	33	32	32

Compte de résultat consolidé

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 5 avril 2023.

	Note	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Exercice clos le 31 décembre 2022	annexe	en millions d'euros	en millions d'euros
Intérêts perçus			
Prêts des Opérations bancaires		1 759	1 091
Titres de créance à revenu fixe et autres		511	173
		2 270	1 264
Autres			
Intérêts versés et charges assimilées		(1 119)	(272)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés		(12)	(109)
Produit net des intérêts	4	1 139	883
Commissions perçues		99	103
<u>Commissions versées</u>		(35)	(32)
Commissions nettes perçues	5	64	71
Revenus en lien avec les donateurs		19	18
Charges en lien avec les donateurs		(15)	(10)
Produit net en lien avec les donateurs		4	(10)
Produit fiel en nen avec les donateurs		4	0
Dividendes		98	146
Gains nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(1 150)	1510
(Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts	7	(57)	54
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	8	4	2
Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des	9	343	78
opérations de change	J	040	10
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	10	393	60
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	11	(1 390)	161
Provisions pour dépréciation des garanties		(27)	3
Frais administratifs	12	(468)	(415)
Dotation aux amortissements	21, 22	(70)	(59)
Bénéfice net/(perte nette)		(1117)	2 502
Attribuable aux :			
		(4.4.4.7)	0.500
Actionnaires		(1 117)	2 502
Instruments hors bilan			
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	27	(123)	(80)
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des			
gouverneurs		(1 240)	2 422

État du résultat global consolidé

	Note	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Exercice clos le 31 décembre 2022	annexe	en millions d'euros	en millions d'euros
Bénéfice net/(perte nette)		(1 117)	2 502
Autres éléments du résultat global			
1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
- Gains sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres	20	9	26
éléments du résultat global			
- Gains actuariels sur le régime à prestations définies	30	21	71
2. Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
 Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie 		(27)	-
- Pertes sur les couvertures de juste valeur		(190)	(26)
- Pertes sur les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat		(209)	(39)
global			
Autres (charges globales)/éléments du résultat global		(396)	32
(Charges globales totales)/résultat global total		(1513)	2 534
Attribuable aux :			
Actionnaires		(1513)	2 534

État de situation financière consolidé

Au 31 décembre 2022	Note annexe	en millions d'euros	Au 31 décembre 2022 en millions d'euros	en millions d'euros	Au 31 décembre 2021 en millions d'euros
Actifs	инноло	Cir minions a caros	on minions a caros	ch minons a caros	Cit illillions a caros
Créances sur les établissements de crédit	13	21 402		22 619	
Titres de créance	14			010	
À la juste valeur par le biais du résultat net		854		1 050	
Sur la base du coût amorti		8275		10 304	
			30 531		33 973
Autres actifs financiers	15				
Instruments financiers dérivés	10	5 069		4 960	
Autres actifs financiers		632		470	
			5 701		5 430
Prêts					
Prêts sur la base du coût amorti	16	29 932		27 208	
Moins : Provisions pour dépréciation	11	(2 075)		(963)	
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du	17	1 183		1907	
résultat global					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	18	747		575	
·			29 787		28 727
Titres de participation					
Portefeuille des Opérations bancaires :					
À la juste valeur par le biais du résultat net	19	4 885		6 0 1 0	
Portefeuille de la Trésorerie :					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres	20	140		131	
éléments du résultat global					
			5 025		6 141
Actifs incorporels	21		141		110
Biens immobiliers et équipements	22		440		392
Total des actifs			71 625		74 773
Passifs					
Emprunts					
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers	23	571		1 000	
Dettes représentées par un titre	24	43 418		49 126	
			43 989		50 126
Autres passifs financiers	25				
Instruments financiers dérivés		7 063		3 133	
Autres passifs financiers		1 2 3 7		1 169	
			8 300		4 3 0 2
Total des passifs		·	52 289		54 428
Fonds propres attribuables aux actionnaires					
Capital libéré	26	6217		6217	
Réserves et bénéfices non distribués	27	13 119		14 128	
Total des capitaux propres			19 336		20 345
Total des passifs et des capitaux propres			71 625		74 773
Instruments hors bilan					
Engagements non utilisés	28		16 670		15 867

État consolidé de variation des capitaux propres

		Fonds spécial								
					Nouvelle	des		Total des		
	Capital	Capital sujet	Réserve de	Réserve de	évaluation	actionnaires	Bénéfices non	capitaux		
	souscrit	à appel	réévaluation	couverture	actuarielle	de la BERD	distribués	propres		
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions		
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros		
Au 31 décembre 2020	29 755	(23 538)	111	(29)	12	-	11 580	17 891		
Résultat net retraité pour l'exercice ²¹	-	-	-	-	-	-	2 502	2 502		
Autres (charges globales)/éléments du	-	-	(13)	(26)	71	-	-	32		
résultat global retraité·e·s pour l'année										
Transferts du revenu net approuvés par	-	-	-	-	-	-	(80)	(80)		
le Conseil des gouverneurs										
Contributions en capital	4	(4)	-	-	-	-	-	-		
Au 31 décembre 2021	29 759	(23 542)	98	(55)	83	-	14 002	20 345		
Au 31 décembre 2021	29 759	(23 542)	98	(55)	83	-	14 002	20 345		
Résultat net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 117)	(1 117)		
Autres (charges globales)/éléments du	-	-	(200)	(217)	21	-	-	(396)		
résultat global pour l'exercice										
Transferts du revenu net approuvés par	-	-	-	-	-	-	(123)	(123)		
le Conseil des gouverneurs										
Consolidation du Fonds spécial des	-	-	-	-	-	627	-	627		
actionnaires (FSA) de la BERD ²²										
Au 31 décembre 2022	29 759	(23 542)	(102)	(272)	104	627	12 762	19 336		

La note annexe 27 « Réserves et bénéfices non distribués », page 90, donne des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

²¹ Le retraitement de la variation des capitaux propres en 2021 est présenté différemment dans ce tableau, dans un souci de conformité avec les exigences de la norme IAS 1, en indiquant séparément les variations attribuables au résultat net et celles attribuables aux autres éléments du résultat global. Elles étaient auparavant présentées dans ce tableau sous une seule et même rubrique, intitulée « Résultat global total ». Les montants indiqués ne changent pas.

montants indiqués ne changent pas.

22 Pour plus d'informations sur la consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD, voir la note annexe 2, page 69.

État des flux de trésorerie consolidé

					Retraité ²³
			Au 31 décembre		Au 31 décembre
		•••	2022	••••	2021
Francisco alea la 24 décambre 0000	Note	en millions	en millions	en million	en millions
Exercice clos le 31 décembre 2022	annexe	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(4.447)		0.500	
(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice		(1 117)		2 502	
Ajustements destinés à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets :					
Eléments hors trésorerie portés au compte de résultat	04.00	70		50	
Dotation aux amortissements	21, 22	70		59	
6,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7,7	11	1 417		(164)	
bancaires	_				
Variation en juste valeur sur les titres de participation en portefeuille	6	1 150		(1 510)	
Variation en juste valeur sur les prêts en portefeuille désignés à la juste valeur par le	7	57		(54)	
biais du résultat net					
Variation en juste valeur sur les placements de la Trésorerie	9	(343)		(78)	
Autres variations latentes en juste valeur		(393)		(60)	
Flux de trésorerie provenant de la vente et de l'achat d'actifs d'exploitation					
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires		8 242		7 925	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires		(10 134)		(8 463)	
Produit de la cession de titres de participation des Opérations bancaires		568		1 005	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires		(587)		(579)	
Flux de trésorerie nets provenant du règlement d'instruments dérivés de la Trésorerie		1 131		(230)	
Créances nettes sur établissements de crédit		3 013		(2 406)	
Ajustement du fonds de roulement :					
Variation des intérêts perçus		(165)		35	
Variation des intérêts versés		121		26	
Variation des commissions nettes perçues		(13)		(2)	
Variation des charges à payer		(144)		49	
Flux de trésorerie nets générés/(absorbés) par des activités d'exploitation			2873		(1945)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement					
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti		12 391		6 939	
Acquisition de titres de créance sur la base du coût amorti		(10 626)		(5 758)	
Produit de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		3 978		5 399	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		(3 882)		(4 600)	
Acquisition d'actifs incorporels, de biens immobiliers et d'équipements		(141)		(84)	
Consolidation du FSA		320		-	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			2 040		1896
Flux de trésorerie provenant des activités de financement					
Fraction reçue du capital		_		2	
Transferts du revenu net effectués		(116)		(113)	
Versements effectués dans le cadre de la dette au titre des loyers		(43)		(23)	
Émission d'emprunts représentés par des titres		8 396		14 955	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres		(11 769)		(13 634)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(11100)	(3 532)	(10 00 1)	1 187
ו זווא ער מיפאנפונים וופנא אויטיפוומוור מפא מכתאונפא מים וווומוולבווופוור			(3 332)		1 10/
Augmentation nette des disponibilités			1381		1 138
Incidence des variations des taux de change			83		96
Disponibilités en début d'exercice			5 176		3 942
Disponibilités au 31 décembre ²⁴	13		6 640		5 176
Les disnonibilités correspondent à des instruments présentant une échéance inférieure à trois mois à la		naastian Ellas santutilis			

Les disponibilités correspondent à des instruments présentant une échéance inférieure à trois mois à la date de la transaction. Elles sont utilisables à bref délai et soumises à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde au 31 décembre 2022, 4 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique destinée aux économies membres de la région SEMED (2021: 4 millions). Les intérêts perçus ont représenté 2 248 millions d'euros (2021: 1 439 millions) et les intérêts versés 1 496 millions d'euros (2021: 742 millions). Les pages 18 à 99 font partie intégrante des présents états financiers.

²³ Le retraitement des flux de trésorerie de 2021 vient corriger une erreur, les fluctuations de change latentes affectant les disponibilités ayant été présentées sous la rubrique « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles » en tant que créances nettes sur établissements de crédit, et non séparément, comme l'exige la norme IAS 7. Les fluctuations de change latentes se sont traduites en 2021 par une augmentation de 96 millions d'euros des disponibilités.

²⁴ Voir note annexe 13, page 81, pour les montants totaux des « Créances sur les établissements de crédit ».

Principes comptables

Les principes comptables fondamentaux utilisés pour la préparation des présents états financiers sont précisés ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. Base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers consolidés ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti qui font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture », page 22).

L'année 2022 est la première année pour laquelle sont présentés des états financiers consolidés. La Banque contrôle le Fonds spécial des actionnaires de la BERD depuis le 31 décembre 2022. La Banque est donc désormais tenue, en tant que société mère, de présenter des états financiers consolidés. Ce changement n'affecte pas la présentation des données comparatives des années antérieures. La Banque n'est pas tenue par la réglementation de présenter une comptabilité distincte de la société mère.

Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. Lors de l'approbation en décembre 2022 du Plan de mise en œuvre de la stratégie 2023-25, qui analysait la position de la BERD en matière de capital et de liquidités, le Conseil d'administration de la Banque a pris en considération la nécessité de garantir en permanence la viabilité financière de celle-ci. L'évaluation sur cette base a été confirmée par la Présidente et la Vice-Présidente, Finance et Directrice financière le 5 avril 2023, date à laquelle elles ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut retenir des estimations comptables significatives. Cela exige également que, lors de l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits aux rubriques « Principes comptables et jugements », page 19, et « Estimations comptables significatives et jugements critiques », page 29.

Normes IFRS nouvelles et modifiées s'appliquant impérativement à la période couverte par le rapport

Un certain nombre de modifications des normes existantes s'appliquant à l'exercice qui fait l'objet du présent rapport sont intervenues. Elles ont cependant peu d'impact, voire aucun, sur les états financiers de la Banque. Ces modifications portent sur les normes suivantes :

- IFRS 16 (modifiée) : Contrats de location
- IFRS 3 (modifiée) : Regroupements d'entreprises
- IAS 37 (modifiée): Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- IAS 16 (modifiée) : Biens immobiliers, installations et équipements

Normes IFRS non encore obligatoires et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes et modifications suivantes ne sont pas encore applicables et n'ont pas été adoptées par anticipation.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IFRS 17 : Contrats d'assurance	Établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats d'assurance. Les mêmes principes doivent également s'appliquer aux contrats de réassurance détenus, ainsi qu'aux contrats de placement émis comportant des éléments de participation discrétionnaire. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.	L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
IAS 1 (modifiée) : Présentation des états financiers	Vise à proposer une approche plus générale du classement des passifs en tant que passifs courants et non courants selon les mécanismes contractuels adoptés. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
IAS 8 (modifiée) : Définition des estimations comptables	Les modifications apportées visent à faciliter la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables d'une part, et la correction des erreurs d'autre part. Elles clarifient également la manière dont les entités doivent utiliser les données d'entrée et les techniques d'évaluation pour élaborer leurs estimations comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2 (modifiés) : Informations à fournir sur les	Les modifications apportées visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur leurs méthodes comptables :	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact
méthodes comptables	 en remplaçant l'exigence pour les entités de communiquer leurs méthodes comptables « principales » par celle de communiquer leurs méthodes comptables « significatives » ; et 	majeur, selon les anticipations de la Banque.
	 en précisant la manière dont les entités doivent appliquer le concept d'importance relative dans leur décisions concernant leurs méthodes comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. 	3
IAS 12 (modifiée) : Impôt différé	Vise à préciser la comptabilisation de l'impôt différé pour des transactions telles que les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
IFRS 16 (modifiée) : Contrats de location	Les modifications apportées précisent la méthode que doit employer le vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail conformes aux dispositions de la norme IFRS 15 pour être comptabilisées comme des ventes. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
IAS 1 (modifiée) : Présentation des états financiers	Les modifications apportées précisent l'incidence sur le classement d'un passif des conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.

B. Principes comptables et jugements

Consolidation

Les états financiers consolidés de la Banque regroupent les états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et ceux de sa filiale, le Fonds spécial des actionnaires de la BERD (FSA), qu'elle contrôle intégralement. La Banque contrôle une autre entité lorsqu'elle dispose des éléments suivants :

- pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité,
- exposition ou droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité, et
- capacité d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité.

L'évaluation de la question du contrôle se fonde sur la prise en compte de l'ensemble des faits et des circonstances. La Banque réévalue la question de savoir si elle contrôle une entité lorsque les faits et les circonstances indiquent que des changements sont intervenus concernant un ou plusieurs des trois éléments constitutifs du contrôle. Les règles du FSA ont été modifiées le 31 décembre 2022. Celles-ci disposent désormais qu'en cas de liquidation, les ressources résiduelles du Fonds seront transmises à la Banque. L'évaluation de la BERD concernant la question du contrôle s'en est trouvée modifiée puisque, suite à ce changement, la Banque s'est trouvée exposée à des rendements variables résultant de sa participation dans le FSA, ce qui n'était pas le cas auparavant. La Banque a procédé à la consolidation du FSA selon le principe de la comptabilité des acquisitions. Les actifs et passifs identifiables du FSA ont été comptabilisés à la date de la consolidation et aucune contrepartie en espèces n'a été versée pour obtenir le contrôle du Fonds. Étant donné que la Banque n'a versé aucune contrepartie en espèces pour acquérir le FSA et qu'elle n'a effectué qu'un apport en capital implicite qui a été comptabilisé, aucun écart d'acquisition n'est apparu lors de la consolidation. Ce changement étant le fruit d'une révision des règles du FSA adoptée par les actionnaires de la Banque, il a été comptabilisé comme une transaction avec lesdits actionnaires dans l'état consolidé de variation des capitaux propres.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés en consolidation. Des principes comptables cohérents sont utilisés par la Banque et sa filiale aux fins de la consolidation.

Actifs financiers - Classification et évaluation

La classification des actifs financiers de la Banque reste dictée à la fois par les caractéristiques contractuelles desdits actifs et par le modèle utilisé par la Banque pour les gérer. Les actifs financiers sont donc classés en trois catégories : actifs évalués sur la base du coût amorti, actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et actifs mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour qu'un investissement soit classé comme un actif évalué sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et, d'autre part, les conditions contractuelles associées à l'actif financier doivent donner lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie

composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, les intérêts représentant la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. À l'exception des titres de créance détenus sur la base du coût amorti, qui sont comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque évalués sur la base du coût amorti sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque comptabilise également quelques participations stratégiques²⁵ à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans que ces gains ou pertes de juste valeur soient recyclés par le biais du compte de résultat lors de la décomptabilisation. Les dividendes perçus au titre de ces investissements sont comptabilisés dans le compte de résultat. Cette catégorie est réservée aux participations qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, à la suite d'un choix irrévocable fait au moment de leur comptabilisation initiale.

Parallèlement à la catégorie citée précédemment d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, une catégorie est disponible, qui permet de porter au compte de résultat les gains ou pertes enregistrés en tant qu'autres éléments du résultat global. Pour qu'un investissement soit ainsi classé comme un actif évalué « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et de le vendre ; et, d'autre part, les conditions contractuelles associées à l'actif financier doivent donner lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, les intérêts représentant la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Un sous-ensemble d'investissements sous forme de prêts remplissant ces critères est d'abord évalué à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ces prêts sont ensuite évalués à la juste valeur, mais jusqu'à leur décomptabilisation, les montants portés au compte de résultat correspondent au produit des intérêts, évalué par la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. La différence entre les variations de la juste valeur et les montants portés au compte de résultat est comptabilisée sous la rubrique « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes auparavant comptabilisés sous la rubrique « autres éléments du résultat global » sont recyclés dans le compte de résultat. Les actifs financiers de la Banque à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Si les actifs financiers n'entrent dans aucune des catégories présentées ci-dessus, ils sont considérés comme étant à la « juste valeur par le biais du résultat net ». La présence d'un dérivé incorporé, ou d'autres éléments susceptibles de modifier les flux de trésorerie provenant d'un actif financier, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net ; les emprunts convertibles en sont un exemple.

Les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des coentreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit d'un jugement critique. À travers ces investissements, la Banque a pour objectif financier de dégager des rendements par l'appréciation du capital et la perception de dividendes. La Banque ne joue aucun rôle actif dans leur gestion et elle mesure leur performance sur la base de la juste valeur.

La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquelles un coefficient

20 BERD - Rapport Financier 2022

²⁵ Voir note annexe 20 aux états financiers, page 84.

est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prises de participations de la Banque sont comptabilisées à la date de transaction.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- 1) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif ; ou
- 2) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation, ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifient, la Banque maintient la comptabilisation de la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, et des obligations de la Banque envers le Fonds de participations²⁶, la BERD ne désigne pas de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur, auquel cas le coût amorti est corrigé en fonction des fluctuations de la juste valeur attribuables aux risques couverts. Les passifs sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts versés et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Lorsqu'un passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur dans le compte de résultat. La norme IFRS 9 n'exige pas que les dérivés intégrés dans des actifs financiers soient scindés.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non de futurs événements incertains, ou des obligations effectives résultant d'événements passés qui ne sont pas comptabilisées, soit parce qu'il est peu probable qu'elles donnent lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, soit parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils sont signalés, sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques paraît extrêmement faible.

²⁶ Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir la note annexe 32, page 97.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement cinq objectifs :

- 1) associer à un swap la majorité des titres qu'elle émet, en dehors des effets de commerce, afin de pouvoir convertir chacun d'eux dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite ;
- 2) gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers ;
- prévoir des stratégies possibles de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente et d'achat négociées;
- 4) gérer les obligations en matière de financement du portefeuille de prêts de la Banque, par le biais de swaps de devises ;
- 5) gérer les risques de change provenant des frais de la Banque, qui sont en majorité encourus en livres sterling.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils correspondent à un mécanisme conforme de couverture des flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation de la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés aux flux de trésorerie couverts. Si la couverture est inefficace, cette part de la variation de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat.

La juste valeur des dérivés est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives.

La Banque applique des mesures complémentaires d'évaluation de son portefeuille de transactions sur instruments dérivés de gré à gré²⁷, destinées à refléter les ajustements des coûts de crédit et de financement qu'elle estime raisonnablement devoir être intégrés dans le prix de sortie de tels instruments.

Conformément à la pratique du marché, la Banque applique également des ajustements supplémentaires de valorisation de ces dérivés, en fonction de facteurs de type « le moins cher à livrer » (cheapest-to-deliver), pour refléter la valeur correspondant aux conditions associées à la remise de garanties figurant dans les annexes de soutien au crédit (Credit Support Annex, ou CSA) de la Banque aux contrats cadres de l'ISDA (Association internationale des swaps et dérivés).

L'ajustement de l'évaluation induit par ces facteurs est présenté en détail au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 49.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, quand il est impossible d'y parvenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ».

La Banque applique la comptabilité de couverture conformément à la norme IFRS 9 à des relations de couverture désignées individuellement. La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle rend compte également, de manière continue, de son évaluation destinée à déterminer si les instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions ont une relation économique avec les éléments couverts, permettant ainsi de couvrir le risque de variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie.

Les gains et les pertes associés à ces relations de couverture doivent être portés au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ». Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour gérer le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir cette exposition en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées « couvertures de juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur sont portées au

²⁷ Les instruments dérivés de gré à gré sont ceux qui ne sont pas réglés par le biais d'un mécanisme central de compensation.

compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque de couverture particulier.

Conformément à la norme IFRS 9, il est nécessaire de démontrer l'existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, sans que le risque de crédit soit un facteur prépondérant des variations de valeur attendues dans cette relation.

Les écarts de taux de référence sur devises, facteur de valorisation applicable aux swaps de devises désignés comme éléments de couverture dans nombre de relations de couverture de la Banque, constituent l'une des principales causes d'inefficacité des relations de couverture de juste valeur de la Banque. Les variations du risque lié de taux de référence sur devises sont facteurs d'inefficacité de couverture, dans la mesure où elles entraînent des fluctuations de la valeur de l'instrument de couverture, le swap de devises, sans pour autant entraîner directement des fluctuations de la valeur de l'élément couvert. La Banque applique la possibilité qui lui est donnée dans le cadre de la norme IFRS 9 de séparer les écarts de taux de référence sur devises d'un instrument financier utilisé dans une relation de couverture, en comptabilisant les variations de valeur dans les « Autres éléments du résultat global ». Les montants comptabilisés au titre des « Autres éléments du résultat global » sont ensuite amortis par le biais du compte de résultat, sur le reste de la durée de la relation de couverture, sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

Toute inefficacité continuant d'affecter des relations de couverture de juste valeur de la Banque, après séparation du risque lié aux taux de référence sur devises, doit être portée au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

Couverture de flux de trésorerie

La Banque effectue habituellement des opérations de couverture de flux de trésorerie pour deux raisons : pour minimiser le risque de change lié au fait que ses frais administratifs sont en majorité encourus en livres sterling ; et pour minimiser la volatilité des intérêts libellés en euros qu'elle perçoit. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les opinions de la Banque quant aux moments opportuns d'exécuter les couvertures. Elle comptabilise directement les variations en juste valeur de ces couvertures dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où la recette ou la dépense concernée intervient. Les gains ou les pertes de ces couvertures seront alors pris en compte dans la rubrique du compte de résultat couverte pour l'exercice. Au 31 décembre 2022, la Banque avait couvert une partie des dépenses administratives en livres sterling prévues pour 2023 et une partie des intérêts qu'elle devait percevoir en euros.

Pour plus de précisions sur les politiques de gestion des risques et autres politiques liées, on se reportera au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 36.

Réformes des taux d'intérêt de référence

Un certain nombre de taux d'intérêts de référence auxquels la Banque est exposée ont fait l'objet d'une réforme. Les changements en cours sont destinés à mettre en place un système plus transparent, permettant de minimiser la dépendance vis-à-vis de jugements et de maximiser l'utilisation de données de transactions observables lors de l'élaboration des taux de référence. Au 31 décembre 2021, les taux LIBOR en euro et en franc suisse, ainsi que les LIBOR en dollar des États-Unis à une semaine et à deux mois, n'étaient plus publiés. Un certain nombre de taux LIBOR en livre sterling et en yen (à un mois, à trois mois et à six mois) continuent d'être publiés selon une méthodologie synthétique. Le LIBOR synthétique en yen n'est plus publié depuis le 31 décembre 2022. Les taux LIBOR restants, en dollar des États-Unis (à un jour, un mois, trois mois, six mois et 12 mois), ne seront plus publiés à compter du 30 juin 2023.

L'ISDA a publié ses protocoles pour l'application d'un mécanisme de repli après la fin de l'utilisation des IBOR, conçus pour accompagner la transition dans le cas des contrats dérivés n'étant pas encore passés aux nouveaux indices de référence au 25 janvier 2021. Les acteurs du marché sont toutefois invités à modifier ou à clore les contrats IBOR existants, plutôt que d'attendre et de recourir au mécanisme de repli.

L'IASB a publié en septembre 2019 un communiqué intitulé « Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence ». Du fait des réformes en cours concernant les taux d'intérêt de référence, une période d'incertitude précédera la modification des éléments couverts ou des instruments de couverture affectés. Ces modifications de l'IASB changent certains critères spécifiques de la comptabilité de couverture pour que celle-ci puisse continuer d'être appliquée pendant cette période. La Banque a appliqué ces modifications en se fondant sur les hypothèses et les estimations suivantes :

- 1) La réforme des taux d'intérêt de référence n'affectera pas en soi la probabilité de survenance de flux de trésorerie pour les relations de couverture, et la Banque continuera donc d'appliquer les critères déterminants à sa comptabilité de couverture des flux de trésorerie.
- 2) Dans le cadre de l'évaluation permanente réalisée par la Banque de ses relations de couverture, visant à déterminer si les instruments financiers retenus dans les transactions de couverture ont une relation économique avec les éléments couverts, compensant les

variations de leur juste valeur ou de leur flux de trésorerie, la Banque considérera que la réforme des taux d'intérêt de référence n'aura pas de conséquences pour les futurs flux de trésorerie. La Banque continuera donc d'appliquer une comptabilité de couverture aux relations de couverture concernées.

En août 2020, en complément de précédentes modifications publiées en 2019, l'IASB a publié un document intitulé « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) », qui prévoit un certain nombre de mesures d'allègement applicables lorsqu'un instrument financier change de taux d'intérêt de référence, à condition que cette transition se fasse dans des conditions économiquement équivalentes et en conséquence directe des réformes des taux d'intérêt de référence. Ces mesures d'allègement sont notamment les suivantes :

- 1) Les modifications, du fait de la réforme, de la base de calcul des flux de trésorerie contractuels doivent être traitées dans la pratique comme des modifications d'un taux d'intérêt variable.
- 2) Les relations de couverture de la Banque peuvent perdurer après remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux sans risque. Les mesures d'allègement exigent de la Banque qu'elle modifie ses désignations et sa documentation de couverture.

Ces modifications concernent la Banque dans la mesure où une part significative de ses relations de couverture comporte une exposition aux taux d'intérêt de référence visés. Les incertitudes relatives aux futurs flux de trésorerie dans la relation de couverture pourraient entraîner l'interruption de la couverture correspondant à des normes comptables non modifiées. L'adoption de ces modifications permet à la comptabilité de couverture de la Banque de rester conforme à la réglementation pendant la période de transition actuelle.

La Banque est exposée, par les instruments de couverture qu'elle utilise dans ses relations de couverture de juste valeur, à certains des taux d'intérêt de référence concernés par les réformes présentées dans ce qui précède. Le tableau suivant donne la liste des expositions de la Banque liées à ces instruments. Il présente les instruments pour lesquels la transition des taux d'intérêt de référence n'est pas encore réalisée.

				Echéance		
			Échéance avant le	le 30 juin 2023		
			30 juin 2023	au plus tôt	Total	
Au 31 décembre 2022		Règlement/	Nominal	Nominal	Nominal	
Élément couvert	Référence	Encaissement	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros	État d'avancement de la transition
Titres de créance	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	798	4 751	5 549	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023
Dettes représentées par un	LIBOR livre	Encaissement	-	543	543	Échéance en juillet 2023, pas de transition prévue.
titre	sterling					Utilisation d'un LIBOR synthétique.
	LIBOR dollar ÉU	Règlement	4 0 1 0	18 267	22 277	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	-	548	548	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023

200

Au 31 décembre 2021 Élément couvert	Référence	Règlement/ Encaissement	Échéance avant le 30 juin 2023 Nominal en millions d'euros	Échéance le 30 juin 2023 au plus tôt Nominal en millions d'euros	Total Nominal en millions d'euros
	LIBOR livre				
Titres de créance	sterling	Encaissement	32	38	70
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	1 750	4 999	6 749
Dettes représentées par un				179	179
titre	LIBOR euro	Règlement	-		
	LIBOR livre		8	724	732
	sterling	Règlement			
	LIBOR livre			704	704
	sterling	Encaissement	-		
	LIBOR dollar ÉU	Règlement	10 078	17344	27 422
	LIBOR dollar ÉU	Encaissement	123	569	692

Outre ces expositions, la Banque possède dans ses portefeuilles d'opérations bancaires et de négociation une quantité considérable d'instruments financiers dérivés et non dérivés, qui sont aussi exposés à la réforme en cours des taux d'intérêt de référence et ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de couverture.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque en fin d'année aux principaux taux d'intérêt de référence concernés par la réforme et pour lesquels la transition n'est pas encore réalisée. Ces expositions perdureront jusqu'à ce que le taux d'intérêt de référence cesse de s'appliquer et seront donc modifiées plus tard. Remarque : ne figurent pas dans ce tableau les expositions aux IBOR arrivant à expiration avant l'obligation de transition.

				Dérivés
				hors relation
		Actifs financiers	Passifs financiers	de couverture
		non dérivés	non dérivés	Nominal
Au 31 décembre 2022	Référence	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
	LIBOR livre sterling	_	(577)	-
	LIBOR dollar ÉU	4 699	(29)	13
		4 699	(606)	13

				Dérivés
				hors relation
		Actifs financiers	Passifs financiers	de couverture
		non dérivés	non dérivés	Nominal
Au 31 décembre 2021	Référence	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
	LIBOR dollar australien	641	-	_
	LIBOR livre sterling	-	(660)	10
	LIBOR dollar ÉU	6 558	(32)	490
		7 199	(692)	500

Garanties financières émises

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, l'actif représentant la valeur actualisée des revenus des commissions de garantie, et le passif représentant les pertes de crédit attendues (PCA). Après comptabilisation initiale, l'actif de garantie continue d'être comptabilisé à la valeur actualisée des futurs revenus des commissions. Le passif lié à la garantie est ensuite évalué soit à la valeur amortie de la comptabilisation initiale, soit à la valeur des pertes de crédit attendues, le montant le plus élevé étant retenu. Les écarts entre l'actualisation de la valeur de l'actif et les variations du passif sont portés au compte de résultat. Les garanties financières (actifs et passifs) sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs productifs (phases 1 et 2)

Conformément à la norme IFRS 9, la méthode de la Banque consiste à calculer la dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues. Les provisions pour dépréciation d'actifs non classés individuellement comme étant à caractère douteux sont calculées sur la base du portefeuille.

Un modèle en trois phases s'applique en fonction des variations de la qualité des prêts depuis leur constitution²⁸, le choix de la phase dépendant de la probabilité de défaillance de l'actif financier et de diverses autres considérations d'ordre qualitatif. Chaque prêt est classé lors de sa constitution en phase 1. En cas d'augmentation sensible du risque de crédit associé à l'actif, il est placé en phase 2. Le passage de la phase 1 à la phase 2 est significatif, car les provisions pour les actifs classés en phase 1 sont fondées sur des pertes attendues sur 12 mois, alors que les actifs classés en phase 2 doivent être provisionnés sur la base des pertes attendues sur toute la durée du prêt. Lorsque des indications objectives d'un crédit douteux sont identifiées, la créance est reclassée en phase 3 comme indiqué ci-après.

Le modèle en trois phases repose sur une évaluation relative du risque de crédit : un prêt peut ainsi, avec les mêmes caractéristiques, être classé en phase 1 ou en phase 2, en fonction du risque de crédit au moment de sa constitution. La Banque peut par conséquent avoir, avec la même contrepartie, plusieurs prêts en cours qui sont classés dans différentes phases du modèle, selon le risque de crédit propre à chacun de ces prêts au moment de sa constitution.

Pour les phases 1 et 2, la dépréciation des actifs est déduite des catégories d'actifs dans l'état de situation financière et portée au compte de résultat. La Banque effectue en outre, au sein de ses réserves, des transferts destinés à maintenir une réserve distincte pour pertes sur prêts, en complément du montant cumulé provisionné dans le compte de résultat pour les actifs classés en phase 1. Les montants détenus au titre de la réserve pour pertes sur prêts correspondent à la différence entre les pertes de crédit attendues calculées sur la durée des prêts et celles calculées sur 12 mois pour les actifs classés en phase 1.

Les actifs qui ont été modifiés continuent d'être évalués et classés dans telle ou telle phase en fonction de la probabilité de défaillance dès leur constitution, à moins que les flux de trésorerie modifiés diffèrent suffisamment pour motiver une décomptabilisation de l'actif initial et son remplacement par un nouvel actif, doté à sa création d'une nouvelle probabilité de défaillance.

²⁸ Pour le calcul de la dépréciation, la date de constitution est considérée comme étant la date de transaction de l'actif (c'està-dire la date de la signature dans le cas des prêts de la Banque sur la base du coût amorti), et non la date de comptabilisation initiale de l'actif dans l'état de situation financière de la Banque.

Détermination de la phase

Un ensemble de paramètres quantitatifs et qualitatifs est utilisé pour déterminer s'il y a eu augmentation sensible du risque de crédit depuis la constitution, et donc si le passage en phase 2 est justifié. Tout prêt dégradé de trois crans depuis sa constitution dans le système interne de notation de la Banque (ou de deux crans dans le cas de prêts assortis d'un risque de crédit plus élevé au moment de leur constitution), tout prêt dont les paiements contractuels accusent un retard de 31 à 89 jours inclus, ainsi que tout prêt inscrit sur la « liste de surveillance », doivent passer en phase 2²⁹.

Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs improductifs (phase 3)

Lorsqu'il existe des signes objectifs indiquant qu'un certain prêt est à caractère douteux, toutes les provisions spécifiques pour dépréciation nécessaires sont portées au compte de résultat et, conformément à la norme IFRS 9, l'actif est classé en phase 3. Pour déterminer l'existence de signes manifestes du caractère douteux d'un prêt, la Banque utilise notamment les données suivantes :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur
- non-respect des clauses ou conditions du prêt
- lancement d'une procédure de faillite
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur.

La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des flux de trésorerie attendus, cette valeur étant actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de compensation des dépréciations et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Après dépréciation initiale, des ajustements ultérieurs sont effectués. Il s'agit, entre autres, premièrement de continuer à comptabiliser le produit des intérêts, en appliquant la méthodologie du taux d'intérêt effectif au taux initial du prêt, sur la base de la valeur nette comptable restante et, deuxièmement, de procéder à tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du remboursement ou du passage en pertes et profits. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du principal est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. De tels prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et établissement du montant de la perte. Les recouvrements de montants précédemment passés en pertes et profits sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances peuvent être renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Quand le prêt initial a subi des modifications majeures, il est décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, tout changement de la valeur actuelle attribuable à la modification sera comptabilisé comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif, les gains et les pertes associés lors de la modification étant enregistrés dans le compte de résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La dépréciation d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est évaluée de la même manière que celle des actifs financiers désignés sur la base du coût amorti. Les gains et pertes dus à la dépréciation ainsi calculés sont comptabilisés dans le compte de résultat, à la rubrique « Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires ». Contrairement aux instruments comptabilisés sur la base du coût amorti, aucune provision distincte n'est inscrite à l'état de situation financière, les gains et pertes dus à la dépréciation faisant en fait partie de la juste valeur globale de ces actifs.

Passages en pertes et profits

Un actif financier est passé en pertes et profits lorsque la Banque estime qu'un recouvrement ultérieur ne peut être raisonnablement attendu. La Banque continue d'appliquer ses processus de mise en application, y compris pour un actif financier passé en pertes et profits. Au cas où des recouvrements ultérieurs auraient lieu concernant un actif passé en pertes et profits, ceux-ci seront crédités au compte de résultat sous forme de contrepassation de pertes pour dépréciation antérieures.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités se composent d'instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

²⁹ Un projet est inscrit sur la liste de surveillance lorsqu'une responsable en charge des risques estime qu'il existe un risque accru, devant être signalé à la Direction et au service Recouvrements, de non-respect des obligations de remboursement contractées dans le cadre du projet en question et, par conséquent, de pertes financières pour la Banque.

Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers. L'euro est également la monnaie fonctionnelle de la Banque, c'est-à-dire celle dans laquelle sont conservées les recettes provenant de ses activités opérationnelles et qui, conformément à ses stratégies de gestion des risques, représente le plus fidèlement les effets économiques de ses transactions, conditions et événements sous-jacents.

Les transactions libellées dans d'autres monnaies que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que l'euro aux taux de change de la fin de l'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves en tant que couvertures de flux de trésorerie répondant aux critères.

Souscriptions au capital

Le capital social de la Banque est exprimé en euros et ventilé en actions libérées et actions sujettes à appel. Les actions libérées sont comptabilisées dans l'état de situation financière en tant que « capitaux propres ». Les actions libérées sont des instruments remboursables au gré du porteur pour lesquels la Banque a émis un jugement critique en choisissant d'évaluer la valeur actualisée du montant correspondant aux instruments remboursables en déterminant à quels moments surviendront les flux de trésorerie attendus. Au moment de l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, la probabilité que des membres exercent leur droit de demander à la Banque le rachat de leurs actions n'était pas significative dans un proche avenir. Cela s'explique par les conditions financières désavantageuses de cette option, et par le très solide soutien dont bénéficie la Banque de la part de ses actionnaires, qui appuient son mandat et ne sont pas essentiellement motivés par les rendements financiers associés à leur statut de membre de la BERD. Par conséquent, le montant d'un futur rachat lié à cette option n'a pas de valeur actuelle importante à l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, et aucun engagement distinct représentant l'option n'a été comptabilisé. À ce jour, jamais un membre n'a exercé cette option ni fait part de son intention de l'exercer.

Les actions sujettes à appel ne figureront pas dans l'état de situation financière, à moins que la Banque n'exerce son droit d'appel.

Transferts du revenu net effectués

Les transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs sont comptabilisés, à la date de l'approbation, en tant que transactions avec les actionnaires, enregistrées dans l'état de variation des capitaux propres.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de logiciels sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement associés à des logiciels identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de logiciels au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial des logiciels. Les frais de développement logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois à dix ans.

Comptabilité des contrats de location

Les contrats de location à court terme (12 mois maximum) et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 000 livres sterling) sont comptabilisés au titre des dépenses administratives générales et portés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location.

Les contrats de location concernant les bureaux de la Banque ne relèvent pas de ce traitement simplifié aux termes de la norme IFRS 16. Pour ces contrats, la Banque inscrit la location en passif et le « droit de contrôler l'utilisation » en actif dans l'état de situation financière.

Le passif locatif est calculé comme étant la valeur à la date de comptabilisation des sommes restant à verser au titre du contrat, actualisée en fonction du coût marginal de l'emprunt supporté par la Banque. L'actualisation des futurs loyers est corrigée et comptabilisée dans le compte de résultat sur toute la durée du contrat, au titre des charges d'intérêts. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation représente la valeur pour la Banque du droit d'exploiter le bien loué sur toute la durée de la location. Cet actif est déprécié sur la durée de la location selon

un mode linéaire. Le coût total de la location est donc comptabilisé par le biais à la fois des charges d'intérêts et d'une dépréciation sur toute la durée du contrat.

Aux termes du contrat de location du siège de la Banque, cette dernière a l'obligation de remettre les locaux en état à la fin de son bail. Une provision de 7 millions d'euros correspondant au coût estimé de cette obligation est comptabilisée à la rubrique « Autres passifs financiers ».

Biens immobiliers et équipements

En 2017, la Banque a obtenu la propriété juridique d'un lot de véhicules ferroviaires dans le cadre du règlement partiel d'un prêt qui était en défaut de remboursement et avait été intégralement provisionné. La valeur attribuée à ce matériel roulant a été déduite du montant du prêt et de la provision correspondante. Ce matériel est comptabilisé dans la rubrique « Biens immobiliers et équipements ». Les revenus générés par l'exploitation du matériel roulant sont pris en compte en tant que commissions perçues.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en minorant le coût de chaque actif de sa valeur résiduelle en fonction de sa durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation (baux)	Terme non échu
Matériel de bureau	De trois à dix ans
Divers (matériel roulant ferroviaire)	20 ans

Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est celui qui permet de déduire avec exactitude de la valeur comptable brute de l'instrument financier les futurs décaissements ou encaissements estimés. Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la constitution de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts sur la durée de vie de l'instrument. De plus amples précisions sont données ci-après.

- Prêts des Opérations bancaires: correspond aux intérêts perçus sur les prêts des Opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts à
 caractère douteux sont comptabilisés en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie
 attendus.
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placements de la Trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus.
- Intérêts versés et charges assimilées: correspond aux intérêts versés pour tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont en général associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés.
- Produits nets/(charges nettes) d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés.

Les commissions reçues pour les services fournis pendant une certaine période, y compris les commissions d'engagement de prêt, sont comptabilisées en tant que recettes lors de la prestation desdits services et une fois satisfaites les obligations de résultat. Les commissions relatives à d'autres services sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque le droit à une contrepartie ou à un paiement survient du fait de la prestation de services. Les frais d'émission et les primes ou décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés lorsque, d'une part, le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et, d'autre part, il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous ses autres actifs.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Banque et ses employés apportent un montant déterminé de cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire, ces cotisations étant passées en charges dans le compte de résultat et transférées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite.

Le régime à prestations définies est financé entièrement par la Banque et les prestations sont fondées sur les années de service et un pourcentage de la rémunération brute finale fixé par ce régime. Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Le coût des prestations définies porté au compte de résultat représente le coût des services, le produit/(coût) net des intérêts et les éventuelles variations des taux de change concernant les actifs ou les passifs nets du régime. Les réévaluations du fait des hypothèses actuarielles, notamment la différence entre les intérêts nets attendus et effectifs, sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les prestations définies nettes, ou engagements nets, inscrits dans l'état de situation financière correspondent à la différence entre la juste valeur des actifs du régime et les passifs du régime à prestations définies tels qu'établis par la méthode des unités de crédit projetées.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Fonds administrés par la Banque

La Banque administre pour le compte de donateurs un certain nombre de fonds, présentés en détail dans la note annexe 31, page 96, et dans la note annexe 32, page 97. À l'exception du Fonds spécial des actionnaires de la BERD, la Banque ne contrôle pas ces fonds, dans la mesure où elle gère les fonds en tant qu'agent, au nom et pour le compte des donateurs, et n'a pas d'exposition significative à l'instabilité des rendements en raison de son administration des fonds. Les fonds ne sont donc pas consolidés par intégration dans les états financiers de la Banque.

À la suite d'une modification de ses règlements le 31 décembre 2022, le Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD est désormais contrôlé par la Banque. Il est donc consolidé par intégration dans les états financiers de la Banque. Pour plus d'informations sur la consolidation du FSA, se référer à la note annexe 2, page 69.

C. Estimations comptables significatives et jugements critiques

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants portés au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations comptables sont établies sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont étroitement liées à un certain nombre de variables qui reflètent le contexte économique et le climat sur les marchés financiers dans les pays où la Banque investit, mais ne sont pas directement corrélées aux risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables significatives de la Banque sont présentées ci-après.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché sous-jacent des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables significatives ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 64.

Juste valeur des prêts des Opérations bancaires

Les justes valeurs des prêts de la Banque comptabilisés à la juste valeur sont déterminées en utilisant à la fois des évaluations par des tiers, des évaluations globales des sociétés fondées sur des multiples, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché pertinentes relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit pour les emprunteurs, aux cours des actions sous-jacentes et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables significatives ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 64. Bien qu'en raison de sa taille relativement modeste, cet ensemble de prêts ne présente pas de risque significatif de modification importante des estimations au cours des 12 prochains mois, il existe une plus grande incertitude quant aux estimations dans ce domaine.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre « Principes comptables » du présent rapport et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 19, page 83. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation est fondée sur des données de marché non observables significatives, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 64.

Obligation due au titre des prestations définies du régime de retraite du personnel

Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles sous-jacentes. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées au service accumulé à la date de l'état de situation financière) sur la base des rendements disponibles des obligations de sociétés de grande qualité. La détermination de ce taux représente une importante estimation comptable. Pour déterminer quelles obligations ont été retenues pour cette évaluation, la Banque applique un système de classification des tierces parties couramment utilisé dans son secteur d'activités. L'évaluation de l'obligation au titre de la retraite constitue une estimation comptable significative. Les sensibilités en rapport avec cette estimation sont présentées dans la note annexe 30, page 93.

Dépréciation de prêts

La méthode de la Banque pour déterminer le degré de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre « Principes comptables et jugements » du présent rapport (page 25), et expliquée plus en détail à la section « Risque de crédit » du chapitre « Gestion des risques » (page 38).

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues représentent les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités de défaillance, les pertes de crédit étant définies comme la valeur actualisée de l'ensemble des déficits de trésorerie. Pour les prêts des phases 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées en appliquant le taux de provisionnement à l'exposition prévue aux risques de défaillance, et en actualisant la provision résultante par application du taux d'intérêt effectif du prêt. Le taux de provisionnement est obtenu en multipliant le taux de probabilité de défaillance par le taux de pertes en cas de défaillance applicable au prêt.

La Banque a mis en place en 2022, pour compléter cette modélisation des pertes de crédit attendues pour les prêts des phases 1 et 2, un ajustement post-modélisation majorant en fin d'année de 502 millions d'euros le provisionnement pour dépréciation des prêts sur la base du coût amorti consentis en Ukraine, en Fédération de Russie et au Bélarus. Cet ajustement avait pour but de prendre en compte les incertitudes liées à la guerre contre l'Ukraine, lorsque les données retenues dans le cadre du modèle de calcul des pertes de crédit attendues ne sont pas en mesure de refléter de manière appropriée l'impact et les prévisions de détérioration au sein des portefeuilles concernés. Cet ajustement post-modélisation est basé sur des scénarios, centrés sur l'hypothèse d'une guerre prolongée, avec d'autres scénarios portant sur l'escalade et la cessation des hostilités. Les hypothèses de pertes avancées dans les différents scénarios correspondent aux meilleures estimations possibles, très subjectives étant donné l'absence de données.

Taux de probabilité de défaillance à un instant T

Afin de calculer les pertes de crédit attendues concernant les actifs en phase 1 et en phase 2, une probabilité de défaillance est associée à chaque note de probabilité de défaillance, à partir de données rétrospectives de défaillance. La Banque applique, pour calculer les pertes de crédit attendues, des taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Ces taux sont dérivés des taux de probabilité de défaillance « sur la durée du cycle » (TPDDC) ajustés en fonction de projections des conditions macroéconomiques.

Les TPDDC traduisent la probabilité de défaillance en fonction des évolutions du risque de crédit sur le long terme et sont établis à l'aide d'éléments de référence externes de notation pour les catégories investissement et en se référant à l'expérience interne en matière de défaillance concernant les catégories inférieures. Ces taux sont ensuite ajustés en fonction de l'analyse rétrospective de l'expérience de la Banque en matière de défaillances en fonction des conditions macroéconomiques au moment des défaillances. Les TPDDC cumulés retenus en 2022 et 2021 sont présentés ci-après et ventilés par note interne :

Institutions financières

2022

Note de probabilité de	Équivalent en					
défaillance ³⁰	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01%	0,02 %	0,09 %	0,16 %	0,23 %
2,0	AA	0,02 %	0,04 %	0,11 %	0,17 %	0,26 %
3,0	Α	0,04 %	0,10 %	0,17 %	0,25 %	0,33 %
4,0	BBB	0,10 %	0,27%	0,44 %	0,73 %	1,01 %
5,0	BB	0,27 %	0,72 %	1,31 %	2,00 %	2,72 %
6,0	В	0,39 %	0,91%	1,64 %	2,45 %	3,28 %
7,0	CCC	4,45 %	7,43 %	10,31 %	13,00 %	15,00 %

Industries, Commerce et Agro-industries

2022

Note de probabilité de	Équivalent en					
défaillance	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01%	0,04 %	0,14 %	0,25 %	0,37 %
2,0	AA	0,02 %	0,06%	0,17 %	0,28 %	0,41 %
3,0	Α	0,06 %	0,16 %	0,27 %	0,40 %	0,53 %
4,0	BBB	0,16 %	0,43 %	0,71 %	1,17 %	1,62 %
5,0	BB	0,43 %	1,16 %	2,10 %	3,22 %	4,37 %
6,0	В	0,63 %	1,46 %	2,64 %	3,95 %	5,27 %
7,0	CCC	7,16 %	11,95 %	16,58 %	20,92 %	24,13 %

Infrastructures durables

2022

Note de probabilité de	Équivalent en					
défaillance	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01%	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,35 %
3,0	Α	0,05 %	0,13 %	0,22 %	0,33 %	0,44 %
4,0	BBB	0,13 %	0,36 %	0,59 %	0,97%	1,34 %
5,0	BB	0,36 %	0,96 %	1,74 %	2,67 %	3,62 %
6,0	В	0,52 %	1,21%	2,19 %	3,27 %	4,37 %
7,0	CCC	5,93 %	9,90 %	13,74 %	17,33 %	20,00 %

³⁰ L'échelle de notation interne des probabilités de défaillance est présentée en détail au chapitre « Gestion des risques », page 39.

Institutions financières

2021

Note de probabilité de	Équivalent en					
défaillance	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01%	0,02 %	0,09 %	0,16%	0,23 %
2,0	AA	0,02 %	0,04 %	0,11 %	0,17 %	0,26 %
3,0	Α	0,04 %	0,10 %	0,17 %	0,26 %	0,35 %
4,0	BBB	0,11%	0,29 %	0,47 %	0,77 %	1,06 %
5,0	BB	0,28 %	0,75 %	1,34 %	2,06 %	2,79 %
6,0	В	0,42 %	0,96 %	1,68 %	2,51 %	3,35 %
7,0	CCC	4,73 %	7,93 %	11,01 %	13,97 %	16,97 %

Industries, Commerce et Agro-industries

2021

Note de probabilité de	Équivalent en					Horizon 5 ans
défaillance	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	
1,0	AAA	0,01%	0,04 %	0,14 %	0,25 %	0,37 %
2,0	AA	0,02 %	0,06 %	0,17 %	0,28 %	0,42 %
3,0	Α	0,06 %	0,16%	0,27 %	0,41 %	0,56 %
4,0	BBB	0,17 %	0,46 %	0,75 %	1,23 %	1,70 %
5,0	BB	0,45 %	1,21 %	2,16 %	3,32 %	4,49 %
6,0	В	0,67 %	1,54 %	2,70 %	4,04 %	5,39 %
7,0	CCC	7,62 %	12,75 %	17,71 %	22,47 %	27,31 %

Infrastructures durables

2021

Note de probabilité de	Équivalent en					
défaillance	notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01%	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,35 %
3,0	Α	0,05 %	0,13 %	0,22 %	0,34 %	0,46 %
4,0	BBB	0,14 %	0,38 %	0,62 %	1,02 %	1,41 %
5,0	BB	0,37 %	1,00 %	1,79 %	2,75 %	3,72 %
6,0	В	0,56 %	1,28 %	2,24 %	3,35 %	4,47 %
7,0	CCC	6,31 %	10,57 %	14,68 %	18,62 %	22,63 %

Dans son calcul des pertes de crédit attendues, la Banque a appliqué des informations entrant dans le cadre de scénarios macroéconomiques prospectifs, en ventilant les TPDDC en taux de probabilité de défaillance applicables en période de croissance ou de récession macroéconomique, prévoyant ainsi deux scénarios macroéconomiques prospectifs distincts pour chaque pays. Les probabilités de croissance et de récession sont établies à partir des prévisions d'évolution du PIB, qui proviennent du FMI, en utilisant la distribution normale des PIB prévus, l'écart-type étant égal à l'erreur de prévision moyenne rétrospective pour le pays concerné. La probabilité de croissance d'une année sur l'autre, en moyenne pondérée, était de 84 % à la fin de 2022 (2021 : 84 %)³¹. Compte tenu des régions où la Banque exerce ses activités, les données macrofinancières rétrospectives pertinentes sont assez rares. Ainsi, la croissance du PIB est considérée comme la seule variable corrélée de manière significative avec l'expérience en matière de pertes pour déterminer les taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Les probabilités prospectives de croissance ou de récession macroéconomique selon les pays, en utilisant pour les PIB un horizon à trois ans, constituent un élément clé de l'évolution des taux de probabilité de défaillance à un instant T, et donc un facteur déterminant du niveau de dépréciation comptabilisé par la Banque.

Taux de pertes en cas de défaillance

Chaque prêt se voit attribuer un taux de pertes en cas de défaillance, indiquant l'ampleur des pertes auxquelles s'attend la Banque lorsque l'emprunteur fait défaut. Les taux afférents aux prêts de premier rang et subordonnés sont conformes à l'approche NI³² conformément à l'Accord de Bâle, et les taux relatifs aux obligations sécurisées correspondent aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne. Le taux moyen de pertes en cas de défaillance pour le portefeuille non souverain qui en résulte est conforme à l'expérience de la Banque en matière de recouvrement sur le long terme.

Au vu de son statut de créancier privilégié, la Banque estime plus vraisemblable qu'en cas de défaillance souveraine, le paiement ne soit pas interrompu. Ces caractéristiques se reflètent dans le taux de pertes en cas de défaillance attribué à un risque souverain. Différentes catégories de taux de pertes en cas de défaillance sont établies en fonction de la capacité de l'État à accorder le statut de créancier privilégié, essentiellement en prenant en considération la part de créanciers privilégiés au regard de la dette publique globale, ainsi que l'efficacité

³¹ Cet indicateur est sensible à l'évolution des prévisions de PIB. On trouvera page 34 des informations de sensibilité quantitatives à ce sujet.

³² Fondée sur les notations internes

générale des institutions et de la gouvernance. Les taux de recouvrement infranationaux sont ajustés en fonction des taux de recouvrement souverains associés au pays concerné.

Sauf dans le cadre d'un ajustement post-modélisation, les taux de pertes en cas de défaillance attribués par la Banque ne varient pas en fonction des conditions ou des scénarios économiques, reflétant en cela les périodes de recouvrement relativement longues que connaît la BERD, ainsi que son expérience, qui montre qu'il n'existe pas de corrélation entre le niveau des recouvrements effectués et les informations macroéconomiques. Ces taux de pertes en cas de défaillance sont par conséquent considérés comme traduisant de manière adéquate toutes les informations prospectives disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

Garants

Lorsque les prêts de la Banque sont garantis intégralement et sans conditions au moment de leur constitution, la garantie est considérée comme faisant partie intégrante du prêt. Dans ce cas, lorsque la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance du garant est meilleure que la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance de l'emprunteur, les pertes de crédit attendues sont calculées en se fondant sur la meilleure note de probabilité de défaillance et de pertes en cas de défaillance entre celle de l'emprunteur et celle du garant. La comptabilisation par phases reste fondée uniquement sur la probabilité de défaillance de l'emprunteur³³.

Exposition au risque de défaillance

L'exposition au risque de défaillance évalue le solde dû au moment de la défaillance. Elle est modélisée pour chaque prêt en prenant en compte tous les flux de trésorerie contractuels attendus (décaissements, annulations, remboursements anticipés et intérêts). L'exposition au risque de défaillance de la Banque prend en compte les flux de trésorerie réels et contractuels, et permet de prévoir les décaissements et les remboursements à venir en fonction de l'expérience propre à la Banque.

³³ Pour plus d'informations concernant l'évaluation des notes de probabilité de défaillance, voir le sous-chapitre « Gestion des risques », page 39.

Analyse de sensibilité³⁴

Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

Paramètre de risque ajusté	Provision recalculée 2022 en millions d'euros	Variation de la provision 2022 en millions d'euros	Variation de la provision 2022	Provision recalculée 2021 en millions d'euros	Variation de la provision 2021 en millions d'euros	Variation de la provision 2021 %
Provisions pour le portefeuille (phases 1 et 2)	279	-	-	230	-	
Modèle de comptabilisation par phases35						
Ensemble des prêts en phase 1	158	(121)	(43) %	134	(97)	(42) %
Ensemble des prêts en phase 2	671	392	141 %	639	409	177 %
Notes de probabilité de défaillance ³⁶						
Augmentation d'un cran pour l'ensemble des prêts	163	(116)	(42) %	127	(103)	(45) %
Baisse d'un cran pour l'ensemble des prêts	493	214	77 %	430	200	87 %
Augmentation de trois crans pour l'ensemble des prêts	85	(194)	(69) %	63	(168)	(73) %
Baisse de trois crans pour l'ensemble des prêts	1 246	967	347 %	1 268	1 038	451%
PIB prévu ³⁷						
Augmentation de 1 % du PIB prévu	266	(13)	(5) %	220	(10)	(4) %
Baisse de 1 % du PIB prévu	294	15	5 %	243	12	5%
Augmentation de 5 % du PIB prévu	239	(40)	(14) %	198	(32)	(14) %
Baisse de 5 % du PIB prévu	366	87	32 %	311	81	35 %
·	·					
Pertes en cas de défaillance						
Baisse de 10 % pour l'ensemble des prêts	195	(84)	(30) %	167	(63)	(27) %
Augmentation de 10 % pour l'ensemble des prêts	362	83	30 %	293	63	27 %
Exposition au risque de défaillance						
Annulation de tous les engagements de crédit non utilisés	234	(45)	(16) %	212	(18)	(8) %
Décaissement sous un mois de tous les engagements de crédit non utilisés	339	60	22 %	253	23	10 %

En ce qui concerne les provisions au titre de la phase 3, une augmentation ou une diminution de 10 points de pourcentage des taux courants de risques couverts par provision se traduirait par une variation de l'ordre de +/- 254 millions d'euros (2021 : 141 millions).

Concernant l'ajustement post-modélisation lié à la guerre contre l'Ukraine, trois scénarios raisonnables et envisageables quant à l'issue de celle-ci ont été modélisés. La pondération des trois scénarios envisagés constitue la principale hypothèse de cette estimation. Une pondération plus importante en faveur d'un scénario de crise, mettant l'accent sur une détérioration significative des portefeuilles concernés, aurait augmenté l'ajustement post-modélisation de 134 millions d'euros, tandis que la pondération plus importante en faveur de conséquences prolongées, mais moins graves, l'aurait diminué de 101 millions d'euros.

Prêts improductifs consentis en Ukraine

Pour les prêts improductifs en phase 3 consentis en Ukraine, en l'absence de scénarios de sortie raisonnables et de preuves ou d'informations claires sur la situation actuelle ou future de l'entreprise, la Banque a appliqué une approche collective de dépréciation, par dérogation à l'approche classique de dépréciation adoptée pour les prêts non productifs³⁸. Des pourcentages fixes de pertes de crédit attendues ont été appliqués en fonction du secteur d'activité, de la situation géographique et de l'ampleur connue des dommages subis par ses actifs. Ces pourcentages fixes de PCA constituent une hypothèse significative. Les taux de PCA appliqués selon cette méthodologie vont de 40 à 100 %. La méthodologie et les pourcentages sont revus tous les trimestres. Les prêts ukrainiens détenus sur la base du coût amorti

³⁴ Aux fins de la présente communication, l'ajustement post-modélisation de 502 millions d'euros appliqué en 2022 est considéré comme une constante, les sensibilités s'appliquant au niveau du modèle de calcul des pertes de crédit attendues. Il n'y a pas eu d'ajustement post-modélisation pour la provision 2021.

³⁵ La moindre modification défavorable du classement dans les différentes phases a un impact sur le provisionnement. Cette sensibilité est due à l'échéance relativement éloignée des actifs sous-jacents, ainsi qu'au classement actuel en phase 1 de 82 % des actifs productifs.

³⁶ L'ajustement des notes de probabilité de défaillance a un effet double : toute modification d'une note de probabilité de défaillance non seulement entraîne une modification du taux de probabilité de défaillance retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues, mais peut aussi aboutir à la reclassification d'un prêt dans une autre phase, sachant qu'une baisse de la note depuis la constitution peut constituer un motif de passage en phase 2. Ces deux effets sont ici pris en compte.

³⁷ La sensibilité relativement faible aux variations de PIB s'explique par la forte instabilité rétrospective de la croissance du PIB dans les pays où investit la Banque, qui se traduit par une importante incertitude concernant les prévisions de PIB. Cette analyse de sensibilité exclut les éventuels effets des passages d'une phase à une autre susceptibles de se produire parallèlement à une évolution des prévisions de PIB.
38 Voir page 40, au chapitre « Gestion des risques ».

qui sont passés en phase 3 à compter du mois de mai 2022, lorsque l'approche collective de la dépréciation a été introduite, faisaient l'objet d'une provision de 333 millions d'euros à la fin de l'année. Une augmentation ou une diminution de 10 points de pourcentage des taux de pertes de crédit attendues appliqués sur le niveau actuel de provisionnement dans l'approche collective de dépréciation se traduirait respectivement par une variation de l'ordre de + 72 millions d'euros et de - 68 millions d'euros.

Jugements critiques

Dans le cadre de l'application de ses principes comptables, la Banque est amenée à émettre un certain nombre de jugements. Les jugements émis par la Banque ayant un impact important sur ses états financiers sont exposés dans la présentation des principes comptables qui précède. Outre les jugements appliqués lors des estimations comptables, qui sont présentés plus haut dans la rubrique « Estimations comptables significatives », la Banque estime que les jugements suivants dans l'application des principes comptables sont critiques, dans la mesure où ils sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers :

- Dépréciation d'actifs financiers détenus sur la base du coût amorti détermination de la phase : la détermination de ce qui constitue une forte augmentation du risque de crédit, et donc du passage de la phase 1 à la phase 2, relève d'un jugement critique, étant donné la part de subjectivité que comporte l'évaluation du caractère « significatif » d'une augmentation et l'impact potentiel d'une telle décision sur l'appréciation des pertes de crédit attendues pour la Banque. La définition du prêt improductif retenue par la Banque (voir page 40), qui détermine le passage en phase 3, constitue également un jugement critique, en raison de sa subjectivité.
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net: la décision d'appliquer la norme IFRS 9 aux investissements réalisés par la Banque sous forme de participations dans des entreprises associées constitue un jugement critique, qui affecte de façon notable la présentation de ces investissements dans l'état de situation financière et le compte de résultat de la BERD.
- Capital souscrit : la décision d'estimer la valeur actualisée du montant correspondant aux actions libérées remboursables en déterminant à quels moments surviendront les flux de trésorerie attendus a des conséquences importantes sur la répartition de ces instruments entre passifs et titres de participation.

Les éléments fondant ces jugements critiques sont présentés plus haut, dans les informations relatives aux principes comptables concernés. Aucun autre jugement relatif aux principes comptables n'a de conséquences significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers

Gestion des risques

Risques financiers

Dans le cadre de sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien par ses opérations bancaires que par ses activités de trésorerie, principalement des risques de crédit, de marché, de liquidité et d'ordre opérationnel.

Gouvernance en matière de risques

La Banque s'est dotée d'un dispositif global d'identification et de gestion des risques qui s'appuie notamment sur des instances de contrôle constituant une « deuxième ligne de défense³⁹ » indépendante, composée entre autres du Département de la gestion des risques, du Bureau de la déontologie, du Département de l'environnement et de la durabilité, du Département de la finance et du Département de l'évaluation, ainsi que d'autres départements pertinents. Le/La Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques a pour mission de veiller en toute indépendance à la gestion des risques afférents aux activités des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et notamment à la mise en œuvre de procédures et d'une structure de gouvernance appropriées, permettant de procéder de manière indépendante à l'identification, à l'évaluation, au suivi et à l'atténuation des risques encourus par la Banque. La supervision des fonctions de contrôle, l'examen de leur rôle et l'évaluation de leur capacité à accomplir leur mission de manière indépendante sont du ressort du Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration.

Les questions de risque concernant la Banque dans son ensemble, et les politiques et procédures afférentes, relèvent de la compétence du Comité de gestion des risques. Il est présidé par le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques. Le Comité de gestion des risques rend compte directement au/à la Présidente. Il est chargé de superviser tous les aspects liés aux portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie dans tous les secteurs et tous les pays. Il prodigue des conseils sur les politiques, les initiatives et les contrôles mis en œuvre en matière de gestion des risques. Il a en outre la responsabilité d'approuver les propositions de nouveaux produits soumises par les Opérations bancaires ou la Trésorerie. Ce comité se compose de hauts responsables de la Banque, représentant notamment les Départements de la gestion des risques, de la finance, des opérations bancaires et de la transformation, ainsi que le Bureau des affaires juridiques.

Le/la Responsable du Département de la gestion des risques rend compte directement au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques. Il/elle est responsable du bon fonctionnement du département. Le Département de la gestion des risques fournit une évaluation indépendante des risques associés à chaque investissement entrepris par la Banque et assure un suivi permanent du portefeuille, afin de contrôler les risques de crédit, de marché et de liquidité encourus et de définir les mesures de gestion des risques à prendre. En outre, il évalue et propose des solutions permettant de gérer les risques engendrés par les corrélations et les concentrations susceptibles de se produire au sein du portefeuille, et veille à ce que soient mis en place des systèmes et des contrôles appropriés, permettant d'identifier et de gérer les risques opérationnels, à l'échelle de toute la Banque. Elle élabore et actualise la politique de gestion des risques, pour faciliter l'action des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et sensibilise aux risques l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

Le Département de la gestion des risques est guidé par sa mission, qui consiste à :

- garantir aux parties prenantes que les décisions en matière de risques au sein de la Banque sont pondérées et conformes aux limites convenues en termes de prise de risque, et que des procédures de contrôle rigoureuses sont mises en place et appliquées
- soutenir la stratégie commerciale de la Banque, notamment en cherchant à maximiser l'impact sur la transition par des conseils efficaces et efficients en matière de gestion des risques, une démarche critique et des prises de décision

Sections non auditées

Certaines sections dans le reste du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport ne sont pas auditées. Elles font partie des « Autres informations » qui ne sont pas couvertes par l'opinion de l'auditeur indépendant. Ces éléments non audités sont présentés en italiques.

La guerre contre l'Ukraine

La guerre contre l'Ukraine et ses conséquences géopolitiques ont eu et vont continuer à avoir d'importantes répercussions pour la Banque, dans plusieurs domaines critiques. La Banque s'attend néanmoins à conserver des capacités opérationnelles suffisantes et à maintenir sa solide assise financière et sa bonne situation en matière de liquidités.

Institution notée AAA, la BERD est extrêmement bien capitalisée. Son capital de base, qui s'élevait à 19,4 milliards d'euros en décembre 2022, est uniquement constitué de capital libéré et de réserves absorbant intégralement les pertes (fonds propres ordinaires de

³⁹ La vice-présidence des Opérations bancaires constitue quant à elle la « première ligne de défense », chargée d'identifier et de gérer les risques afférents aux opérations de prêts ou de prises de participations des Opérations bancaires; le Département de la trésorerie joue le même rôle en matière d'identification et de gestion des risques liés à ses propres opérations.

catégorie 1). En termes d'assise financière, la Banque va au-delà des critères fixés par les agences de notation pour obtenir une note AAA et devrait rester solidement capitalisée.

En décembre 2022, la Banque détenait dans son portefeuille de trésorerie 30,5 milliards d'euros d'actifs liquides notés en moyenne AA -. Même si la Banque a facilement accès aux marchés de financement et que la situation à cet égard ne devrait pas changer, cette réserve de liquidités assure en tout état de cause la poursuite de ses activités commerciales dans un proche avenir.

La Banque est cependant exposée à des effets négatifs, dans la mesure où la guerre contre l'Ukraine aura des conséquences majeures pour l'économie locale et l'impact plus large des tensions internationales qui en résultent frapperont d'autres économies de la région, ainsi que les marchés internationaux. En particulier :

- La guerre contre l'Ukraine a eu de graves conséquences pour l'économie locale, mettant sous forte pression les flux de trésorerie des emprunteurs. La part des prêts improductifs pour les projets d'emprunt de l'Ukraine atteignait 48 % en décembre 2022. Cette détérioration devrait s'accentuer avec la poursuite de la guerre.
- La forte baisse des cours des actions en Ukraine, en Fédération de Russie et au Bélarus a eu un impact considérable sur la juste valeur des investissements de la Banque sous forme de participations, les incertitudes persistantes se traduisant par une augmentation de la volatilité et des prévisions de baisse de la rentabilité à court terme.
- Les perturbations des relations économiques et commerciales dans la région, notamment la hausse des prix des denrées alimentaires, des produits agricoles et de l'énergie, ont accentué le ralentissement économique et les tensions inflationnistes sur l'ensemble des marchés. L'impact de ces phénomènes n'a pas encore été établi dans toute son ampleur, mais les effets sont susceptibles de se faire sentir à long terme.

Autres risques en 2023

Il existe plusieurs autres risques qui, s'ils venaient à se concrétiser, pourraient affecter la capacité de la Banque à assurer la mission qui est la sienne, et/ou entraîner une nette détérioration de son portefeuille. Ces risques, qui permettent de comprendre l'évolution du profil de risques et des expositions de la Banque, font par conséquent l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction.

- Tensions géopolitiques supplémentaires dans la région d'opérations de la Banque, avec des répercussions sur la région et sur les autres économies dans lesquelles la Banque investit.
- Détérioration des relations entre les économies majeures où la Banque opère et leurs principaux partenaires à l'international. Une telle détérioration pourrait entraîner une fragmentation progressive de l'économie régionale et une réduction des échanges, ce qui rendrait plus difficile la conduite de la transition et, plus généralement, l'exécution de la mission de la Banque.

Tous les risques cités précédemment sont pris en compte dans l'estimation de la dépréciation des actifs de la Banque, via leur impact sur les prévisions de PIB retenues pour le calcul des probabilités de défaillance à un instant T⁴⁰.

 Bien qu'il n'ait eu à ce jour aucune incidence importante sur la valeur des investissements de la Banque, le tremblement de terre qui a frappé la Türkiye en février 2023, alors qu'elle était déjà soumise à des pressions résultant d'une forte inflation et de la dépréciation de la livre turque, pourrait entraîner de nouvelles difficultés. La situation sera suivie de près.

Risque climatique

La Banque a publié en 2022 son troisième rapport du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures initiative – TCFD⁴¹). Elle a continué d'élargir et de renforcer ses procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre de ses opérations. La Banque a ainsi accéléré ses progrès en ce qui concerne l'alignement de ses objectifs avec ceux de l'Accord de Paris en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

La Banque a procédé à un premier test de résistance au risque lié à la transition vers une économie sobre en carbone, limité à ses 100 principales entreprises clientes. Les résultats ont indiqué que la BERD n'était pas exposée à ce risque de façon significative. Ce test a confirmé que la Banque devait continuer sur sa lancée pour soutenir les investissements permettant à ses clients de s'engager sur la voie d'une économie à faibles émissions de carbone, tout en poursuivant son étroite collaboration avec ces derniers dans le cadre de leurs projets de transition, afin d'avoir une meilleure vision et de parvenir à des évaluations plus concluantes.

⁴⁰ Pour plus d'informations, voir la rubrique «Taux de probabilité de défaillance à un instant T » page 31.

https://www.ebrd.com/news/2022/ebrd-publishes-third-tcfd-report-on-climate-risk-assessment.html

Si la Banque a accompli de sérieux progrès en matière d'identification et de communication des risques liés au climat dans le cadre de ses opérations, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Parmi les défis à relever figurent les limites des données et des calculs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES), la diversité et l'évolution des modèles, des données et des outils climatiques, ainsi que la quantification des effets physiques du changement climatique.

La Banque reste déterminée à affiner sa démarche au vu des enseignements tirés de son expérience et de l'évolution des meilleures pratiques.

La Banque considère le risque climatique comme un risque transversal qui concerne en particulier le risque de crédit, mais également d'autres catégories de risque, comme le risque de marché et le risque opérationnel. L'impact du risque climatique est par conséquent implicitement pris en compte dans le cadre existant de gestion du risque de la BERD. Concernant le risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues, par exemple, la Banque examine le risque climatique associé à ses clients chaque fois qu'une analyse de crédit est menée sur une contrepartie spécifique. Les répercussions importantes sur les résultats futurs sont par conséquent traduites dans la note de probabilité de défaillance attribuée. Les pertes en cas de défaillance ne sont pas ajustées en fonction des risques climatiques, dans la mesure où les données disponibles ne montrent aucun impact significatif. Concernant les évaluations à la juste valeur de la Banque, une série de données de marché observables reflétant tout risque climatique est en pratique intégrée dans les procédures d'évaluation de la BERD, qui prennent elles-mêmes en compte les risques liés au climat.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille, soit en raison de la défaillance d'une contrepartie, soit du fait de la détérioration de sa note de crédit. La Banque est également exposée à un risque de concentration, qui peut se présenter lorsqu'une part trop importante du portefeuille est liée à un seul débiteur et/ou à une unique exposition susceptible de se dégrader du fait de sa corrélation avec un événement particulier. Il peut s'agir d'une exposition à des débiteurs dans un même pays ou un même secteur, mais de telles concentrations peuvent également se composer de regroupements ou de sous-ensembles de portefeuilles concernant tel pays ou tel secteur.

La BERD est exposée au risque de crédit par les activités des Opérations bancaires ainsi que de la Trésorerie, parce que les contreparties peuvent faire défaut ou parce que la valeur des investissements de la Banque peut se déprécier. Une évaluation approximative de l'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers, tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties, figure dans l'état de situation financière (voir note annexe 28, page 91).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections concernant respectivement les Opérations bancaires et la Trésorerie.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Projets spécifiques

Le Conseil d'administration de la Banque approuve les principes présidant aux opérations de crédit en vue de l'approbation, de la gestion et de l'examen des risques encourus par les Opérations bancaires. Le Comité d'audit et de gestion des risques procède périodiquement à un examen de ces principes, qui est ensuite soumis au Conseil d'administration.

Le Comité des opérations étudie tous les projets des Opérations bancaires (opérations de prêts comme de prises de participations) avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Présidé par le/la Premierère Vice-Présidente et Directeurrice des services clients, il réunit les principaux responsables de la Banque, dont le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques et le/la Responsable du Département de la gestion des risques. Un certain nombre de dispositifs concernant des projets de moindre envergure sont examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises ou par la Direction, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et sous la supervision du Comité des opérations. La procédure d'approbation des projets vise à garantir le respect des critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et d'additionnalité⁴². Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration via le/la Présidente, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé d'agréer les modifications majeures apportées à des opérations en cours.

Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations et rend compte au Comité des opérations. Le Département de la gestion des risques est représenté aussi bien au sein du Comité des prises de participation que du Comité d'investissement dans les petites entreprises.

⁴² Pour plus de précisions sur les notions d'impact sur la transition et d'additionnalité, consulter : https://www.ebrd.com/fr/who-we-are/our-values.html

Le Département de la gestion des risques réalise des analyses de toutes les expositions au sein du portefeuille des Opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, il détermine si le profil des risques de l'exposition a changé, recommande des mesures d'atténuation des risques et confirme ou ajuste la note de risque. Il évalue également la juste valeur des investissements sous forme de titres de participation et des prêts désignés à la juste valeur.

Examen du portefeuille

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble à la Direction et au Conseil d'administration. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et de divers portefeuilles secondaires. Il rend également compte du respect des limites de risque fixées pour le portefeuille.

Le Département de la gestion des risques procède également à intervalles réguliers à des exercices de simulation de crise et à des analyses générales de ses portefeuilles d'investissements, à l'échelle de la Banque (en descendant la chaîne) et au niveau régional (en la remontant), afin d'identifier les risques susceptibles de se présenter et de prendre les mesures d'atténuation nécessaires. La Banque est bien consciente que toute mesure d'atténuation des risques en découlant est conditionnée par les limites géographiques dans lesquelles elle opère.

Système interne de notation de la BERD

Notes de probabilité de défaillance

La Banque attribue une note interne de risque à toutes les contreparties (emprunteurs, entreprises dans lesquelles la BERD détient une participation, garants, contreparties d'option de vente et entités souveraines) représentées au sein des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie. Les notes de risque reflètent la vigueur financière de la contrepartie et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un actionnaire important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaillance sont habituellement plafonnées par la note souveraine, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays, qui peut avoir une meilleure note que la note souveraine locale.

Le tableau ci-après représente l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaillance et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaillance, sauf mention contraire⁴³.

Catégorie de notation du risque selon la BERD	Note de risque appliquée par la BERD	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	Categorie pius generale
1	1,7	AA+	LACEIIEIIL	_
2	2,0	AA AA	Très solide	
2	2,3/2,5	AA-	nes sonuc	
	2,7	A+		_
3	3,0	A	Solide	Catégorie investissement
	3,3	A-	Collad	
	3,7	BBB+		_
4	4,0	BBB	Bon	
	4,3	BBB-		
	4,7	BB+		
5	5,0	ВВ	Assez bon	Niveau de risque 5
	5,3	BB-		·
	5,7	B+		
6	6,0	В	Faible	Niveau de risque 6
	6,3	B-		•
	6,7	CCC+		
7	7,0	CCC	Attention particulière	Niveau de risque 7
	7,3	CCC-/CC/C		
8	8,0	D	Improductif	Prêts improductifs/actifs à crédit déprécié

⁴³ Les probabilités de défaillance sur la durée du cycle associées à ces notes de risque sont résumées au sous-chapitre « Estimations comptables significatives », page 31.

Pertes en cas de défaillance

La Banque note les taux de pertes en cas de défaillance sur une échelle de 5 % à 100 %, selon le rang de l'instrument dans lequel elle a investi. Pour plus de précisions concernant les taux de pertes en cas de défaillance, voir le sous-chapitre « Estimations comptables significatives », page 32.

Prêts improductifs

Définition du prêt improductif

Un actif est improductif lorsque le client est considéré comme défaillant. Il est alors transféré en phase 3. Aux fins de la communication financière, la Banque définit un actif comme étant défaillant soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de 90 jours ou plus vis-à-vis d'un créancier important, soit lorsque le Département de la gestion des risques considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient)⁴⁴.

Méthodologie de dépréciation

Une provision particulière est réalisée pour tous les prêts improductifs (prêts en phase 3) comptabilisés sur la base du coût amorti. La provision correspond au montant de la perte anticipée, selon plusieurs scénarios pondérés en fonction des probabilités, c'est-à-dire à la différence entre le montant dû par le client et le recouvrement attendu. Le montant du recouvrement attendu est égal à l'estimation des futurs flux de trésorerie, actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Concernant les prêts improductifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global, la juste valeur du prêt équivaut au montant du recouvrement attendu ainsi calculé.

En dérogation à cette approche, pour les prêts improductifs basés en Ukraine, en l'absence de scénarios de sortie raisonnables et en l'absence de preuves ou d'informations claires sur la situation actuelle ou future des activités, la Banque applique une approche collective pour la dépréciation de ces prêts. Pour plus d'informations sur l'approche collective de dépréciation, voir le sous-chapitre « Estimations comptables significatives et jugements critiques », page 34.

Provisionnement propre aux phases 1 et 2

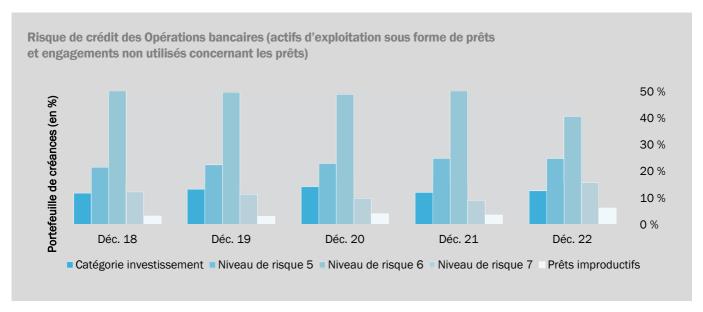
Au sein du portefeuille productif valorisé au coût amorti, des provisions sont constituées pour refléter les pertes de crédit attendues. Leurs montants se fondent sur les taux de probabilité de défaillance associés aux notes attribuées à chaque contrepartie et au secteur correspondant à l'exposition, les paramètres de pertes en cas de défaillance dépendant du rang du produit, le taux d'intérêt effectif du prêt et l'exposition au risque de défaillance.

Risque de crédit des Opérations bancaires : 2022

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 29,7 milliards au 31 décembre 2021. Le montant total du portefeuille de prêts signés et des garanties des Opérations bancaires a progressé, s'établissant à 46,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 44,1 milliards au 31 décembre 2021.

Le profil moyen du portefeuille de créances en termes de crédit s'est détérioré en 2022, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée augmentant à 5,80 (2021 : 5,68). Ce résultat reflète une année difficile, marquée par de nombreuses et importantes pressions du marché. La concentration des prêts associés à un niveau de risque 7 (notés de 6,7 à 7,3) a augmenté, passant de 9,1 % à 15,8 %. Ils représentent actuellement en valeur absolue 7,5 milliards d'euros (2021 : 4,0 milliards). Cette augmentation des prêts associés à un niveau de risque 7 est avant tout due à la détérioration des actifs en Ukraine et au Bélarus, en raison de la guerre contre l'Ukraine.

⁴⁴ Pour plus d'informations, voir le chapitre « Principes comptables et jugements », page 26.



Les prêts improductifs⁴⁵ ont augmenté en 2022, atteignant 2,5 milliards d'euros à la fin de l'exercice, soit 7,9 % des actifs d'exploitation (2021 : 1,5 milliard, soit 4,9 %). En termes nets, les passages en pertes et profits se sont inscrits à 37 millions d'euros en 2022 (2021 : 26 millions). Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 a augmenté, passant de 51 % en 2021 à 60 % en 2022⁴⁶.

Les prêts en difficulté restructurés⁴⁷ ont diminué, à 0,4 milliard d'euros, ce qui correspond à 1,2 % des actifs d'exploitation à la fin de l'exercice 2022 (2021 : 0,9 milliard, soit 3,1 %). La baisse des prêts en difficulté restructurés s'explique par les remboursements (0,2 milliard d'euros), les déplacements vers les prêts improductifs (0,2 milliard) et la déclassification de précédents prêts en difficulté restructurés (0,3 milliard d'euros). Des modifications ont été apportées en 2022 à de nouveaux prêts en difficulté restructurés représentant 0,1 milliard d'euros (2021 : 0,2 milliard), ces modifications n'ayant entraîné ni gains ni pertes (comme en 2021).

	2022	2021
	en millions	en millions
Variation des prêts improductifs ⁴⁸	d'euros	d'euros
Solde d'ouverture	1 467	1 597
Remboursements	(288)	(233)
Passages en pertes et profits	(37)	(26)
Nouveaux actifs douteux	1338	80
Actifs n'étant plus douteux	(88)	(43)
Autres variations	146	92
Solde de clôture	2 538	1 467

Prêts sur la base du coût amorti

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases⁴⁹.

- Phase 1: Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- Phase 2 : Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de ces actifs.
- Phase 3: Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

⁴⁵ Parmi les prêts improductifs figurent les prêts dépréciés sur la base du coût amorti, représentant 2,2 milliards d'euros (2021 : 1,4 milliard), les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au coût

d'origine de 104 millions d'euros (2021: 30 millions) et les prêts désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de 245 millions d'euros (2021: néant).

46 Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 correspond au ratio entre cette provision et les actifs d'exploitation constitués par des prêts sur la base du coût amorti. Pour un rapprochement des variations des provisions au titre de la phase 3 en cours d'exercice, voir la note annexe 11, page 78.

⁴⁷ Définis en tant que prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient probablement devenus, à défaut de telles modifications, des prêts à caractère douteux. Si aucun autre changement ne s'est produit au bout de trois ans et que le prêt est toujours productif, celui-ci n'est plus considéré comme un prêt en difficulté restructuré. Tous les prêts en difficulté restructurés détenus sur la base du coût amorti sont en phase 2 au titre des pertes de crédit attendues.

¹⁸ Y compris les prêts à la juste valeur qui ne sont pas associés à des provisions spécifiques.

⁴⁹ Pour plus d'informations concernant l'évaluation par phases, voir le sous-chapitre « Principes comptables et jugements », page 25.

Les tableaux ci-après analysent les investissements sous forme de prêts réalisés par les Opérations bancaires et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune des notes de risque internes de la Banque.

Au 31 décembre 2022	Va	coût amorti		D	épréciation	Total net de dépréciation				
			Phase 3					Phase 3		Couverture
			caractère					caractère		par
	Phase 1	Phase 2	douteux	Total		Phase 1	Phase 2	douteux	Total net de	provisions
	en	en	en	en		en	en	en	dépréciation	pour
Catégorie de notation	millions	millions	millions	millions	Total	millions	millions	millions	en millions	dépréciation
du risque	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	%	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	%
3: Solide	621	52	-	673	2,2	-	-	-	673	_
4:Bon	3 236	521	-	3 757	12,6	(3)	(2)	-	3 752	0,1
5 : Assez bon	6 345	776	-	7 121	23,8	(9)	(2)	-	7 110	0,2
6: Faible	10 844	1 532	-	12376	41,4	(45)	(33)	-	12 298	0,6
7 : Attention particulière	1 296	2 520	-	3816	12,7	(55)	(612)	-	3 149	17,5
8: Improductif ⁵⁰	-	-	2 189	2 189	7,3	-	-	(1314)	875	60,0
	22 342	5 401	2 189	29 932	100,0	(112)	(649)	(1314)	27 857	

Au 31 décembre 2021	Va	aleur comptable	coût amorti		D	épréciation	Total net de dépréciation			
			Phase 3					Phase 3		Couverture
			caractère					caractère		par
	Phase 1	Phase 2	douteux	Total		Phase 1	Phase 2	douteux	Total net de	provisions
	en	en	en	en		en	en	en	dépréciation	pour
Catégorie de notation	millions	millions	millions	millions	Total	millions	millions	millions	en millions	dépréciation
du risque	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	%	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	%
3: Solide	432	70	-	502	1,8	-	-	-	502	-
4:Bon	2 390	377	-	2 767	10,2	(1)	(3)	-	2 763	0,1
5 : Assez bon	5 521	978	-	6 499	23,9	(7)	(5)	-	6 487	0,2
6 : Faible	11 491	1849	-	13 340	49,0	(42)	(60)	-	13 238	0,8
7 : Attention particulière	1 422	1 241	-	2 663	9,8	(37)	(75)	-	2 551	4,2
8: Improductif	-	-	1 437	1 437	5,3	-	-	(733)	704	51,0
	21 256	4 515	1 437	27 208	100,0	(87)	(143)	(733)	26 245	

Fin 2022, les prêts exigibles mais non douteux représentaient un montant de 302 millions d'euros (2021 : 29 millions). Les prêts exigibles depuis 30 jours au maximum représentaient un montant de 205 millions d'euros (2021 : 8 millions) et 97 millions d'euros étaient dus depuis plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2021 : 21 millions).

Au 31 décembre 2022, la Banque avait mis en place, pour ses actifs d'exploitation sous forme de prêts, des mécanismes de sûreté à concurrence de 8,0 milliards d'euros (2021 : 8,2 milliards). Bien que ces mécanismes soient généralement illiquides et que leur valeur soit étroitement corrélée aux performances des actifs d'exploitation sous forme de prêts correspondants, ils confèrent à la Banque des droits et un pouvoir de négociation qui permettent d'atténuer le risque de crédit global. Des garanties pour un montant de 107 millions d'euros étaient détenues par la Banque fin 2022 en lien avec ses opérations de prêt de premier rang bénéficiant d'une garantie financière (2021 : 128 millions). La BERD a également bénéficié des garanties et des systèmes de partage des risques que procurent les fonds spéciaux et les fonds de coopération non consolidés (voir note annexe 31 : « Parties liées », page 96), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 381 millions d'euros à la fin de l'année (2021 : 110 millions), y compris en soutien à l'engagement de la Banque en Ukraine.

42 BERD - Rapport Financier 2022

⁵⁰ Ce ratio de prêts douteux sur la base du coût amorti est fondé sur la valeur comptable figurant dans l'état de situation financière plutôt que sur les actifs d'exploitation. Le total des prêts improductifs, y compris les prêts à la juste valeur, s'est établi à 7,9 % des actifs d'exploitation (2021: 4,9 %).

Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour chacune de ses notes de risque internes.

		Juste valeu	ır 2022			Ju	ıste valeur 2021	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total en	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
	en millions	en millions	en millions	millions	en millions	en millions	en millions	en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
3: Solide	251	-	-	251	396	-	-	396
4:Bon	234	4	-	238	272	_	-	272
5 : Assez bon	444	33	-	477	706	4	-	710
6 : Faible	147	-	-	147	297	22	-	319
7 : Attention particulière	-	17	-	17	204	6	-	210
8 : Improductif	-	-	53	53	-	-	-	-
Au 31 décembre	1076	54	53	1 183	1875	32	-	1907

Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque concernant les prêts pour chacune de ses notes de risque internes.

	Juste valeur 2022	Juste valeur 2021
	en millions	en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros
4:Bon	56	53
5: Assez bon	135	70
6: Faible	370	312
7 : Attention particulière	178	128
8: Improductif	8	12
Au 31 décembre	747	575

Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque concernant les prêts pour chacune de ses notes de risque internes.

		Engagem	ents non utilisé	Garanties 2022					
	Phase 1 en millions	Phase 2 en millions	Phase 3 en millions	Juste valeur ⁵¹ en millions	Total en millions	Phase 1 en millions	Phase 2 en millions	Phase 3 en millions	Total en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
4 : Bon	732	179	-	-	911	35	-	-	35
5 : Assez bon	3 563	68	-	-	3 631	322	-	-	322
6 : Faible	5 022	78	-	3	5 103	1 233	-	-	1 233
7 : Attention particulière	1 101	1 456	419	-	2 9 7 6	506	180	-	686
8 : Improductif	-	-	118	-	118	-	-	14	14
Au 31 décembre	10 418	1781	537	3	12 739	2 096	180	14	2 290

	Engagements non utilisés 2021								
Outdoorde de matellem de de ma	Phase 1 en millions	Phase 2 en millions	Phase 3 en millions	Juste valeur en millions	Total en millions	Phase 1 en millions	Phase 2 en millions	Phase 3 en millions	Total en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros_	d'euros	d'euros	d'euros_	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
3: Solide	118	-	-	-	118	-	-	-	-
4:Bon	837	199	-	-	1 036	18	-	-	18
5 : Assez bon	3 5 1 0	101	-	-	3 611	140	-	-	140
6: Faible	6 7 5 6	255	-	5	7 016	1 281	-	-	1 281
7 : Attention particulière	774	57	-	-	831	120	96	-	216
8: Improductif	-	-	110	-	110	-	-	6	6
Au 31 décembre	11 995	612	110	5	12 722	1 559	96	6	1 661

La Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts. En outre, pour les projets notés 8 en termes de risque, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité de crédit ou sans que des mesures d'atténuation des risques complémentaires soient prises.

⁵¹ Engagements non utilisés pour des prêts qui seront classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et qui ne sont donc pas pertinents pour la classification des IFRS en matière de dépréciation.

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Concentration par pays

Le tableau ci-après ventile les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires par leur valeur comptable par pays. La Banque présente généralement une bonne diversification par pays. Les plus fortes concentrations se retrouvent en Türkiye, en Égypte, en Pologne et en Ukraine, qui correspondent respectivement à 15,4 %, 8,0 %, 7,9 % et 6,1 % des prêts utilisés (voir le tableau ci-après) et respectivement à 13,2 %, 9,3 %, 4,9 % et 8,8 % de l'ensemble des prêts et garanties de la Banque, y compris non utilisés. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où elle opère sont fortement corrélés.

Prêts Prêts Garanties Total Prêts Garanties Company Company			Engagements			Engagements	
Prets garanties Total Prets garanties 2022 2022 2022 2021			non utilisés liés			non utilisés liés	
Pays den millions d'euros 2022 en millions en millions en millions d'euros en millions d'euros d'eur		Duâta		Total	Duâta		Tatal
Pays d'euros d			•			Ū	Total 2021
Pays d'euros d							
Albanie 567 471 1038 520 440 Arménie 248 138 336 228 137 Azerbaïdjan 724 106 830 682 92 Bélarus 313 - 313 515 319 Bosnie-Herzégovine 759 431 1190 692 533 Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosvo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Littanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Montenégro 214 102 316 243 112 Ouzbekiskan 632 1553 281 Fépublique kirghize 66 96 162 80 79 République kirghize 90 - 90 3 3 -	Deve						en millions
Aménie 248 138 386 228 137 Azerbaidian 724 106 830 682 92 Bélarus 313 - 313 515 319 Bosnie-Herzégovine 759 431 1190 692 533 Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 438 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 108							d'euros
Azerbaïdjan 724 106 830 682 92 Bélanus 313 - 313 515 319 Bosnie-Herzégovine 759 431 1190 692 533 Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 164 85 10 Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 -							960
Bélanus 313 - 313 515 319 Bosnie-Herzégovine 759 431 1 190 692 533 Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015							365
Bosnie-Herzégovine 759 431 1190 692 533 Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 1	-		106				774
Bulgarie 562 97 659 716 92 Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 <			-				834
Chypre 32 55 87 12 76 Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 <t< th=""><th>•</th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th><th>1 225</th></t<>	•						1 225
Croatie 736 155 891 652 90 Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016	_						808
Égypte 2556 1792 4348 2374 1923 Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1262 1020 365 Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Morroc 1376 381 17							88
Estonie 164 - 164 85 10 Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1 262 1020 365 Grèce 1 587 225 1 812 1 757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1 816 1015 2 831 1 590 1 190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483	· ·						742
Fédération de Russie 34 - 34 194 - Géorgie 924 338 1 262 1 020 365 Grèce 1 587 225 1 812 1 757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1 088 821 229 Kazakhstan 1 816 1 015 2 831 1 590 1 190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 1 81 - 1 81 104 10 Liban 1 41 6 1 47 1 45 6 Lituanie 328 33 361 1 91 70 Macédoine du Nord 410 606 1 016 405 484 Maroc 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483 1 050 255 351 Monténégro 214			1 792				4 297
Géorgie 924 338 1 262 1 020 365 Grèce 1 587 225 1 812 1 757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1 088 821 229 Kazakhstan 1 816 1 015 2 831 1 590 1 190 Kosovo 200 129 329 1 60 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macdoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483 1 050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102			-				95
Grèce 1587 225 1812 1757 235 Hongrie 542 - 542 436 - Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Morténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553							194
Hongrie 542 - 542 436 - 542 29 Jordanie 829 259 1088 821 229 Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 666 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République slovaque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	_						1 385
Jordanie 829 259 1 088 821 229 Kazakhstan 1 816 1 015 2 831 1 590 1 190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Marco 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2 185 360 1173 Pologne 2 522 735 3 257 2 320 575 République kirghize 66			225			235	1 992
Kazakhstan 1816 1015 2831 1590 1190 Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République tchèque 90 <	_		-				436
Kosovo 200 129 329 160 212 Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406							1 050
Lettonie 181 - 181 104 10 Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Kazakhstan						2 780
Liban 141 6 147 145 6 Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1016 405 484 Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281			129				372
Lituanie 328 33 361 191 70 Macédoine du Nord 410 606 1 016 405 484 Maroc 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483 1 050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1 553 2 185 360 1173 Pologne 2 522 735 3 257 2 320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1 872 406 2 278 1 553 281			-				114
Macédoine du Nord 410 606 1 016 405 484 Maroc 1 376 381 1 757 1 153 344 Moldova 567 483 1 050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1 553 2 185 360 1173 Pologne 2 522 735 3 257 2 320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1 872 406 2278 1 553 281	Liban						151
Maroc 1376 381 1757 1153 344 Moldova 567 483 1050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281							261
Moldova 567 483 1 050 255 351 Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2 185 360 1173 Pologne 2 522 735 3 257 2 320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Macédoine du Nord	410		1016	405		889
Mongolie 660 182 842 609 147 Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Maroc	1376	381	1 757	1 153	344	1 497
Monténégro 214 102 316 243 112 Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Moldova	567	483	1 050	255	351	606
Ouzbékistan 632 1553 2185 360 1173 Pologne 2522 735 3257 2320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Mongolie	660	182	842		147	756
Pologne 2 522 735 3 257 2 320 575 République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1 872 406 2 278 1 553 281	Monténégro	214	102	316	243	112	355
République kirghize 66 96 162 80 79 République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Ouzbékistan	632	1 553	2 185	360	1 173	1 533
République slovaque 614 18 632 601 12 République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1872 406 2278 1553 281	Pologne	2 522	735	3 257	2 320	575	2 895
République tchèque 90 - 90 3 - Roumanie 1 872 406 2 278 1 553 281	République kirghize	66	96	162	80	79	159
Roumanie 1872 406 2278 1553 281	République slovaque	614	18	632	601	12	613
	République tchèque	90	-	90	3	-	3
Serbie 1844 674 2518 1861 562	Roumanie	1872	406	2 278	1 553	281	1834
	Serbie	1844	674	2 5 1 8	1861	562	2 423
Slovénie 323 36 359 187 -	Slovénie	323	36	359	187	-	187
Tadjikistan 279 228 507 213 286	Tadjikistan	279	228	507	213	286	499
Tunisie 285 791 1 076 171 626	=	285	791	1076	171	626	797
Türkiye 4895 1288 6183 4617 1448	Türkiye	4 895	1288	6 183	4 617	1 448	6 065
Turkménistan 23 3 26 38 3	•	23	3	26	38	3	41
							3 998
	Au 31 décembre	-	15 029		29 690		44 073

Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, avec une concentration sectorielle notable uniquement dans les dépôts et crédits (bancaires), dans l'électricité et l'énergie, ainsi que dans les transports.

		Engagements non utilisés liés aux prêts et			Engagements non utilisés liés aux prêts et	
	Prêts	garanties	Total	Prêts	garanties	Total
	2022	2022	2022	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Agro-industries	2 187	592	2 779	1963	580	2 543
Dépôts et crédits (bancaires)	7814	2 164	9 9 7 8	6 757	1 843	8 600
Télécommunications, médias et technologie	753	340	1 093	786	112	898
Assurances, retraites, fonds communs de placement	30	-	30	27	-	27
Financement par crédit-bail	661	60	721	611	71	682
Industries manufacturières et services	2921	412	3 333	2971	534	3 505
Infrastructures municipales et environnementales	3 103	4 081	7 184	2812	4 039	6851
Ressources naturelles	1509	770	2 2 7 9	1 302	496	1 798
Crédits (non bancaires)	566	222	788	674	219	893
Électricité et énergie	7 0 0 2	2 732	9 734	6 489	2 593	9 082
Immobilier et tourisme	808	177	985	819	64	883
Transports	4 508	3 479	7 987	4 4 7 9	3 832	8 3 1 1
Non souverains	25 023	6377	31 400	24 107	5 694	29 801
Souverains	6839	8 652	15 491	5 583	8 689	14272
Au 31 décembre	31862	15 029	46 891	29 690	14 383	44 073

Concentration par contrepartie

En ce qui concerne l'exposition aux contreparties non souveraines des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond nominal et des limites en fonction des risques. L'exposition maximale (après transfert des risques) à un groupe économique non souverain donné était de 844 millions d'euros fin 2022 (2021 : 641 millions). L'exposition maximale (après transfert des risques) à une entité souveraine était de 865 millions d'euros fin 2022 (2021 : 964 millions).

Risque de crédit de la Trésorerie : gestion

Les principaux paramètres de risque pour les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et de prise de risques concernant les liquidités sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration et formulés dans un document portant sur les règles de trésorerie et la politique en matière de liquidités: Treasury Authority and Liquidity Policy (TALP). C'est en application de ce document que le Conseil d'administration délègue, d'une part, au/à la Vice-Présidente, Finance et Directeurrice financierère le pouvoir de gérer et, d'autre part, au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques, le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques encourus par la Trésorerie. Le document TALP traite à la fois de tous les aspects des activités de la Trésorerie qui comportent des risques financiers, et des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités (Treasury Authority and Liquidity Procedures) approuvées par le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques encadrent les aspects opérationnels de la prise de risques par la Trésorerie, ainsi que les processus et procédures de gestion des risques correspondants.

Les contreparties et les investissements admissibles de la Trésorerie sont normalement notés en interne de 1,0 à 4,0 (ce qui correspond à peu près aux notes de AAA à BBB de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les opérations en monnaie locale dans les pays où la BERD investit. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Lorsque la solvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des risques existants, les Départements de la gestion des risques et de la trésorerie recommandent de prendre des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du/de la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeur-rice principale de la gestion des risques, ainsi que du/de la Vice-Présidente, Finance et Directeur-rice financier-ère.

Les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités précisent la note minimale de crédit interne et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie admissible, ainsi que les plafonds de crédit maximum autorisé en fonction de la note. Pour chaque contrepartie, le plafond de crédit autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut

être réduite par rapport aux plafonds fixés par les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités, en fonction de l'évolution attendue de la note de crédit à moyen terme de la contrepartie, ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits de la Trésorerie admissibles pour les contreparties autorisées, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes de crédit liées aux contreparties et aux investissements sont suivies et révisées au moins chaque année par le Département de la gestion des risques.

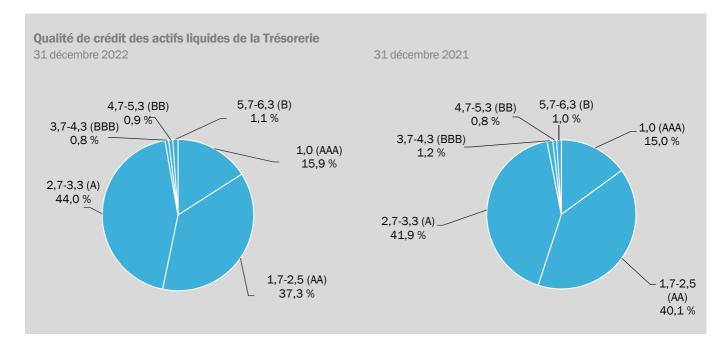
Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un degré élevé de certitude et pour chaque contrepartie, les risques maximaux et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde respectivement, pour chaque contrepartie, sur l'échéance de transaction la plus éloignée. Ces risques futurs potentiels (RFP) sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites de crédit autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent. En outre, une limite de la valeur exposée au risque en cas de défaillance (VaRD⁵²), équivalant à 10 % du capital disponible de la Banque, s'applique au risque de crédit global encouru par la Banque dans le cadre des transactions de la Trésorerie⁵³.

Les techniques d'atténuation des risques (comme la remise de garanties) et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit ISDA (Association internationale des swaps et dérivés) pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les RFP/VaRD dans la limite des garanties escomptées.

Risque de crédit de la Trésorerie : actifs liquides de la Trésorerie

La valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie s'établissait à 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 34,0 milliards), dont 22,8 milliards d'actifs à court terme exigibles au cours des 12 prochains mois (2021 : 25,3 milliards) 54 .

La notation interne des contreparties de la Trésorerie et des risques souverains est revue au moins une fois par an et modulée en conséquence. Globalement, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée par la valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie est restée stable dans l'ensemble et s'établissait à 2,37 au 31 décembre 2022 (2021 : 2,40).



 $^{^{52}\,}$ Calculée avec un niveau de confiance de 99,99 % à un horizon d'un an.

⁵³ Le capital disponible correspond au total des fonds propres, moins les sommes allouées au Fonds de coopération technique pour la région SEMED. Voir note annexe 27, page 90, pour plus de précisions.

⁵⁴ Les actifs liquides de la Trésorerie sont constitués de placements et créances sur les établissements de crédit, et de titres de créance

Créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-après analyse les placements et créances de la Banque sur les établissements de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

	2022	2021
	en millions	en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros
1. Excellent	840	392
2. Très solide	7 087	8 439
3. Solide	13 231	13 586
4. Bon	23	150
5. Assez bon	116	10
6. Faible	105	42
Au 31 décembre	21 402	22 619

Au 31 décembre 2022, il n'existait ni placement ni créance sur les établissements de crédit qui soit exigible ou à caractère douteux, comme en 2021. Tous étaient classés en phase 1 au titre des pertes de crédit attendues et il n'existait aucune perte de crédit attendue significative.

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

en millions e	en millions d'euros
	d'euros
Catégorie de notation du risque d'euros	
1. Excellent	75
2. Très solide	99
3. Solide 68	28
4. Bon 230	268
5. Assez bon 154	276
6. Faible 227	304
Au 31 décembre 854	1 050

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2022, comme en 2021.

Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

	2022	2021
	en millions	en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros
1. Excellent	3 823	4 624
2. Très solide	4296	4 682
3. Solide	156	998
Au 31 décembre	8275	10 304

Aucun titre de créance sur la base du coût amorti n'était exigible en 2022, comme en 2021. Tous étaient classés en phase 1 au titre des pertes de crédit attendues et il n'existait aucune perte de crédit attendue significative.

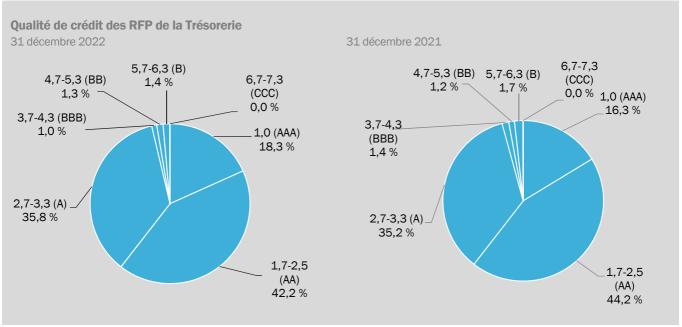
Risque de crédit de la Trésorerie

Outre des actifs liquides, le portefeuille de la Trésorerie comporte des produits tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP permet de déterminer le risque futur pendant toute la durée de la transaction. Cette démarche est particulièrement importante pour les opérations de financement sur titres de la Trésorerie et les dérivés de couverture négociés sur le marché de gré à gré. Le calcul des RFP prend en compte la réduction de l'exposition aux contreparties par des mesures classiques d'atténuation du risque, comme les opérations de remise de garanties. Le Département de la gestion des risques peut ainsi avoir au jour le jour une vision globale de l'exposition associée à l'ensemble des produits de la Trésorerie (y compris les disponibilités), par rapport au plafond fixé pour chaque contrepartie. Alors que les RFP mesurent le risque de défaillance, les calculs de VaRD s'appuient sur la simulation des défaillances des contreparties. La VaRD mesure, avec un degré de certitude élevé (99,99 %), le montant maximal du total des pertes pour défaillance susceptibles d'être enregistrées par la Trésorerie à un horizon d'un an.

Les RPF de la Trésorerie s'établissaient à 26,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 31,1 milliards), alors que la VaRD était de 1,0 milliard d'euros à la même date (2021 : 1,3 milliard).

En 2022, le Département de la trésorerie a continué de maintenir en moyenne un faible risque de crédit, en investissant des liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés, ce qui se traduit par une note élevée et stable de la probabilité de défaillance moyenne pondérée du portefeuille, calculée via les RFP. Cette note atteignait 2,38 au 31 décembre 2022 (2021 : 2,36).

Une très faible part des expositions de la Trésorerie est inférieure à la catégorie investissement⁵⁵, soit environ 2,7 % au 31 décembre 2022 (2021 : 2,9 %). Ces expositions se composent du petit volant d'actifs en monnaie locale détenu par des contreparties des pays d'opérations de la Banque.



Avant provisionnement, la valeur des actifs douteux du portefeuille de la Trésorerie était nulle au 31 décembre 2022 (comme en 2021).

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et dans le cadre des activités de la Trésorerie. Dans le portefeuille de participations des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Les Opérations bancaires détiennent également, pour couvrir leurs risques de marché, un portefeuille de swaps de taux d'intérêt et de devises conclus avec des clients. Les Opérations bancaires concluent en outre un petit nombre de swaps de devises avec des clients bénéficiaires de prêts pour les aider à gérer leurs risques de marché, qui sont entièrement couverts. Dans le cadre des activités de la Trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie (dans les strictes limites concernant le risque de marché décrites page 53), tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments soumis aux mêmes facteurs de risques sousjacents, le tout étant subordonné à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit, ainsi qu'à des tests de résistance.

⁵⁵ Soit celles notées BB+/Ba1/BB+ ou moins.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

	Actifs	Passifs	Total	Actifs	Passifs	Total
	2022	2022	2022	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions 	en millions 	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures						
Produits de devises de gré à gré						
Swaps de devises	894	(395)	499	814	(151)	663
Opérations en devises au comptant et à terme	24	(383)	(359)	244	(41)	203
	918	(778)	140	1 058	(192)	866
Produits de taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	1 335	(636)	699	261	(376)	(115)
Plafonds/planchers	_	(17)	(17)	_	(8)	(8)
Instruments dérivés des Opérations bancaires						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations	214	(50)	164	216	(149)	67
bancaires		. ,			, ,	
Total des dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures et des dérivés des	2 467	(1481)	986	1 535	(725)	810
Opérations bancaires						
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	1 081	(2 286)	(1205)	1 054	(487)	567
Swaps croisés taux-devises	950	(3 115)	(2 165)	1 072	(1876)	(804)
Instruments dérivés intégrés ⁵⁶	571	(166)	405	1 299	(45)	1 254
	2 602	(5 567)	(2 965)	3 425	(2 408)	1017
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		,	,		,,	
Swaps de taux d'intérêt	_	(13)	(13)	-	_	-
Contrats à terme sur devises	_	(2)	(2)	_	_	_
Total des dérivés détenus pour couverture	2 602	(5 582)	(2 980)	3 425	(2 408)	1017
Total des dérivés au 31 décembre	5 069	(7 063)	(1994)	4 960	(3 133)	1827
Intal nes nelliges an ST necelling	5 003	(1 003)	(1334)	4 300	(3 133)	1021

Le tableau ci-après analyse les actifs financiers dérivés de la Banque pour chacune de ses catégories internes de notation des risques.

	2022	2021
	en millions	en millions
Catégorie de notation du risque	d'euros	d'euros
1. Excellent	571	1 299
2. Très solide	2 3 3 1	1 716
3. Solide	1844	1 639
4. Bon	86	4
5. Assez bon	156	177
6. Faible	81	99
7. Attention particulière	-	25
8. Improductif	-	1
Au 31 décembre	5 069	4 960

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2022, comme en 2021.

La juste valeur des instruments dérivés intègre une hausse nette de la valorisation de 81 millions d'euros, imputable aux ajustements pour facteurs de coûts de crédit et de financement au niveau du portefeuille des contreparties susceptibles d'influencer le prix des dérivés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale (2021 : hausse de 7 millions).

La valorisation des instruments dérivés comporte également une valeur négative globale pour la Banque de 27 millions d'euros (2021 : 10 millions), imputable aux ajustements effectués en fonction de facteurs de type « moins cher à livrer » (cheapest-to-deliver, CTD), afin de refléter la valeur correspondant aux conditions de la remise de garanties prévues dans les annexes de soutien au crédit (Credit Support Annex, CSA) des accords conclus par la Banque.

Afin de gérer les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés⁵⁷, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si chacune d'elles remplit les conditions requises en termes de

⁵⁶ Lorsqu'un passif financier comptabilisé sur la base du coût amorti comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les dérivés ainsi scindés par la Banque sont intégrés dans les « Dettes représentées par un titre ».

⁵⁷ Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales de crédit appliquées aux contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « BBB ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré, en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'un accord-cadre ISDA comportant une annexe de soutien au crédit (CSA). Ces accords prévoient la remise d'une garantie par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil, qui est généralement fonction de la note de crédit externe de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant le plus grand nombre possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. De même, par le biais d'accords-cadres, la Banque met l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et transactions similaires.

Garanties⁵⁸

La Banque atténue le risque de crédit de contrepartie en détenant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2022, ce risque s'élevait à 419 millions d'euros (2021 : 1,2 milliard). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 350 millions d'euros (2021 : 1,2 milliard), réduisant à 69 millions d'euros le risque de crédit net (2021 : néant).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (accord de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties. La juste valeur de ces titres peut, dans certains cas, excéder avec le temps le prix de revente convenu. La Banque peut alors être tenue de donner à la contrepartie un nantissement en numéraire pour compenser l'écart constaté.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2022 en millions	Vendues/ renanties 2022 en millions	Garanties nanties 2022 en millions	Garanties détenues 2021 en millions	Vendues/ renanties 2021 en millions	Garanties nanties 2021 en millions
Titres détenus en garantie	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Instruments financiers dérivés						
Titres d'emprunt d'État bien notés	192	-	-	668	-	-
Monétaires	158	158	-	539	539	
	350	158	-	1207	539	-
Opérations de mise et de prise en pension						
Titres	4 734	24	-	4 081	18	-
Monétaires	-	-	-	-	-	(6)
	4 734	24	-	4 081	18	(6)
Au 31 décembre	5 084	182	-	5 288	557	(6)

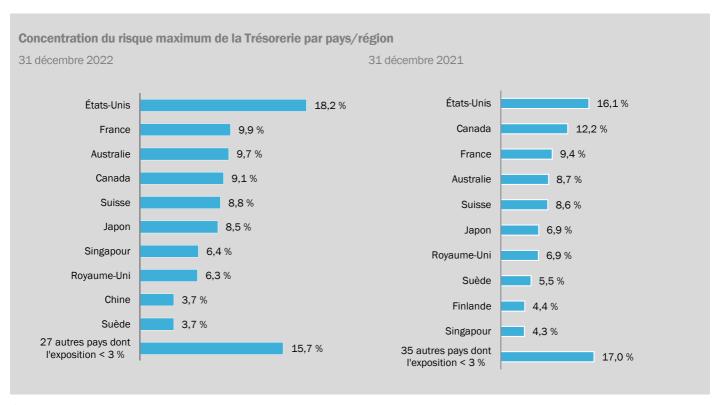
Les expositions de la Banque associées à des instruments dérivés ne font généralement pas l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre. Dans son état de situation financière, la Banque présente tous ses risques liés à des instruments dérivés sur la base du brut, y compris les expositions négligeables relevant de ces mécanismes. Au 31 décembre 2022, la Banque avait 2 millions d'euros d'actifs et 3 millions d'euros de passifs faisant l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre, pour lesquels elle ne détenait aucune garantie (2021 : 1 million d'euros d'actifs, 8 millions d'euros de passifs, aucune garantie).

⁵⁸ Pour plus de précisions concernant les garanties détenues au titre des risques de crédit des Opérations bancaires, voir la rubrique « Prêts sur la base du coût amorti », page 41.

Risque de crédit de la Trésorerie : concentration

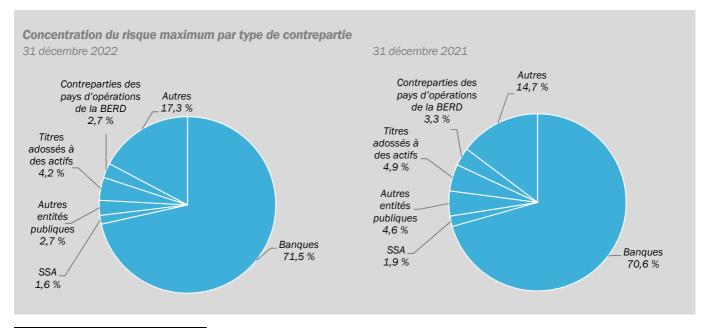
Concentration par pays

À la fin de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021, le risque de crédit de la Trésorerie était réparti entre les pays précisés ci-après.



Concentration par type de contrepartie

Dans son portefeuille de la Trésorerie, la BERD continue d'être fortement exposée aux banques, qui représentaient 71,5 % du risque maximum de portefeuille (2021 : 70,6 %). L'exposition directe au risque souverain⁵⁹ [souverains, supranationaux et agences (SSA)] a diminué, s'établissant à 1,6 % (2021 : 1,9 %), l'exposition aux contreparties dans les pays où la Banque investit diminuant également, pour s'établir à 2,7 % (2021 : 3,3 %), en termes de RFP.



⁵⁹ L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de garanties des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions, et iv) le risque lié aux produits de base.

Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

La politique de la Banque est la suivante : le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans d'autres devises que l'euro, le risque de change soit couvert via le Département de la trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille de prêts des Opérations bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de la Trésorerie. L'objectif est donc qu'il ne subsiste, dans le portefeuille de prêts des Opérations bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt.

La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les chiffres correspondant à la perte moyenne escomptée audelà d'un seuil dont il est question dans la section « Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

La BERD envisage ses participations sur le long terme et accepte par conséquent l'instabilité qui peut affecter à court terme leur valeur du fait du risque de change et du risque sur actions.

Risque de change

En investissant dans des titres de participation comportant un risque de change lié à une autre devise que l'euro, la Banque s'expose à des risques de change. La valeur de ces investissements sous forme de participations peut donc varier sous l'effet favorable ou défavorable des fluctuations des taux de change. Le tableau ci-après indique les devises auxquelles la Banque, par ce type d'investissements, était fortement exposée au 31 décembre 2022⁶⁰. L'analyse de sensibilité résume l'impact total que pourrait avoir une fluctuation raisonnablement envisageable du taux de change⁶¹ par rapport à l'euro sur la juste valeur des participations et sur les résultats, toutes autres variables étant considérées comme constantes.

Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation	Juste	Impact
	du taux de change	valeur	sur le résultat net
	(moyenne mobile sur 5 ans)	en millions	en millions
	%	d'euros	d'euros
Euro		1 181	-
Livre turque	35,7	771	275
Zloty polonais	2,7	665	18
Leu roumain	1,2	457	6
Tengué kazakh	7,6	261	20
Livre égyptienne	15,9	210	33
Forint hongrois	5,3	164	9
Rouble russe	15,2	154	23
Autres non euro	14,3	1 022	146
Au 31 décembre 2022		4 885	530

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans)	Juste valeur en millions	Impact sur le résultat net en millions
	%	d'euros	d'euros
Rouble russe	14,7	1 196	176
Euro	-	1 121	-
Zloty polonais	3,5	846	29
Livre turque	33,6	659	222
Leu roumain	1,7	488	8
Livre égyptienne	16,3	312	51
Hryvnia ukrainienne	8,5	211	18
Forint hongrois	3,7	159	6
Autres non euro	13,2	1 018	134
Au 31 décembre 2021		6 010	644

⁶⁰ Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement. En fonction de leurs modèles opérationnels, les investissements sous-jacents peuvent être exposés à d'autres risques de change susceptibles d'affecter leur valeur, mais ces risques n'entrent pas dans le champ de la présente communication.

⁶¹ Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans).

La variation moyenne des taux de change pour la catégorie « Autres non euro » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des taux de change figurant dans le même tableau.

Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque d'être exposé à des variations défavorables des justes valeurs des participations, dues aux variations des indices boursiers et des cours des différentes actions. En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat présente, en moyenne, une corrélation positive avec les fluctuations des indices boursiers, que les actions en portefeuille soient ou non cotées en bourse. Le tableau ci-après résume l'impact que pourraient avoir, sur le résultat net de la Banque, des variations raisonnablement envisageables des indices boursiers⁶².

Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Türkiye	Indice BIST 100	59,5	771	459
Pologne	Indice WIG	9,9	665	66
Roumanie	Indice BET	17,1	457	78
Slovénie	Indice SBTIOP	14,9	389	58
Kazakhstan	Indice KASE KZ	12,9	261	34
Lituanie	Indice VILSE	11,2	250	28
Égypte	Indice EGX 30	15,0	210	31
Grèce	Indice ASE	19,9	194	39
Régional et autre	Moyenne pondérée	24,8	1 688	420
Au 31 décembre 2022			4 885	1 213

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans)	Juste valeur en millions	Impact sur le résultat net en millions
		%	d'euros	d'euros
Fédération de Russie	Indice IMOEX	13,9	1 197	166
Pologne	Indice WIG	11,2	847	95
Türkiye	Indice BIST 100	29,7	660	196
Roumanie	Indice BET	16,9	488	82
Slovénie	Indice SBTIOP	14,0	318	45
Ukraine	Indice PFTS	22,4	312	70
Grèce	Indice ASE	24,0	251	60
Égypte	Indice EGX 30	14,9	211	31
Régional et autre	Moyenne pondérée	17,4	1 726	300
Au 31 décembre 2021			6 0 1 0	1 045

La variation moyenne de l'indice de référence pour la catégorie « Régional et autre » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des indices de référence des pays figurant dans le même tableau.

Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base, du fait de certains investissements et du fait de l'importance des produits de base dans plusieurs pays où elle investit. Dans le cadre de sa stratégie en matière de risque climatique, la Banque ne procédera pas à de nouveaux investissements dans des projets en amont de la prospection et de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, ce qui est cohérent avec la décision prise antérieurement de ne plus financer les activités d'extraction du charbon, comme indiqué dans la déclaration de la BERD sur sa tolérance au risque et le rapport du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures initiative – TCFD). L'exposition globale directe à l'extraction pétrolière et gazière, à l'extraction de minerais métalliques et à l'extraction houillère (ainsi qu'aux activités d'appui correspondantes) a légèrement reculé à 2,2 % (2021 : 2,4 %) de l'ensemble du portefeuille des Opérations bancaires. Cette réduction du risque est essentiellement due à un nombre modeste de nouveaux projets signés et à une augmentation des remboursements relatifs à des projets d'exploitation de minerais métalliques au Kazakhstan, en Mongolie et en Türkiye.

¹² Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) prenant en compte les indices boursiers pertinents. Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement

La BERD a procédé en 2022 à un premier test de résistance au risque lié à la transition vers une économie sobre en carbone portant sur ses 100 principales entreprises clientes. Il s'agissait d'une première tentative d'estimation de l'ampleur des pertes de crédit que pourrait entraîner pour la Banque la transition vers une économie sobre en carbone. Les 100 principaux clients de la Banque représentent 59 % de l'ensemble de son portefeuille d'entreprises. Il ressort du test réalisé que ces 100 principales entreprises clientes sont relativement peu exposées aux risques que comporte la transition vers une économie sobre en carbone. Dans le pire des cas, les pertes financières seraient de l'ordre de 3 % de l'exposition aux risques de défaillance, ce qui correspond à un scénario cyclique de ralentissement sur 30 ans évalué dans le cadre du test de résistance mené par la BERD pour l'ensemble de ses activités.

Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

Risque de taux d'intérêt et de change

L'exposition de la BERD au risque de marché tient aux répercussions possibles des fluctuations des taux d'intérêt et de change sur ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la trésorerie, qui veillent à ce que le risque de marché résiduel reste dans les limites convenues des risques que la Banque est prête à prendre. La sensibilité de la Banque à ces risques est par conséquent restreinte.

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pendant laquelle un intérêt est associé à un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant le profil des taux d'intérêt de l'actif et du passif, par le biais d'instruments dérivés de gré à gré ou négociés en bourse utilisés à des fins de couverture.

Quotidiennement, la BERD évalue son exposition au risque de marché et veille au respect des limites. Les principales limites concernant le risque de marché au sein de la Banque se fondent sur un calcul des pertes attendues compte tenu d'un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour. Les pertes attendues sont définies comme les pertes moyennes au-delà d'un certain seuil (par exemple, 95 %) qui pourraient être encourues à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et/ou des taux de change. Fixée à un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour, la limite globale des pertes attendues de la Banque précisée dans le document TALP approuvé par le Conseil d'administration est de 60,0 millions d'euros (moins de 0,5 % du capital disponible).

Afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans le présent rapport financier reflètent des mesures fondées sur les pertes attendues et étendues à un horizon de négociation de 10 jours. La méthodologie appliquée au risque de marché considère le taux sans risque et la courbe de swap de 3 mois comme les principaux facteurs de risque de taux d'intérêt et les autres facteurs comme des facteurs de risques d'écarts de base⁶³. Les pertes attendues cumulées (niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation de 10 jours) du portefeuille de trésorerie de la Banque, y compris les risques d'écarts de base, étaient de 32,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 24,4 millions), pour des pertes attendues moyennes sur l'année de 31,4 millions d'euros (2021 : 35,3 millions). Les risques de change associés au financement synthétique, par la Trésorerie, des prêts qu'accorde la Banque en monnaie locale sont un des facteurs déterminants du marché. L'exposition liée aux options de taux s'élevait à 0,3 million d'euros en fin d'exercice (2021 : 0,2 million), avec un niveau maximal de 4,7 millions d'euros en cours d'année (2021 : 1,8 million). La contribution spécifique du risque de change aux pertes attendues globales s'est établie à 5,8 millions d'euros en fin d'exercice (2021 : 2,0 millions), avec un niveau maximal de 15,4 millions d'euros en cours d'année (2021 : 3,5 millions).

Réformes des taux d'intérêt de référence

L'Intercontinental Exchange (ICE) Benchmark Administration a annoncé en mars 2021, en concertation avec la Financial Conduct Authority (FCA), l'instance indépendante de régulation du secteur financier britannique, son intention de cesser à compter du 31 décembre 2021 la publication des taux LIBOR suivants : tous les LIBOR en euro et en franc suisse, ainsi que les LIBOR dollar des États-Unis à une semaine et à deux mois. Un certain nombre de taux LIBOR en livre sterling et en yen (à un mois, à trois mois et à six mois) continuent d'être publiés selon une méthodologie synthétique. Le LIBOR synthétique en yen n'est plus publié depuis le 31 décembre 2022. Les taux LIBOR dollar des États-Unis restants (à un jour, un mois, trois mois, six mois et 12 mois) ne seront plus publiés à compter du 30 juin 2023.

La Banque a pour l'instant réussi à inclure dans tous les nouveaux contrats de prêt ayant le LIBOR pour référence une formulation de repli permettant de faciliter une transition du LIBOR vers un taux de remplacement, lorsque le LIBOR cessera de faire office de taux de référence. En outre, la Banque n'a signé aucun nouveau contrat de prêt ayant le LIBOR pour référence depuis janvier 2022. Les modifications à apporter aux anciens contrats basés sur le LIBOR ont également été formulées. Concernant ses activités relatives aux instruments dérivés, la Banque adhère au protocole de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), entré en vigueur le 25 janvier 2021. Pour ce qui est de son portefeuille de prêts, la Banque a entamé des négociations avec les emprunteurs afin de convenir de nouvelles conditions de prêt,

⁶³ Le risque d'écarts est lié aux écarts de taux de référence des swaps de devises, aux écarts d'échéance (par exemple entre les taux LIBOR à 6 mois et à 3 mois), à l'écart entre le taux des swaps indexés sur le taux à un jour par rapport au taux LIBOR à 3 mois, et aux écarts des emprunts d'État.

aux termes desquelles le LIBOR ne sera plus le taux de référence, et les modifications de système informatique nécessaires à une bonne prise en compte des nouveaux taux de référence de remplacement ont été achevées en 2021. Certaines des transactions concernées ont été migrées et réinscrites dans les systèmes courant 2022. Les transactions restantes devraient être entièrement transférées d'ici le 30 juin 2023.

Risque d'inflation en rapport avec la monnaie locale

La Banque est par ailleurs exposée à un risque de marché afférent à la monnaie locale, l'indice kazakh des prix à la consommation représentant pour la Banque un risque de modèle, étant donné qu'il n'existe pas de marché indicatif de l'inflation au Kazakhstan. Le marché du tengué kazakh ne disposant pas d'un taux de référence national transparent pour les emprunts et les prêts, la Trésorerie a levé des tengués en procédant à des émissions indexées sur l'inflation. Ce risque est atténué, les passifs étant partiellement compensés par la rétrocession de prêts indexés sur l'indice kazakh des prix à la consommation. Au 31 décembre 2022, les financements en tengué indexés sur l'indice des prix à la consommation présentaient un excédent de 605 millions d'euros (2021 : 454 millions), qui a été essentiellement investi dans des obligations à court terme du gouvernement du Kazakhstan.

Risque sur actions

Dans son portefeuille de la Trésorerie, la Banque était directement exposée à un risque sur actions de 140 millions d'euros au 31 décembre 2022 du fait de deux investissements de la Trésorerie sous forme de participations⁶⁴ (2021 : 131 millions). En outre, les expositions indirectes au risque sur actions se produisent sous la forme de produits structurés indexés sur des actions qui sont couverts en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont conçues pour lui permettre de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

Les critères à moyen terme de la Banque en matière de liquidités reposent sur les trois conditions minimales suivantes :

- Les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % de la projection des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes, sans recourir aux marchés de financement.
- Les liquidités de la Banque doivent être considérées comme un solide facteur positif lors de l'application des méthodes des agences de notation. Ces méthodes consistent notamment à appliquer des décotes aux disponibilités de la Banque, en évaluant le niveau des créances échues dans un délai d'un an et en prenant en compte les engagements non utilisés. Cela permet d'avoir une vision externe de la couverture des liquidités dans un contexte tendu.
- La Banque doit être capable de satisfaire ses obligations pendant au moins 12 mois en cas de scénario de tension extrême. Ce scénario élaboré en interne envisage un ensemble d'événements susceptibles d'avoir un impact négatif sur la position de liquidité de la Banque.

Pour déterminer le ratio de couverture des besoins nets de liquidités précédemment mentionné, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de la Trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de trésorerie nets des créances à court terme⁶⁵.

La Banque maintient ses liquidités au-dessus des minima prévus par ses politiques, afin de disposer d'une certaine souplesse dans l'exécution de son programme d'emprunt. Au 31 décembre 2022, les principaux indicateurs de liquidités à moyen terme de la Banque étaient les suivants :

- Les actifs liquides nets de la Trésorerie représentaient 137 % (2021 : 148 %) des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes (couverture minimum prévue : 75 %).
- Les actifs liquides de la Trésorerie représentaient (après application des décotes pour simulation de scénario de tension) 144 % (2021 : 156 %) d'une année de service de la dette, plus 50 % des engagements non utilisés (couverture minimum prévue : 100 %).

La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par la Trésorerie au 31 décembre 2022 s'établissait à 0,9 an (2021 : 1,1 an).

⁶⁴ Voir note annexe 20 aux états financiers, page 84

⁶⁵ En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance fixe ou optionnelle maximale d'un an au moment de l'acquisition – autrement dit, les créances qui avaient une échéance résiduelle maximale d'un an au 31 décembre 2022 n'en font pas partie.

La politique de liquidité à court terme de la Banque repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio - LCR) définis dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette approche exige que le ratio des actifs liquides arrivant à échéance et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Ces ratios minimaux aux termes de la politique de la Banque étaient dépassés au 31 décembre 2022 et l'avaient été constamment tout au long de l'année.

Outre les éléments précités, le Département de la trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme global d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme. En 2022, elle a levé 6,7 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme assortis d'une échéance moyenne de 4,3 ans (2021 : 9,6 milliards et 4,2 ans). Les trois principales agences de notation ont confirmé en 2022 la note AAA, assortie de perspectives stables, de la Banque.

Le tableau suivant propose une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés émanant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus proche à laquelle ils peuvent être contractuellement exigibles. Ces chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec ceux communiqués dans l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois inclus en millions	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions	De plus de trois mois à un an inclus en millions	De plus d'un an à trois ans inclus en millions	Plus de trois ans en millions	Total en millions
Passifs financiers au 31 décembre 2022	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Flux de trésorerie non dérivés						
Montants dus à des établissements de crédit	(419)	(22)	(122)	-	-	(563)
Dettes représentées par un titre	(1 063)	(3 733)	(5 548)	(18 751)	(21 290)	(50 385)
Autres passifs financiers	(51)	(50)	(49)	(30)	(588)	(768)
Au 31 décembre 2022	(1533)	(3 805)	(5 719)	(18 781)	(21 878)	(51 716)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(9)	(26)	(132)	(301)	(334)	(802)
Dérivés sur taux à règlement	(532)	(432)	(2 129)	(2 827)	(2 344)	(8 264)
brut - sortie						
Dérivés sur taux à règlement	311	377	2 135	2 663	2 340	7 826
brut – entrée						
Dérivés sur devises – sortie	(2 910)	(6 3 6 2)	(153)	-	(56)	(9 481)
Dérivés sur devises – entrée	2 758	6 171	147	-	50	9 126
Au 31 décembre 2022	(382)	(272)	(132)	(465)	(344)	(1 595)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(47)	(67)	(496)	(609)	34	(1 185)
Dérivés sur taux à règlement	(428)	(2 057)	(3 995)	(6 265)	(3 285)	(16 030)
brut - sortie						
Dérivés sur taux à règlement	417	1 411	3 3 1 0	5 907	2919	13 964
brut - entrée						
Au 31 décembre 2022	(58)	(713)	(1 181)	(967)	(332)	(3 251)
Total des passifs financiers	(1973)	(4 790)	(7 032)	(20 213)	(22 554)	(56 562)
au 31 décembre 2022						
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(3 735)	-	-	-	-	(3 735)
Institutions non financières	(12 935)	-	-	-	-	(12 935)
Au 31 décembre 2022	(16 670)	-		-	-	(16 670)

	Jusqu'à un mois inclus en millions	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions	De plus de trois mois à un an inclus en millions	De plus d'un an à trois ans inclus en millions	Plus de trois ans en millions	Total en millions
Passifs financiers au 31 décembre 2021	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Flux de trésorerie non dérivés		2 02.00			2 02.00	
Montants dus à des établissements de crédit	(822)	(58)	(120)	_	-	(1000)
Dettes représentées par un titre	(816)	(2 950)	(6 748)	(17 993)	(24 550)	(53 057)
Autres passifs financiers	(39)	(162)	(35)	(16)	(579)	(831)
Au 31 décembre 2021	(1677)	(3 170)	(6 903)	(18 009)	(25 129)	(54 888)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(11)	(17)	(82)	(145)	(170)	(425)
Dérivés sur taux à règlement	(11)	(631)	(1 021)	(1 453)	(1 209)	(4 325)
brut - sortie						
Dérivés sur taux à règlement	4	830	946	1 342	1 110	4 232
brut - entrée						
Dérivés sur devises – sortie	(1 708)	(2 109)	(437)	(57)	(59)	(4 370)
Dérivés sur devises – entrée	1 700	2 096	405	50	50	4 301
Au 31 décembre 2021	(26)	169	(189)	(263)	(278)	(587)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(13)	(22)	(185)	(78)	(300)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(226)	(281)	(2 446)	(3 531)	(3 438)	(9 922)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	250	322	2 256	2 767	3 133	8 728
Au 31 décembre 2021	22	28	(212)	(949)	(383)	(1 494)
Total des passifs financiers	(1681)	(2 973)	(7 304)	(19 221)	(25 790)	(56 969)
au 31 décembre 2021						
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(3 360)	-	-	-	-	(3 360)
Institutions non financières	(12 507)	-	-	-	-	(12 507)
Au 31 décembre 2021	(15 867)	-	-	-	-	(15 867)

D. Risque opérationnel

La Banque entend par risques opérationnels les risques de pertes financières et d'atteinte à sa réputation résultant de processus et de systèmes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains, ou d'événements extérieurs.

Sources de risque opérationnel

Le risque opérationnel peut se manifester de diverses manières : erreurs humaines, comportement inapproprié de la part d'employés (y compris fraude), non-respect des règles et des politiques en vigueur, ou encore non-respect par un fournisseur de ses conditions contractuelles. De tels événements peuvent se traduire par des pertes financières, ainsi que par des atteintes à la réputation de la Banque.

Mécanisme de gestion du risque opérationnel

La Banque s'est dotée d'un mécanisme de gestion du risque opérationnel, qui consiste en un ensemble de processus, de procédures, de rapports et de responsabilités, et qui sert à repérer, gérer et surveiller les risques opérationnels auxquels elle est exposée. Dans le cadre de ce mécanisme interviennent entre autres des comités de gouvernance et des pratiques de gestion quotidiennes, comme la prise en compte et l'analyse des risques les plus importants, ainsi que des problèmes et des incidents susceptibles d'avoir des répercussions négatives pour la Banque.

Ce mécanisme permet une approche structurée de la gestion du risque opérationnel. Il a pour fonction d'assurer l'application cohérente de normes et de techniques d'évaluation des risques dans l'ensemble de la Banque, tout en laissant à chaque activité suffisamment de latitude pour adapter certaines de ses composantes à ses besoins particuliers.

Systèmes et outils

Incidents (internes/externes)

Problèmes et actions

Evaluations des risques et des contrôles

Profil de risque

Risque inhérent

Rapports et suivi

Problèmes majeurs de contrôle

Risques majeurs

Risques majeurs

Scénarios

Le mécanisme de gestion du risque opérationnel couvre essentiellement les aspects suivants :

Gouvernance, politiques et procédures

La Banque dispose d'un ensemble complet de politiques et de procédures précisant de quelle manière les risques opérationnels doivent être gérés dans l'ensemble de la BERD.

Prise de risques opérationnels

La Banque définit son approche vis-à-vis de la prise de risques en précisant les motifs qui peuvent inciter à prendre, à accepter ou à éviter certains types de risques.

Incidents

La Banque recueille, analyse et communique systématiquement les données en rapport avec les incidents en matière de risques opérationnels, pour permettre de comprendre les raisons de leur survenance et les moyens d'améliorer les contrôles pour réduire le risque de futurs incidents. Par ailleurs, la BERD recueille et utilise les données disponibles sur des incidents survenus dans d'autres entreprises comparables en consultant la Global Operational Risk Loss Database, afin d'identifier les risques potentiels susceptibles de se présenter ultérieurement, même si jusqu'à présent ils n'ont pas eu d'impact sur la BERD.

Problèmes et actions

La Banque recueille en outre systématiquement des informations sur les « problèmes » qu'elle peut rencontrer en matière de maîtrise du risque opérationnel. Des « actions » sont mises en place pour y remédier et faire en sorte qu'ils ne présentent pas de risques opérationnels.

Principaux indicateurs

Ces indicateurs servent à surveiller au fil du temps certains risques opérationnels et contrôles effectués, ainsi qu'à garantir que des mesures sont prises si nécessaire.

Évaluations des risques et des contrôles

Les « évaluations des risques et des contrôles » sont des évaluations exhaustives qui portent sur les principaux risques opérationnels de la Banque. Elles consistent en un exercice d'auto-évaluation, effectué par chaque unité opérationnelle, permettant d'établir un profil de risque en fonction d'une taxonomie des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, qui classifie les risques selon une taxonomie normalisée. Cette démarche prévoit notamment l'évaluation des risques inhérents à chaque secteur et à chaque fonction de contrôle, ainsi que de l'efficacité des contrôles existants destinés à atténuer ces risques, ce qui permet d'établir les notations des risques résiduels et de décider ensuite s'il convient d'accepter ou de réduire ces derniers.

Rapports et suivi

La Banque produit régulièrement une grande diversité de rapports de gestion, qui rendent compte des principaux éléments considérés et traités par le mécanisme de gestion du risque opérationnel. Ces rapports permettent à la Direction de comparer les résultats aux objectifs et aux niveaux de tolérance convenus.

Systèmes et outils

La Banque a recours à un système de contrôle du risque de gouvernance lui permettant d'enregistrer, de gérer et de signaler les risques opérationnels, les contrôles et à la fois les incidents et les conclusions des audits internes.

Conduite et comportement

Plusieurs composantes du mécanisme de gestion des risques opérationnels prévoient notamment l'évaluation du comportement, dans la mesure où une conduite appropriée des employés de la Banque est déterminante pour la bonne gestion de ces risques. Par exemple, les enquêtes à propos d'incidents cherchent habituellement à déterminer si les employés ont signalé suffisamment tôt le problème à l'échelon supérieur de leur hiérarchie. Les domaines qui ont des implications en matière de risque de conduite peuvent être identifiés et évalués via le registre des risques opérationnels et le processus d'évaluation des risques et des contrôles.

Principaux risques et mesures d'atténuation

La Banque évalue et renforce en permanence ses processus de gestion et de contrôle des risques, ainsi que les outils technologiques afférents, afin d'améliorer leur efficacité.

Le tableau suivant résume les principaux risques opérationnels jugés actuellement les plus en rapport avec les activités de la Banque.

Principal risque	Description	Gestion du risque
Risque d'atteinte à la réputation	Tous les risques énumérés ci-dessous peuvent entraîner un risque d'atteinte à la réputation. Le risque d'atteinte à la réputation (ou risque réputationnel) concerne l'image de marque de la Banque, de même que l'éthique, la confiance, les relations avec les clients et les parties prenantes, la conduite, ainsi que la culture et les valeurs globales de notre organisation. Le risque d'atteinte à la réputation peut également découler de relations inappropriées avec les clients, susceptibles d'être préjudiciables pour la Banque.	fois qu'une modification est apportée à une stratégie ou à un mode opératoire. Communication proactive avec toutes les parties prenantes et suivi de la couverture médiatique pour déterminer clairement la perception de notre réputation. En outre, un certain nombre de contrôles et de cadres sont en place pour faire
Risque de fraude et de conduite	Préjudice potentiel encouru par la BERD, ses parties prenantes et ses clients en rapport avec la gestion des investissements, la fraude en matière de prêt, l'intégrité des marchés, le blanchiment de capitaux et la corruption passive ou active.	Gestion assurée via un dispositif destiné à améliorer la détection des risques et leur atténuation, les informations de gestion et les comptes rendus aux supérieurs hiérarchiques, ainsi qu'au Bureau de la déontologie et au Département des ressources humaines.
Risque lié aux ressources humaines et aux compétences (aux personnes)	Risque de performances sous-optimales dû à l'insuffisance des effectifs ou à l'incapacité de recruter des personnes suffisamment compétentes. Ce risque concerne le personnel ou les équipes en charge des investissements et travaillant sur des produits clés, ou des personnes dotées d'une expérience considérable ou de connaissances spécialisées (par exemple, un responsable opérationnel essentiel ou un spécialiste des systèmes informatiques).	Parmi les principales mesures d'atténuation figurent la définition et l'élaboration de moyens permettant d'appuyer les processus en rapport avec les activités de front-office ou de back-office, des programmes de gestion des talents et la planification de la relève. Élaboration d'une documentation complète décrivant tous les processus clés et, dans la mesure du possible, prise en compte de ce risque lors des simulations de reprise après sinistre.
Risque de processus	Risque d'une défaillance des processus opérationnels fondamentaux mis en œuvre par la BERD, comme le traitement de transactions et de paiements essentiels, la vérification du profil des clients ou la valorisation d'actifs.	Les évaluations des risques et des contrôles servent à identifier et à évaluer les principaux risques opérationnels. Les contrôles associés sont évalués en fonction de leur conception et des résultats obtenus. Si nécessaire, les processus et les contrôles sont améliorés, afin de mettre en place de meilleures conditions de contrôle pour éviter de nouvelles concrétisations des risques.
Risque de gestion du changement/ risque lié à un projet	Risque d'un impact négatif du changement, de projets ou d'initiatives. Le risque de projet est le risque d'une mise en œuvre inefficace de projets majeurs de la BERD, avec pour résultat des solutions sous-optimales.	Supervision de tous les grands projets par une équipe dédiée à la gestion du changement, pour assurer à l'échelle de toute la Banque la rigueur et la cohérence du démarrage, de l'approbation et du suivi des projets. La Banque n'applique aucun nouveau processus ou système tant qu'il n'a pas été entièrement testé.
Risque lié à la sécurité de l'information et à la cybercriminalité	Risque d'atteinte à la confidentialité, à l'intégrité, à l'exactitude et/ou à la disponibilité d'un actif ou d'un système informationnel. Risque de perte ou de préjudice encouru par la Banque et ses clients du fait d'actes commis ou favorisés par l'utilisation de systèmes informatiques en réseau.	Les procédures et processus de la Banque concernant l'informatique et la sécurité de l'information assurent la mise à jour permanente des logiciels antivirus de tous les serveurs et ordinateurs. Des sauvegardes sont régulièrement réalisées et des vérifications des contrôles d'accès, des tests d'intrusion dans les systèmes et de vulnérabilité, ainsi que des simulations de reprise après sinistre sont régulièrement effectués. Les contrôles de la Banque contre les cyberattaques sont vérifiés et alignés sur les meilleures pratiques externes.
Risque pour la résilience des activités	Risque de l'impossibilité, pour diverses raisons, de poursuivre les activités de la Banque.	Une planification de la résilience est en place au sein de l'ensemble de l'organisation, les plans de reprise des activités précisant les principaux membres du personnel devant intervenir et leur rôle. Elle prévoit notamment un exercice annuel de reprise après sinistre sur le site de secours de la Banque.

Principal risque	Description	Gestion du risque
		La BERD a contracté une assurance qui la couvre en cas de pertes résultant de l'interruption de ses activités par suite de sinistres ou dommages relatifs à ses biens.
		La BERD travaille en étroite collaboration avec ses prestataires de services tiers pour maintenir la qualité et la continuité du service.
Risque technologique	Risque d'une inadéquation ou de l'impossibilité d'adaptation des systèmes technologiques et des mécanismes d'appui correspondants de la BERD, face à l'évolution des exigences.	Le mode opératoire de gestion du risque technologique de la Banque permet à l'organisation de repérer, de mesurer et de gérer les risques technologiques au regard de ses objectifs commerciaux, de ses processus essentiels et de ses risques en matière d'informations. Prise en compte de tous les aspects majeurs (gestion des incidents, du changement, des capacités, etc.). Étude régulière de la progression des grands projets informatiques et tests rigoureux effectués sur tout nouveau système avant approbation.
Risque lié aux prestataires de services externes	Choix inadéquat et gestion insatisfaisante des fournisseurs externes. Le risque de prestataire de services externes est le risque que des fournisseurs de services soient incapables de respecter la qualité de service convenue.	Avant de conclure tout accord avec des prestataires tiers, la Banque procède à
Risque juridique	Risque de non-respect des obligations légales au titre de la législation ou d'un contrat en vigueur, ou l'absence de caractère exécutoire de clauses contractuelles, ainsi que tout autre litige, entraînant dans chaque cas un impact sur les revenus ou le passif éventuel et/ou des conséquences notables sur la réputation de la Banque.	La Banque est bien consciente que la nécessité de gérer et d'atténuer les risques juridiques est inhérente à tous les aspects de ses activités. La Banque dispose d'un solide système de contrôle, qui favorise le respect des dispositions légales, et a recours à des services de conseil juridique internes et externes, à la fois pour se protéger des actes illégaux et pour prendre des décisions éclairées.

Perspectives

Les perspectives globales en matière de risque opérationnel restent préoccupantes et inchangées par rapport à l'an dernier.

La Banque continue de mettre en œuvre les initiatives stratégiques prévues pour renforcer son modèle opératoire, en veillant à ce que les personnes, les technologies et les processus qui soutiennent ses activités conservent leur résilience dans le contexte difficile d'aujourd'hui.

Les conséquences de la guerre contre l'Ukraine continueront à occuper une place prépondérante dans son agenda et la Banque continue de suivre de près l'impact potentiel sur son personnel et ses opérations, notamment les répercussions sur le commerce, les tierces parties et les chaînes d'approvisionnement.

Les tensions géopolitiques et le paysage économique pourraient donner lieu à une augmentation de la fréquence des cyberattaques et des menaces pour la sécurité de l'information. La Banque reste donc vigilante et, dans la mesure du possible, renforce les contrôles en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information en réponse à cette situation.

Elle reste très attentive à la menace permanente que représentent les épidémies de type pandémique, ainsi qu'au bien-être et à la disponibilité de son personnel et de celui de tierces parties essentielles, étant donné que plusieurs processus clés sont exécutés par des tiers. Des plans de secours ont été mis en place afin d'assurer la continuité des activités essentielles et la Banque continue de suivre de près ces différents risques.

La Banque est consciente des risques opérationnels résultant des conséquences du changement climatique. Elle s'emploie activement à maîtriser ces risques via son cadre de gestion des risques, lequel reste ouvert à l'adoption de nouveaux outils, de nouvelles stratégies et de nouvelles compétences, à mesure que la compréhension de ces risques s'affine.

E. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa Résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (Résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (Résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital sujet à appel est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital sujet à appel nouvellement autorisé. Les actions sujettes à appel pouvaient faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la

Résolution n° 128. Au 31 décembre 2022, la souscription à l'augmentation du capital sujet à appel atteignait 8,9 milliards d'euros (2021 : 8,9 milliards).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2020, le Conseil des gouverneurs a procédé à une révision du capital social de la Banque, conformément à l'article 5.3 de l'Accord. Il a estimé que le capital prévu était adéquat pour la période 2021-25, dans le contexte de l'approbation du Cadre stratégique et capitalistique pour la période 2021-25. Enfin, le Conseil des gouverneurs a décidé que l'adéquation du capital de la Banque serait de nouveau examinée en 2025 (Résolution n° 233).

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et aux paramètres de sa politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des investissements sous forme de prêts et de participations réalisés par la Banque dans les pays où elle investit au montant total du capital souscrit non déprécié, des réserves et des excédents de la Banque. Ce capital de base se compose du capital souscrit non déprécié (y compris le capital sujet à appel), des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements afin de tenir compte, d'une part, des provisions générales pour dépréciation de prêts concernant les expositions des Opérations bancaires et, d'autre part, des pertes latentes sur les prises de participation. Les ressources spéciales de la Banque ne font pas partie de ce capital de base, qui n'est donc pas modifié par la consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD⁶⁶. Le capital de base à cette fin s'élevait à 43,0 milliards d'euros⁶⁷ au 31 décembre 2022 (2021 : 42,5 milliards).

La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Pour les besoins de ce ratio, et par souci de cohérence avec le capital de base, les provisions spécifiques sont déduites du total des actifs d'exploitation. Au 31 décembre 2022, le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 83 % (2021 : 79 %) à comparer avec le seuil de 92 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit libéré non déprécié, augmenté des excédents et de la réserve générale. Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2021 : aucune).

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle d'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique d'adéquation du capital.

La Banque définit le capital requis comme les pertes éventuelles qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées à l'aide du mécanisme d'adéquation du capital sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

L'un des objectifs principaux de la politique d'adéquation du capital est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré et les réserves.

Au 31 décembre 2022, le ratio entre le capital requis et le capital disponible était de 65 % (2021 : 65 %), à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré parallèlement aux obligations de la BERD en matière de capital statutaire.

Les principaux indicateurs financiers de la Banque sont présentés page 5. Au 31 décembre 2022, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 27 % (2021 : 27 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 56 % (2021 : 59 %).

⁶⁶ Pour plus d'informations sur la consolidation du Fonds spécial des actionnaires de la BERD, voir la note annexe 2, page 69.

⁶⁷ Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires (les actifs d'exploitation étant considérés à leur coût).

	2022	2021
	en millions	en millions
Réserves et bénéfices non distribués	d'euros	d'euros
Réserve spéciale	306	306
Réserve pour pertes sur prêts	415	432
Fonds de CT pour la région SEMED	4	4
Fonds spécial des actionnaires de la BERD	<i>627</i>	-
Gains latents	2034	2968
Total des réserves soumises à restrictions	3 386	<i>3 710</i>
Réserves générales non soumises à restrictions	9 733	10 418
Au 31 décembre	13 119	<i>14 128</i>

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, la part du revenu net de la Banque qui sera affectée aux excédents ou à d'autres fins et celle qui sera, le cas échéant, distribuée aux membres. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Aux termes de cet article : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3,0 milliards d'euros (2021 : 3,0 milliards).

F. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Classification et juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
	en millions	en millions
Actifs financiers au 31 décembre 2022	d'euros	d'euros
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur		
par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de créance	854	854
Instruments financiers dérivés	5 069	5 069
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 183	1 183
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	747	747
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	4 885	4 885
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	140	140
	12 878	12 878
Actifs financiers sur la base du coût amorti ⁶⁸ :		
Créances sur les établissements de crédit	21 402	21 402
Titres de créance	8 2 7 5	8 2 3 6
Autres actifs financiers	632	632
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	27 857	27 863
	58 166	58 133
Total	71 044	71 011

	Valeur comptable	Juste valeur
	en millions	en millions
Actifs financiers au 31 décembre 2021	d'euros	d'euros
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur		
par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de créance	1 050	1 050
Instruments financiers dérivés	4 960	4 9 6 0
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1907	1907
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	575	575
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	6 0 1 0	6 0 1 0
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	131	131
	14 633	14 633
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
Créances sur les établissements de crédit	22 619	22 619
Titres de créance	10 304	10 370
Autres actifs financiers	470	470
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	26245	26 784
	59 638	60 243
Total	74 271	74 876

⁶⁸ Hormis pour les titres de créance et les prêts, la juste valeur des autres actifs sur la base du coût amorti est à peu près équivalente à leur valeur comptable, du fait de la nature à court terme de ces actifs.

Passifs financiers au 31 décembre 2022	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	À la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Montants dus à des établissements de crédit	u curos	u curos	u cuios	(571)	(571)	(571)
	-	-		, ,	, ,	
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(43 418)	(43 418)	(43 315)
Instruments financiers dérivés	(1 431)	(50)	(5 582)	-	(7 063)	(7 063)
Autres passifs financiers	-	(203)	-	(1 034)	(1 237)	(1 237)
Total des passifs financiers	(1431)	(253)	(5 582)	(45 023)	(52 289)	(52 186)

Passifs financiers au 31 décembre 2021	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	À la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Montants dus à des établissements de crédit	-	-	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(49 126)	(49 126)	(49 229)
Instruments financiers dérivés	(576)	(149)	(2 408)	-	(3 133)	(3 133)
Autres passifs financiers	-	(195)	-	(974)	(1 169)	(1 169)
Total des passifs financiers	(576)	(344)	(2 408)	(51 100)	(54 428)	(54 531)

Au 31 décembre 2022, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des investissements sous forme de prêts comptabilisés sur la base du coût amorti.

La valeur estimée selon la méthode du coût amorti des instruments détenus sur la base du coût amorti en tant que créances sur les établissements de crédit, autres actifs financiers, montants dus à des établissements de crédit et autres passifs financiers, est considérée comme étant approximativement équivalente à leur juste valeur, dans la mesure où il s'agit avant tout d'instruments simples, à court terme et de qualité de crédit élevée. Ces instruments sont classés « données de Niveau 2 » (voir l'intitulé « Hiérarchie applicable à la juste valeur », ciaprès), l'évaluation par la Banque de leur juste valeur étant fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires.

La juste valeur des titres de créance détenus sur la base du coût amorti est calculée à partir de données de Niveau 2, à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Conformément au modèle opérationnel de la Banque, certains prêts des Opérations bancaires sont détenus à titre d'investissements pour collecter des flux de trésorerie contractuels, les conditions contractuelles prévoyant, à des dates spécifiques, des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts. Ces prêts sont comptabilisés sur la base du coût amorti. La juste valeur de ces prêts a été calculée en utilisant des données de Niveau 3, les flux de trésorerie ayant été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, puis en actualisant cette valeur en fonction d'une mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. La juste valeur des obligations émises par la Banque est calculée en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, donc à partir de données de Niveau 3. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est généralement proche de la juste valeur. L'estimation de la juste valeur des billets de trésorerie émis par la Banque est fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires, c'est-à-dire sur des données de Niveau 2.

Hiérarchie applicable à la juste valeur

La norme IFRS 13 classe la juste valeur sur la base d'une hiérarchie des techniques d'évaluation qui comprend trois niveaux. Les classifications sont déterminées en fonction du caractère observable ou non observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces données ont permis d'établir la hiérarchie suivante :

 Niveau 1: prix cotés sur des marchés dynamiques pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse et les obligations classées en tant que prêts cotées en bourse et détenues à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

- Niveau 2 : données autres que les prix cotés de Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir les éléments dérivant de prix). Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Superderivatives et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés. Ce niveau comprend les titres de créance (évalués au vu des prix observés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs pour motiver un classement en Niveau 1), la plupart des produits dérivés (généralement évalués via un modèle d'actualisation des flux de trésorerie utilisant uniquement des données observables) et les participations et obligations cotées en bourse (dont la valorisation dépend d'une cotation, mais pour lesquelles le marché n'est pas suffisamment actif pour motiver un classement en Niveau 1).
- Niveau 3 : données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables).
 Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels les données de valorisation ne sont pas toutes observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2022, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données significatif le plus faible pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2022					
	Niveau 1 en millions	Niveau 2 en millions	Niveau 3 en millions	Total en millions		
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros		
Titres de créance	595	259	-	854		
Instruments financiers dérivés	-	4 855	214	5 069		
Prêts des Opérations bancaires	1 297	29	604	1930		
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 065	42	3 778	4 885		
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	140	-	140		
Total des actifs financiers à la juste valeur	2 957	5 325	4 596	12 878		
Instruments financiers dérivés	-	(7 013)	(50)	(7 063)		
Autres passifs	-	-	(203)	(203)		
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(7 013)	(253)	(7 266)		

	Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Titres de créance	1 004	46	-	1 050
Instruments financiers dérivés	-	4 744	216	4960
Prêts des Opérations bancaires	1918	216	348	2 482
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 655	66	4 289	6 0 1 0
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	131	-	131
Total des actifs financiers à la juste valeur	4 577	5 203	4 853	14 633
Instruments financiers dérivés	-	(2 984)	(149)	(3 133)
Autres passifs	-	-	(195)	(195)
Total des passifs financiers à la juste valeur		(2 984)	(344)	(3 328)

Les transferts au Niveau 2 ont lieu lorsque le volume de transaction d'un investissement est jugé insuffisant pour que le marché dont il relève puisse être considéré comme actif, le prix du marché restant toutefois le meilleur indicateur de sa valeur. Les transferts au Niveau 3 ont lieu lorsqu'il n'existe plus aucun prix de marché observable indicatif de transactions réalisées dans des conditions de concurrence normale.

En 2022, 19 millions d'euros ont été transférés du Niveau 1 au Niveau 2 (2021 : néant), 52 millions d'euros du Niveau 1 au Niveau 3 (2021 : néant) et 26 millions d'euros du Niveau 2 au Niveau 3 (2021 : néant). Les transferts du Niveau 1 au Niveau 2 ont eu lieu car le volume de transaction des investissements était jugé insuffisant pour que le marché dont il relève puisse être considéré comme actif. Dans les deux cas, les transferts au Niveau 3 ont eu lieu car, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, des données observables fiables ont cessé d'être disponibles pour l'évaluation de ces actifs.

En 2022, 8 millions d'euros ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 1 (2021 : 126 millions). Les transferts depuis le Niveau 2 s'expliquent par le fait que le volume de transaction des investissements était désormais jugé suffisant pour que le marché dont il relève puisse être considéré comme actif. Aucun transfert n'a eu lieu depuis le Niveau 3 (comme en 2021).

Le tableau ci-après présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Instruments	Prêts des	Participations			Instruments	
	financiers	Opérations	des Opérations	Total	Autres	financiers	Total
	dérivés	bancaires	bancaires	des actifs	passifs	dérivés	des passifs
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Solde au 31 décembre 2021	216	348	4 289	4 853	(195)	(149)	(344)
Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(e)s dans :							
(Pertes nettes)/gains nets des participations à la juste	38	_	(818)	(780)	36	94	130
valeur par le biais du résultat net							
 (Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts 	-	(32)	-	(32)	-	-	-
Émissions	-	365	-	365	(46)	-	(46)
Achats	-	-	626	626	-	-	-
Règlements	(40)	(155)	-	(195)	2	5	7
Cessions	-	_	(319)	(319)	_	-	_
Transferts au Niveau 3	_	78	-	78	-	-	_
Solde au 31 décembre 2022	214	604	3 778	4 596	(203)	(50)	(253)
Gains nets/(pertes nettes) sur l'année concernant les							
instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2022							
et comptabilisé(e)s dans :							
(Pertes nettes)/gains nets des participations à la juste	4	_	(905)	(901)	38	13	51
valeur par le biais du résultat net							
 (Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts 	_	(32)	_	(32)	_	-	_

	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Prêts des Opérations bancaires en millions d'euros	Participations des Opérations bancaires en millions d'euros	Total des actifs en millions d'euros	Autres passifs en millions d'euros	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Total des passifs en millions d'euros
Solde au 31 décembre 2020	200	313	3 217	3 730	(174)	(102)	(276)
Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(e)s dans: Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	60	-	1 056	1 116	(10)	(80)	(90)
Gains nets sur les prêts	_	50	_	50	_	_	_
Émissions	-	12	_	12	(36)	_	(36)
Achats	_	_	558	558	-	_	_
Règlements	(44)	(27)	_	(71)	25	33	58
Cessions	-	-	(542)	(542)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2021	216	348	4 289	4 853	(195)	(149)	(344)
Gains nets/(pertes nettes) sur l'année concernant les instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2021 et comptabilisé(e)s dans :							
Gains nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	60	-	963	1 023	(10)	(63)	(73)
Gains nets sur les prêts	-	50	-	50	-	-	

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2022, les principaux modèles/principales techniques de valorisation⁶⁹ utilisé(e)s pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles:

			Impact sur le res	sultat net en 2022
		Valeur	Évolution	Évolution
		comptable	favorable	défavorable
		en millions	en millions	en millions
	Principaux modèles/principales techniques de valorisation	d'euros	d'euros	d'euros
Prêts des Opérations bancaires	AFT, modèles de valorisation des options, modèles d'ajustement du crédit et	604	66	(32)
	VAN			
Titres de participation, Fonds de	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt	3 739	1 086	(584)
participations et instruments dérivés	composé et modèles de valorisation des options			
associés des Opérations bancaires70				
Au 31 décembre		4 3 4 3	1 152	(616)

			Impact sur le résultat net en 20	
		Valeur	Évolution	Évolution
		comptable	favorable	défavorable
		en millions	en millions	en millions
	Principaux modèles/principales techniques de valorisation	d'euros	d'euros	d'euros
Prêts des Opérations bancaires	Modèles AFT et de valorisation des options	348	58	(13)
Titres de participation, Fonds de	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt	4 161	1 164	(784)
participations et instruments dérivés	composé et modèles de valorisation des options			
associés des Opérations bancaires				
Au 31 décembre		4 509	1 222	(797)

Prêts des Opérations bancaires

Les prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisé(e)s pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des valorisations par la VAN et des ajustements du crédit. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les taux d'actualisation, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur, d'autres valorisations par la VAN et des changements d'hypothèses dans les modèles AFT sous-jacents (par exemple en modifiant le taux d'actualisation).

Participations des Opérations bancaires, Fonds de participations et instruments dérivés

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés sur actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/principales techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la VAN, les multiples de l'EBITDA et les modèles AFT. L'évaluation du passif du Fonds de participations est basée sur les mêmes investissements sous-jacents et fait donc appel aux mêmes techniques.

Les multiples de la VAN sont le plus souvent appliqués aux participations directes. Les opérations récentes au sein des différents secteurs, le cas échéant, sont également examinées. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de la VAN des valorisations obtenues pour les participations directes. Les fonds d'actions sont évalués d'après les déclarations de VAN, corrigées en fonction des mouvements pertinents constatés sur le marché entre la date de l'évaluation et le 31 décembre 2022. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur des changements d'hypothèses affectant les fluctuations observées sur le marché. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples de l'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été effectuée en déterminant des valorisations alternatives raisonnablement possibles à l'aide de méthodes se fondant sur les multiples du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, du ratio cours-bénéfice (PER), et de méthodes spécifiques à un secteur comme les multiples fondés sur les capacités de production. En outre, pour une méthode donnée, des fourchettes de valorisation ont été établies en utilisant des multiples correspondant au quartile inférieur et au quartile supérieur. Pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été réalisée en modifiant certaines hypothèses (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

⁶⁹ VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = résultat avant intérêts, impôts et amortissements ; AFT = actualisation des flux de trésorerie.

⁷⁰ Les variations de la juste valeur du passif du Fonds de participations et des dérivés sur actions ont une corrélation négative avec celles des titres de participation auxquels ils sont liés. Les participations des Opérations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité. Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir note annexe 32, page 97.

Dans le cadre de la modélisation des participations directes de Niveau 3, la Banque a recours à un certain nombre de données non observables générées en interne et déterminées par le jugement professionnel de spécialistes. Les données utilisées varient selon la méthode d'évaluation retenue pour l'investissement. Les données non observables les plus couramment employées sont :

- les ajustements de la valeur modélisée en fonction de la liquidité et de la qualité négociable de l'actif, que pourrait envisager un acquéreur lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normales (2022 : décote moyenne pondérée de 12 % ; 2021 : 12 %) :
- les multiples de la VAN provenant de l'observation d'entreprises cotées comparables (2022 : entre 0,75 et 1,50 ; 2021 : 0,42 et 1,47)
- les multiples de l'EBITDA provenant de l'observation d'entreprises cotées comparables (2022 : entre 2,27 et 13,33 ; 2021 : 3,14 et 14,62).

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

I. Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque »), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (« l'Accord »). Au 31 décembre 2022, 71 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement en étaient membres.

Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et précisés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (« l'Accord de siège »). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

2. Consolidation

Les règles du Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD ont été modifiées par le Conseil d'administration le 31 décembre 2022. Les règles disposent désormais qu'en cas de liquidation, les ressources résiduelles du Fonds seront de nouveau allouées aux ressources ordinaires en capital de la Banque. Conformément à la norme IFRS 10, suite à cette modification des règles, la Banque contrôle désormais le FSA. Elle est donc maintenant tenue de présenter des états financiers consolidés reflétant le fait qu'elle contrôle le FSA.

Le FSA étant considéré comme un secteur distinct, les résultats des ressources ordinaires en capital de la Banque et du FSA sont présentés séparément dans la note annexe 3 : Informations sectorielles.

3. Informations sectorielles

Les activités de la Banque sont principalement réparties entre les opérations bancaires, les opérations de trésorerie et le FSA. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte tout en favorisant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif. Le FSA participe à l'accomplissement du mandat de la Banque en fournissant une assistance, technique ou non technique aux clients, et par le biais d'activités d'investissement qui peuvent inclure des garanties, des prises de participation ou des financements par l'emprunt. Le FSA ayant été consolidé le 31 décembre 2022, il n'a pas contribué au bénéfice net consolidé, que ce soit en 2022 ou en 2021, et n'a eu aucune incidence sur l'état de situation financière consolidé de 2021.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires, de trésorerie et du FSA sont préparées régulièrement et communiquées au/à la Présidente, principale responsable opérationnel·le de la Banque pour la prise de décision. À ce titre, les opérations bancaires, de trésorerie et du FSA ont été définies en tant que secteurs opérationnels.

Résultats des secteurs opérationnels

Le/la Présidente évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers et pour l'année précédente. L'information sectorielle fournie à la Présidente concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 s'analyse comme suit :

	Opérations	Opérations			Opérations	Opérations		
	bancaires	de trésorerie	FSA	Total	bancaires		FSA	Total
	2022	2022	2022	2022	2021		2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Intérêts perçus	1 759	511	-	2 270	1091	173	-	1 264
Autres produits ⁷¹	(1 041)	237	-	(804)	1 789	80	-	1869
Total des produits sectoriels	718	748	-	1 466	2 880	253	-	3 133
Intérêts versés et charges assimilées	-	(1 119)	-	(1 119)	_	(272)	-	(272)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	-	(12)	-	(12)	-	(109)	-	(109)
Charge interne de financement	(614)	614	_	_	(287)	287	_	_
Frais administratifs	(440)	(28)	2	(468)	(390)	(25)	_	(415)
Dotation aux amortissements	(66)	(4)	-	(70)	(55)	(4)	_	(59)
Résultats sectoriels avant provisions et	(402)	199	-	(203)	2 148	130	-	2 278
couvertures				` ′				
Variation de la juste valeur des couvertures	-	393	-	393	_	60	-	60
non qualifiées et inefficaces								
Rendement du capital	-	110	-	110	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation de prêts et de	(1,417)	-	-	(1 417)	164	-	-	164
garanties								
Bénéfice net de l'exercice	(1819)	702	-	(1 117)	2 312	190	-	2 502
Transferts du revenu net approuvés par le				(123)				(80)
Conseil des gouverneurs				(4.040)				2 422
Bénéfice net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs				(1240)				2422
par le Conseil des gouverneurs	·							
Actifs sectoriels								
Total des actifs	35 892	35 166	567	71 625	35 749	39 024		74 773
iviai ues acuis	30 092	33 100	307	11025	35 149	35 024	-	14113
Passifs sectoriels								
Total des passifs	986	51 363	(60)	52 289	1037	53 391		54 428
TOTAL DES PASSILS	980	31 303	(60)	52 289	1037	22 221		34 428

⁷¹ Les « Autres produits » recouvrent les éléments du compte de résultat suivants : Commissions nettes perçues ; Produit net en lien avec les donateurs, Dividendes ; Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net ; Gains nets sur les prêts ; Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti ; et Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change.

Résultats des secteurs opérationnels - ressources ordinaires en capital et ressources spéciales en capital

Les opérations bancaires et de trésorerie constituent ensemble les ressources ordinaires en capital de la Banque, tandis que le FSA représente une partie de ses ressources spéciales en capital. Le FSA ayant été consolidé le 31 décembre 2022, il n'a pas contribué au bénéfice net consolidé, que ce soit en 2022 ou en 2021, et n'a eu d'incidence sur l'état de situation financière consolidé qu'en 2022. Si la consolidation avait pris effet à compter du 1er janvier 2022, la perte consolidée pour 2022 se serait élevée à 1 139 millions d'euros et les revenus consolidés auraient atteint 1 465 millions d'euros. Les ajustements de consolidation sont les ajustements nécessaires à l'élimination des transactions réalisées entre les ressources ordinaires en capital et le FSA pour la présentation de rapports au niveau consolidé. Les informations sectorielles complémentaires suivantes, faisant la distinction entre ressources ordinaires et ressources spéciales, sont également communiquées au/à la Présidente.

ordinaires en capital FSA Ajustements Compte de en capital FSA Ajustements Compte de Compte de de résultat Compte de Compte de résultat résultat consolidation consolidé résultat résultat consolidation 2022 2022 2022 2022 2021 2021 2021 2021	Compte de résultat consolidé
Compte de Compte de de résultat Compte de Compte de de résultat résultat consolidation consolidé résultat résultat consolidation	résultat
résultat résultat consolidation consolidé résultat résultat consolidation	
	consolidé
2022 2022 2022 2022 2024 2024 2024	
2022 2022 2022 2022 2021 2021 2021	2021
en millions	en millions
d'euros d'euros d'euros d'euros d'euros d'euros d'euros	d'euros
Intérêts perçus	
Prêts des Opérations bancaires 1759 1759 1091	1091
Titres de créance à revenu fixe et autres 511 511 173	173
2270 2270 1264	1264
Autres	
Intérêts versés et charges assimilées (1 119) (1 119) (272)	(272)
Charges nettes d'intérêts sur instruments (12) (12) (109)	(109)
dérivés	(200)
Produit net des intérêts 1139 1139 883	883
1 TOWARE HOLDOW A 2000 HILLOTOW	
Commissions perçues 99 99 103	103
Commissions versées (35) (35) (32)	(32)
	71
Commissions nettes perçues 64 64 71	/1
Revenus en lien avec les donateurs 19 - 19 18	10
november of non-decords defined as a second conditions	18
	(10)
Produit net en lien avec les donateurs 4 4 8	8
Distances on A40	110
Dividendes 98 98 146	146
Gains netts/(pertes nettes) des (1 150) (1 150)	1 510
participations à la juste valeur par le biais	
du résultat net	F.4
(Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts (57) (57) 54	54 2
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie 4 4 2	2
détenus sur la base du coût amorti Gains nets des activités de la Trésorerie à la 343 343 78	70
	78
juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	
	60
	00
non qualifiées et inefficaces Provisions pour dépréciation des prêts des (1 390) (1 390) 161	161
Opérations bancaires	101
Provisions pour dépréciation des garanties (27) (27) 3	3
Frais administratifs (468) (468) (415)	(415)
Dotation aux amortissements (70) (70) (59)	(59)
Bénéfice net/(perte nette) (1117) (1117) 2 502	2 502
Instruments have billen	
Instruments hors bilan Transferts du variant annual (200) (400)	(00)
Transferts du revenu net approuvés par le (123) (123) (80)	(80)
Conseil des gouverneurs	0.400
Bénéfice net après transferts du revenu net (1 240) (1 240)	2 422
approuvés par le Conseil des gouverneurs	

	Ressources ordinaires en capital État de	FSA ⁷² État de	Ajustements	État de situation	Ressources ordinaires en capital État de	FSA État de	Ajustements	État de situation
	situation	situation	de	financière	situation	situation	de	financière
	financière	financière	consolidation	consolidé	financière	financière	consolidation	consolidé
	2022 en millions	2022 en millions	2022 en millions	2022 en millions	2021 en millions	2021 en millions	2021 en millions	2021 en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Actifs	4 04100	4 04100	4 04100	u ouroo	u ouroo	u 04100	u cuios	u curos
Créances sur les établissements de crédit	20 882	520	_	21 402	22 619	_	_	22 619
Titres de créance								
À la juste valeur par le biais du résultat net	854	-	-	854	1 050	-	-	1 050
Sur la base du coût amorti	8 2 7 5	-	-	8 2 7 5	10 304	-	-	10 304
	30 011	520	-	30 531	33 973	-	-	33 973
Autres actifs financiers								
Instruments financiers dérivés	5 069	-	-	5 069	4 960	-	-	4960
Autres actifs financiers	630	96	(94)	632	470		-	470
	5 699	96	(94)	5 701	5 430	-	-	5 430
Prêts	20.002			00.000	07.000			07.000
Prêts sur la base du coût amorti	29 932	-	-	29 932	27 208	-	-	27 208
Moins: Provisions pour dépréciation	(2 072) 1 183	-	(3)	(2 075) 1 183	(963) 1 907	-	-	(963) 1 907
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 103	_	_	1 103	1907	-	-	1907
Prêts à la juste valeur par le biais du	747	_		747	575	_	_	575
résultat net	141			141	010			0.0
Toouraction	29 790	-	(3)	29 787	28 727	_	_	28 727
Titres de participation	20.00		(0)					
À la juste valeur par le biais du résultat net	4837	48	_	4 885	6 0 1 0	_	_	6010
À la juste valeur par le biais des autres	140	-	-	140	131	_	-	131
éléments du résultat global								
	4977	48	-	5 025	6 141	-	-	6 141
Actifs incorporels	141	-	-	141	110	-	-	110
Biens immobiliers et équipements	440	-	-	440	392	-	-	392
Total des actifs	71 058	664	(97)	71 625	74 773	-	-	74 773
Passifs Emprunts								
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers	571	-	-	571	1 000	-	-	1 000
Dettes représentées par un titre	43 418	_	_	43 418	49 126	-	_	49 126
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	43 989	-	-	43 989	50 126	-	-	50 126
Autres passifs financiers								
Instruments financiers dérivés	7 0 6 3	-	-	7 063	3 133	-	-	3 133
Autres passifs financiers	1297	51	(111)	1 237	1 169	-	-	1 169
	8 3 6 0	51	(111)	8 300	4 302	_	_	4 302
Total des passifs	52 349	51	(111)	52 289	54 428	_		54 428
Capitaux propres								
Capital libéré	6217	-	-	6217	6217	-	-	6217
Réserves et bénéfices non distribués	12 492	613	14	13 119	14 128	-	-	14 128
Total des capitaux propres	18 709	613	14	19 336	20 345	-	-	20 345
Total des passifs et des capitaux propres	71 058	664	(97)	71 625	74 773			74 773

⁷² La juste valeur des créances acquises lors de la consolidation du FSA (créances sur les établissements de crédit de 520 millions d'euros et autres actifs financiers de 2 millions d'euros) était équivalente au montant contractuel brut à recevoir, et il n'y avait pas de flux de trésorerie contractuels non attendus sur ces créances acquises.

Produit sectoriel - répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre neuf régions.

	Produit sectoriel 2022	Produit sectoriel 2021
	en millions d'euros	en millions d'euros
Asie centrale ⁷³	427	296
Europe centrale et États baltes ⁷⁴	167	519
Chypre et Grèce	42	170
Europe orientale et Caucase ⁷⁵	21	554
Fédération de Russie	(729)	338
Europe du Sud-Est ⁷⁶	248	362
Région SEMED ⁷⁷	227	351
Türkiye	375	383
Autres OCDE ⁷⁸	688	160
Total	1466	3 133

Le produit est affecté aux différentes régions en fonction du lieu d'implantation des projets et comprend les variations de la juste valeur sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Produit net des intérêts

	2022	2021
	en millions d'euros	en millions d'euros
Prêts des Opérations bancaires		
Sur la base du coût amorti	1 684	1 008
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	71	80
À la juste valeur par le biais du résultat net	4	3
Produit des intérêts issus des prêts des Opérations bancaires	1 759	1 091
Titres de créance sur la base du coût amorti	242	63
Opérations de prise en pension	61	12
Disponibilités et fonds à court terme	181	38
Autres	27	60
Produit des intérêts issus des titres de créance à revenu fixe et autres	511	173
Dettes représentées par un titre	(1072)	(209)
Montants dus à des établissements de crédit	(42)	(58)
Autres	(5)	(5)
Intérêts versés et charges assimilées	(1 119)	(272)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	(12)	(109)
Produit net des intérêts	1 139	883

Le produit des intérêts courus sur les actifs financiers douteux représentait 42 millions d'euros en 2022 (2021 : 45 millions⁷⁹).

⁷³ Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan.

 ⁷³ Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkmenistan.
 74 Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.
 75 Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine.
 76 Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Roumanie et Serbie.
 77 Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.
 78 Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ne figurant pas parmi les catégories précédentes. https://www.oecd.org/fr/apropos/membres-et-partenaires/#d.fr.533032
 79 Le produit des intérêts est reconnu en retirant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs financiers douteux.

5. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Commissions d'engagement de prêts des Opérations bancaires	52	61
Autres commissions sur prêts perçues par les Opérations bancaires	9	10
Commissions sur participations perçues par les Opérations bancaires	4	4
Autres commissions perçues	34	28
Commissions perçues	99	103
Commissions de participation au risque	(29)	(21)
Commissions sur participations versées par les Opérations bancaires	(5)	(6)
Autres commissions versées	(1)	(5)
Commissions versées	(35)	(32)
Commissions nettes perçues	64	71

Les commissions d'ouverture et d'analyse préalable reçues en 2022, soit 59 millions d'euros (2021 : 63 millions), ainsi qu'un montant de 5 millions d'euros de coûts directs associés (2021 : 4 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ces montants sont comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, à titre d'intérêt effectif du prêt, conformément à la norme IFRS 9.

6. (Pertes nettes)/gains nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
(Pertes nettes)/gains nets réalisé(e)s sur les participations cotées en bourse	(645)	270
(Pertes nettes)/gains nets réalisé(e)s sur les participations non cotées en bourse	(673)	1 266
Gains nets/(pertes nettes) des dérivés sur actions	132	(18)
(Pertes nettes)/gains nets imputables au Fonds de participations ⁹⁰	36	(8)
(Pertes nettes)/gains nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 150)	1 510

7. (Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Gains/ (pertes) sur les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	(57)	49
Gains nets/(pertes nettes) réalisé(e)s sur les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	4
Gains sur les prêts sur la base du coût amorti	2	1
(Pertes nettes) / Gains nets sur les prêts	(57)	54

8. Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Gains nets réalisés sur les titres de créance au coût amorti	4	2
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	4	2

En 2022, la Banque a cédé 776 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2021 : 153 millions).

⁸⁰ Pour plus d'informations sur le Fonds de participations, se référer à la note annexe 32, page 97.

9. Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	1	3
Gains nets issus des transactions	316	134
Coût imputé au financement	26	(59)
Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	343	78

10. Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Couverture inefficace portée au compte de résultat au titre des éléments suivants		
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	(140)	(76)
Couverture inefficace	(140)	(76)
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées	533	136
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	393	60

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre « Principes comptables et jugements » du présent rapport (page 22).

La variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet écart s'inverse au fil du temps lorsque les transactions concernées approchent de leur échéance.

Couvertures de juste valeur - relations de couverture individuelles

La Banque applique la comptabilité de couverture quand il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument de trésorerie couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux variable dans la monnaie souhaitée par la Banque. L'adéquation de ces couvertures est assurée par des flux de trésorerie, mais diverses méthodes de valorisation peuvent s'appliquer à ces flux, selon les conventions du marché régissant la valorisation des différents types d'instrument.

Pour citer un exemple de différence de ce type: un élément de valorisation des swaps de devises appelé « écart de taux de référence sur devises » n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ÉU ou à l'euro. Pour limiter le degré d'instabilité présent dans le compte de résultat en raison de ce facteur, la Banque choisit, aux termes de la norme IFRS 9, de comptabiliser ces variations de la valorisation des swaps de couverture dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont ensuite enregistrés dans le compte de résultat à titre de couverture inefficace sur la durée de la relation de couverture. Les autres écarts de valorisation entre instruments de couverture et éléments couverts sont directement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La Banque applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux transactions suivantes :

- La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling (couverture des frais). Au 31 décembre 2022, la Banque avait couvert une partie des dépenses projetées en livres sterling pour 2023.
- La Banque a également décidé en 2022 de mettre en place un mécanisme de couverture des flux de trésorerie, afin de réduire au maximum la variabilité des intérêts qu'elle s'attend à recevoir des transactions libellées en euros en 2023 (couverture du capital).

La détermination de la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture est effectuée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument de couverture.

- Pour la couverture des frais, afin de couvrir la variabilité de la valeur convertie en euros des flux de trésorerie liés aux frais administratifs en livres sterling, un instrument de couverture est conclu dans le cadre duquel les flux de trésorerie attendus en livres sterling seront échangés contre un montant fixe en euros.
- Pour la couverture du capital, afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés aux intérêts en euros en raison des variations des taux d'intérêt en euros, un instrument de couverture est conclu dans le cadre duquel les intérêts perçus en euros à taux variable sont échangés contre un rendement fixe en euros.

Dans les deux cas, la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert et la variabilité des flux de trésorerie de l'instrument de couverture évolueront généralement dans des directions opposées, dans la même mesure, en réponse aux variations du même risque couvert.

Les ratios de couverture pour ces couvertures de flux de trésorerie sont établis comme suit :

- Pour la couverture des frais, le montant notionnel de l'instrument de couverture correspondra à la partie des dépenses prévues en livres sterling à couvrir.
- Pour la couverture du capital, le montant notionnel de l'instrument de couverture sera équivalent à la valeur attendue des actifs libellés en euros figurant dans l'état de situation financière et à partir desquels les flux de trésorerie liés aux intérêts à taux variable seront générés.

Les principales sources de couverture inefficace dans ces couvertures de flux de trésorerie sont les suivantes :

- Pour la couverture des frais, les différences en termes d'échéancier ou de montant des flux de trésorerie entre les dépenses prévues en livres sterling et les dépenses réelles en livres sterling.
- Pour la couverture du capital, les variations des flux de trésorerie projetés en euros résultant de pertes amenant la Banque à détenir un montant d'actifs en euros inférieur à celui projeté, ou les changements dans le modèle opérationnel de la Banque visant à fixer les intérêts perçus en euros sur des périodes plus longues que prévu.

Aucun gain ni perte n'a été enregistré en 2022 au compte de résultat au titre des couvertures inefficaces de flux de trésorerie, comme en 2021.

Couvertures de juste valeur - couverture du portefeuille

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif selon une approche de portefeuille, pour lequel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent, tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments de trésorerie couverts s'exerce selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Les gains ou pertes sur les instruments de couverture sont présentés en tant que variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées.

Les tableaux suivants portent sur les instruments dans des relations de couverture désignées.

				Variation
				de la juste valeur
				retenue pour le calcul
		Valeur comptable	Valeur comptable	de la couverture
	Notionnel	Actifs	Passifs	inefficace
	2022	2022	2022	2022
Instruments de couverture	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	35 968	2 602	(5 568)	(1 955)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	225	-	(2)	2
Couvertures de flux de trésorerie - risque de taux	24 250		(13)	25
d'intérêt		_		
	60 493	2 602	(5 583)	(1928)

				Variation de la juste valeur retenue pour le calcul
		Valeur comptable	Valeur comptable	de la couverture
	Notionnel	Actifs	Passifs	inefficace
	2021	2021	2021	2021
Instruments de couverture	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	35 400	3 424	(2 408)	(775)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	-	-	-	18
Couvertures de flux de trésorerie - risque de taux	-	-	-	-
d'intérêt				
				(757)

Le montant notionnel des instruments de couverture est présenté en fonction de tranches d'échéances de remboursement dans le tableau suivant.

Notionnel	Moins d'un mois	1 - 3 mois	3 mois - 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
2022	en millions d'euros				
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	1 060	2 3 3 4	10 475	13 702	8 3 9 7
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	35	85	105	-	-
Couvertures de flux de trésorerie - risque de taux d'intérêt	-	6 000	18 250	-	-
	1 095	8 4 1 9	28 830	13 702	8 3 9 7

Notionnel	Moins d'un mois	1 – 3 mois	3 mois – 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
2021	en millions d'euros				
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	1 304	2 781	5 229	19 901	6 115
Couvertures de flux de trésorerie – risque de change	-	-	-	-	-
Couvertures de flux de trésorerie - risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	
	1 304	2 781	5 229	19 901	6 115

La valeur comptable des instruments de couverture de la Banque est déclarée dans l'état de situation financière avec les instruments financiers dérivés.

		Variation
		de la juste valeur
		retenue pour le calcul
	Ajustements de couverture	de la couverture
Valeur comptable	cumulés	inefficace
2022	2022	2022
en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
6 5 1 8	(489)	(557)
(32 828)	2 072	2 3 7 2
		1815
		(2)
		(25)
	•	1788
	2022 en millions d'euros 6 518	Valeur comptable cumulés 2022 2022 en millions d'euros en millions d'euros 6 518 (489)

		Ajustements de couverture	Variation de la juste valeur retenue pour le calcul de la couverture
	Valeur comptable	cumulés	inefficace
	2021	2021	2021
Éléments couverts	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt - actifs	8 182	55	(205)
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt - passifs	(38 330)	(1 552)	904
			699
Couvertures de flux de trésorerie – risque de change			(18)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de taux d'intérêt			-
			681

La valeur comptable des éléments couverts détenus par la Banque est communiquée dans l'état de situation financière sous la rubrique des titres de créances dans le cas des actifs couverts, et des dettes représentées par un titre dans le cas des passifs couverts. Les actifs ou les passifs ayant cessé d'être ajustés au titre de la couverture des gains et pertes n'ont pas fait l'objet d'ajustements de couverture cumulés (2021 : néant).

Variation

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés comme autres éléments du résultat global imputables aux couvertures de flux de trésorerie. Aucun montant ne figure dans la réserve de réévaluation concernant les couvertures de flux de trésorerie auxquelles la comptabilité de couverture ne s'applique plus (2021 : néant).

	2022	2021
	en millions	en millions
Couverture de flux de trésorerie	d'euros	d'euros
Variations de la juste valeur comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	(29)	18
Montants reclassés dans les frais administratifs compensant les variations de change couvertes	2	(18)
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	(27)	_

11. Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires81

	2022	2021
	en millions	en millions
(Charge)/reprise pour l'exercice	d'euros	d'euros
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phases 1 et 2	(522)	115
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phase 382	(650)	37
Frais associés aux opérations de couverture ⁸³	(10)	-
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	(1 182)	152
Dépréciation de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en phases 1 et 2	(45)	9
Dépréciation de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en phase 3	(163)	-
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	(1390)	161

2022

2021

	2022	2021
	en millions	en millions
Variation des provisions	d'euros	d'euros
Au 1° janvier	(963)	(1 141)
(Charge)/reprise pour l'exercice portée au compte de résultat ⁸⁴	(1 182)	152
Produit d'intérêts cumulés passés en pertes et profits sur des prêts récemment classés douteux	29	1
Actualisation de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus des actifs en phase 3	42	45
Ajustements de change	(26)	(46)
Reprise pour montants passés en pertes et profits	31	26
Consolidation du FSA ⁸⁵	(3)	-
Recouvrement de montants précédemment passés en pertes et profits	(3)	-
Au 31 décembre	(2 075)	(963)
Répartition		
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts non souverains sur la base du coût amorti	(509)	(213)
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts souverains sur la base du coût amorti	(252)	(17)
Provisions de phase 3 pour prêts sur la base du coût amorti	(1 314)	(733)
Au 31 décembre	(2 075)	(963)

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases.

- Phase 1: Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- Phase 2: Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces actifs.
- Phase 3 : Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

⁸¹ Les provisions pour prêts détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont représenté 213 millions d'euros (2021 : 10 millions). Ces provisions font partie du solde général pour les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui figure dans l'état de situation financière

à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui figure dans l'état de situation financière.

82 Se compose de 804 millions d'euros de nouvelles provisions et de 148 millions d'euros de provisions libérées (2021 : respectivement 98 millions et 135 millions).

⁸³ Les provisions constituées dans d'autres devises que l'euro impliquent une exposition aux risques de change pour laquelle la Trésorerie prévoit une couverture. Dans la mesure où ces opérations de couverture sont traitées à des taux différents de ceux appliqués par le système de comptabilité de la Banque pour convertir les provisions en sommes équivalentes en euro, la différence est comptabilisée dans le cadre des provisions globales du compte de résultat.

⁸⁴ Hors provisions pour garanties comptabilisées dans « Autres Passifs ».

³⁵ À la date de la consolidation initiale du FSA, les garanties apportées par ce fonds aux ressources ordinaires en capital de la Banque ont cessé de s'appliquer aux pertes de crédit attendues au niveau consolidé. Pour plus d'informations sur la consolidation du FSA, se référer à la note annexe 2, page 69.

Le tableau suivant propose une analyse des variations des prêts des Opérations bancaires détenus sur la base du coût amorti et des provisions pour pertes par dépréciation afférentes, pour chacune de ces trois phases.

Pertes

22 342

5 401

2 189

29 932

Pertes

Pertes

	de crédit	de crédit	de crédit	
	attendues sur	attendues sur	attendues sur	
	12 mois	toute la durée	toute la durée	
	(Phase 1)	(Phase 2)	(Phase 3)	Total
	2022	2022	2022	2022
	en millions	en millions	en millions	en millions
Variation des pertes de crédit attendues - prêts sur la base du coût amorti	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1 ^{er} janvier	87	143	733	963
Prêts nouvellement constitués	119	-	-	119
Transfert en phase 1	4	(44)	-	(40)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(156)	185	(24)	5
Transfert en phase 3 – caractère douteux	-	(182)	674	492
Reprise des pertes de crédit attendues – remboursements/règlements	(4)	(473)	(39)	(516)
Reprise des pertes de crédit attendues – passages en pertes et profits	-	-	(31)	(31)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque ⁸⁶	61	1011	(27)	1 045
Variations de change et autres	1	7	27	35
Consolidation du FSA	-	2	1	3
Au 31 décembre	112	649	1314	2 075
	Prêts	Prêts	Prêts	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
	2022	2022	2022	2022
	en millions	en million	en millions	en millions
Variation des prêts sur la base du coût amorti	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	21 256	4 5 1 5	1437	27 208
Décaissements	9 2 7 4	471	24	9 769
Transfert en phase 1	390	(390)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(2 288)	2376	(88)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(11)	(987)	998	-
Remboursements/règlements	(6 754)	(701)	(197)	(7 652)
Passages en pertes et profits	-	-	(31)	(31)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	10	-	10
Variations de change et autres	475	107	46	628

	Pertes	Pertes	Pertes	
	de crédit	de crédit	de crédit	
	attendues sur	attendues sur	attendues sur	
	12 mois	toute la durée	toute la durée	
	(Phase 1)	(Phase 2)	(Phase 3)	Total
	2021	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions
Variation des pertes de crédit attendues - prêts sur la base du coût amorti	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	173	162	806	1 141
Prêts nouvellement constitués	34	-	-	34
Transfert en phase 1	8	(26)	-	(18)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(21)	53	(17)	15
Transfert en phase 3 – caractère douteux	-	(5)	34	29
Reprise des pertes de crédit attendues - remboursements/règlements	(8)	(14)	(4)	(26)
Reprise des pertes de crédit attendues - passages en pertes et profits	-	-	(26)	(26)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	(89)	(23)	(96)	(208)
Variations de change et autres	(10)	(4)	36	22
Au 31 décembre	87	143	733	963

Au 31 décembre

⁸⁶ L'évolution du modèle ou des paramètres de risque comprend les modifications enregistrées dans le cadre de l'ajustement post-modélisation.

	Prêts	Prêts	Prêts	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3 2021	Total 2021
	2021	2021		
	en millions	en millions	en millions	en millions
Variation des prêts sur la base du coût amorti	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1 ^{er} janvier	20 676	3 776	1564	26 016
Prêts des Opérations bancaires nouvellement constitués	7 804	384	34	8 222
Transfert en phase 1	220	(220)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(1 234)	1276	(42)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(11)	(69)	80	-
Remboursements/règlements	(6 528)	(708)	(247)	(7 483)
Passages en pertes et profits	-	_	(26)	(26)
Reclassification	(53)	_	_	(53)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	5	_	5
Variations de change et autres	382	71	74	527
Au 31 décembre	21 256	4 5 1 5	1 437	27 208

Le tableau suivant propose une analyse des variations des prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des provisions pour pertes par dépréciation afférentes, pour chacune de ces trois phases.

	Pertes	Pertes	Pertes	
	de crédit	de crédit	de crédit	
	attendues sur	attendues sur	attendues sur	
	12 mois	toute la durée	toute la durée	
	(Phase 1)	(Phase 2)	(Phase 3)	Total
	2022	2022	2022	2022
Variation des pertes de crédit attendues – prêts désignés à la juste valeur par le biais des autres	en millions	en million	en millions	en millions
éléments du résultat global	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1 ^{er} janvier	9	1	-	10
Transfert en phase 1	-	(1)	-	(1)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(7)	217	-	210
Transfert en phase 3 – caractère douteux	-	(173)	160	(13)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	-	10	-	10
Variations de change et autres	-	-	(3)	(3)
Au 31 décembre	2	54	157	213
	Prêts	Prêts	Prêts	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
	2022	2022	2022	2022
	en millions	en millions	en millions	en millions
Variation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	1873	34	-	1907
Transfert en phase 1	23	(23)	-	_
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(371)	371	-	_
Transfert en phase 3 – caractère douteux		(249)	249	_
Remboursements/règlements	(292)	(6)	-	(298)
Variation des pertes de crédit attendues	7	(53)	(157)	(203)
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(233)	(4)	•	(237)
Variations de change et autres	14	3	(3)	14
Au 31 décembre	1021	73	89	1 183

	Pertes	Pertes	Pertes	
	de crédit	de crédit	de crédit	
	attendues sur	attendues sur	attendues sur	
	12 mois	toute la durée	toute la durée	
	(Phase 1)	(Phase 2)	(Phase 3)	Total
	2021	2021	2021	2021
Variation des pertes de crédit attendues – prêts désignés à la juste valeur par le biais des autres	en millions	en millions	en millions	en millions
éléments du résultat global	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	16	3	-	19
Reprise des pertes de crédit attendues - remboursements/règlements	(1)	-	-	(1)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	(7)	(1)	-	(8)
Variations de change et autres	1	(1)	-	
Au 31 décembre	9	1	-	10

	Prêts	Prêts	Prêts	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
	2021	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions
Variation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	2 181	99	-	2 280
Remboursements/règlements	(295)	(57)	-	(352)
Variation des pertes de crédit attendues	7	1	-	8
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(37)	(9)	-	(46)
Variations de change et autres	17	-	-	17
Au 31 décembre	1873	34	_	1907

12. Frais administratifs

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Dépenses de personnel	(339)	(309)
Frais généraux	(134)	(110)
Frais administratifs	(473)	(419)
Coûts directs différés liés à la constitution des prêts	5	4
Frais administratifs nets	(468)	(415)

Les frais de la Banque sont essentiellement libellés en livres sterling. Les frais administratifs de la Banque, hors dépréciation et amortissement, ont représenté au total 413 millions de livres sterling (2021 : 383 millions).

Les frais généraux comprennent les honoraires suivants relatifs aux prestations de l'auditeur externe concernant la Banque :

	2022	2021
	en milliers	en milliers
Services d'audit et de certification	d'euros	d'euros
Services d'auditeur de la Banque	(1 446)	(938)
Certification des procédures de contrôle interne	(192)	(178)
Audit des plans de retraite	(35)	(36)
Services d'audit et de certification	(1673)	(1 152)

13. Créances sur les établissements de crédit

	2022	2021
	en millions	en millions
Répartition	d'euros	d'euros
Disponibilités	6 640	5 176
Autres créances à court terme	14 762	17 443
Au 31 décembre	21 402	22 619

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

Sur le total des disponibilités détenues au 31 décembre 2022, 320 millions d'euros étaient détenus par le FSA (2021 : néant). Les disponibilités détenues dans le FSA ne sont pas immédiatement disponibles pour être utilisées par la Banque à des fins non liées au FSA. Conformément aux règles du FSA, le Conseil d'administration peut décider de mettre fin au Fonds. En cas de dissolution, toutes les ressources nettes du FSA, compte tenu de toutes les pertes ou de tous les passifs réels ou éventuels du FSA, seraient reversées aux ressources ordinaires en capital de la Banque.

14. Titres de créance

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	854	1 050
Titres de créance sur la base du coût amorti	8275	10 304
Au 31 décembre	9 129	11 354
Répartition		
À court terme	1 425	2 667
Àlong terme	7 704	8 687
Au 31 décembre	9 129	11 354

Il n'y a pas eu de pertes pour dépréciation de créances représentées par un titre en 2022 (comme en 2021).

15. Autres actifs financiers

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	2 602	3 425
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	2 253	1 3 1 9
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	214	216
Intérêts à recevoir	419	252
Capital libéré à recevoir	3	3
Autres	210	215
Au 31 décembre	5 701	5 430
Répartition		
À court terme	1 157	1 051
À long terme	4 544	4 3 7 9
Au 31 décembre	5 701	5 430

16. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

Prêts	Prêts non	Total des	Prêts	Prêts non	Total
souverains	souverains	prêts	souverains	souverains	des prêts
2022	2022	2022	2021	2021	2021
en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
5 524	21 684	27 208	5 133	20 883	26 016
1950	7819	9 769	1 160	7 062	8 222
(905)	(6 747)	(7 652)	(860)	(6 623)	(7 483)
-	10	10	_	5	5
192	118	310	117	407	524
36	282	318	(26)	29	3
-	-	-	-	(53)	(53)
-	(31)	(31)	-	(26)	(26)
6 797	23 135	29 932	5 524	21 684	27 208
(252)	(1 823)	(2 075)	(17)	(946)	(963)
6 545	21 312	27 857	5 507	20 738	26 245
		4 679			5 050
					21 195
			E E07	20.720	26 245
	2022 en millions d'euros 5524 1950 (905) 192 36 6797 (252)	souverains souverains 2022 2022 en millions en millions d'euros d'euros 5524 21 684 1 950 7 819 (905) (6 747) - 10 192 118 36 282 - - - (31) 6 797 23 135 (252) (1 823)	souverains souverains prêts 2022 2022 2022 en millions en millions en millions d'euros d'euros d'euros 5524 21 684 27 208 1 950 7 819 9 769 (905) (6 747) (7 652) - 10 10 192 118 310 36 282 318 - - - - (31) (31) 6797 23 135 29 932 (252) (1823) (2075)	souverains souverains prêts souverains 2022 2022 2021 en millions en millions en millions d'euros d'euros d'euros 5524 21 684 27 208 5 133 1 950 7 819 9 769 1 160 (905) (6 747) (7 652) (860) - 10 10 - 192 118 310 117 36 282 318 (26) - - - - - (31) (31) - 6 797 23 135 29 932 5 524 (252) (1 823) (2 075) (17) 6 545 21 312 27 857 5 507	souverains souverains prêts souverains souverains 2022 2022 2021 2021 en millions en millions en millions en millions d'euros d'euros d'euros d'euros 5524 21 684 27 208 5 133 20 883 1 950 7 819 9 769 1 160 7 062 (905) (6 747) (7 652) (860) (6 623) - 10 10 - 5 192 118 310 117 407 36 282 318 (26) 29 - - - (53) - - (31) (31) - (26) 6797 23 135 29 932 5 524 21 684 (252) (1 823) (2 075) (17) (946) 6 545 21 312 27 857 5 507 20 738

Au 31 décembre 2022, la Banque avait classé 158 prêts sur la base du coût amorti en phase 3, donc comme étant à caractère douteux, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 2 189 millions d'euros (2021: 95 prêts représentant 1 437 millions d'euros). La dépréciation en phase 3 de ces actifs représentait 1 314 millions d'euros (2021: 733 millions).

17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2022	2021
	en millions	en millions
Prêts non souverains	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	1907	2 280
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(237)	(46)
Ajustement pour pertes de crédit attendues	(203)	8
Remboursements et remboursements anticipés	(298)	(352)
Fluctuations de change	5	9
Variation de l'ajustement du taux d'intérêt effectif	9	8
Au 31 décembre	1 183	1907
Répartition		
À court terme	188	147
Àlong terme	995	1 760
Total net des dépréciations au 31 décembre	1 183	1907

Au 31 décembre 2022, la Banque avait classé deux prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en phase 3, donc comme étant à caractère douteux, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 245 millions d'euros (2021 : néant).

18. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

3					
Souverains	Non souverains	Total	Souverains	Non souverains	Total
2022	2022	2022	2021	2021	2021
en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
58	517	575	-	319	319
(20)	(61)	(81)	(8)	35	27
-	365	365	65	175	240
-	(120)	(120)	-	(80)	(80)
-	-	-	-	53	53
4	10	14	1	15	16
-	(6)	(6)	-	_	-
42	705	747	58	517	575
		35			16
		712			559
	•	747			575
	Souverains 2022 en millions d'euros 58 (20) 4	Souverains 2022 2022 en millions d'euros d'euros 58 517 (20) (61) - 365 - (120) - 4 10 - (6)	Souverains Non souverains Total 2022 2022 2022 en millions en millions en millions d'euros d'euros d'euros 58 517 575 (20) (61) (81) - 365 365 - (120) (120) - - - 4 10 14 - (6) (6) 42 705 747	Souverains Non souverains Total Souverains 2022 2022 2022 2021 en millions en millions en millions d'euros d'euros 58 517 575 - (20) (61) (81) (8) - 365 365 65 - (120) (120) - - - - - 4 10 14 1 - (6) (6) - 42 705 747 58	Souverains Non souverains Total Souverains Non souverains 2022 2022 2021 2021 en millions en millions en millions en millions d'euros d'euros d'euros d'euros 58 517 575 - 319 (20) (61) (81) (8) 35 - 365 365 65 175 - (120) (120) - (80) - - - 53 4 10 14 1 15 - (6) (6) - - - 42 705 747 58 517

Au 31 décembre 2022, la Banque avait classé comme improductifs cinq prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 104 millions d'euros (2021 : cinq prêts représentant 30 millions d'euros). Les pertes nettes en juste valeur sur ces actifs atteignaient 54 millions d'euros (2021 : 17 millions).

19. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Juste valeur Non cotés 2022 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2022 en millions d'euros	Juste valeur Total 2022 en millions d'euros	Juste valeur Non cotés 2021 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2021 en millions d'euros	Juste valeur Total 2021 en millions d'euros
Encours des décaissements						
Au 1er janvier	3 131	1 448	4 579	3 154	1 552	4 706
Décaissements	545	88	633	502	113	615
Titres de participation acquis dans le cadre de la	49	-	49	-	-	-
consolidation du FSA						
Cessions	(326)	(104)	(430)	(525)	(217)	(742)
Passage en pertes et profits	(18)	-	(18)	-	-	-
Au 31 décembre	3 381	1 432	4813	3 131	1 448	4 579
Ajustement en juste valeur						
Au 1er janvier	1 020	411	1 431	71	95	166
Titres de participation acquis dans le cadre de la consolidation du FSA	(1)	-	(1)	-	-	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(694)	(664)	(1 358)	949	316	1 265
Au 31 décembre	325	(253)	72	1 020	411	1 431
Juste valeur au 31 décembre	3 706	1 179	4 885	4 151	1 859	6 010

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement (entreprises associées de capital-risque) au 31 décembre 2022 est présenté à la note annexe 31, sur les « Parties liées », page 96.

20. Titres de participation de la Trésorerie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Trésorerie détient dans Currency Exchange Fund N.V. (TCX), fonds de change en devises locales, une participation stratégique lui permettant d'avoir accès aux produits de couverture et de gestion des risques dans les devises de marchés moins développés. La Banque détient également une participation purement nominale dans SWIFT, l'utilisation de ce système international de paiement étant réservée à ses membres.

	2022	2021
	en millions	en millions
Participation désignée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	d'euros	d'euros
The Currency Exchange Fund N.V.	140	131
Au 31 décembre	140	131

Aucun dividende n'a été perçu au titre de ces participations pour l'année 2022 (2021 : néant).

21. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2022	
	en millions d'euros	2021 en millions d'euros
Coût		
Au 1er janvier	239	191
Ajouts	49	48
Au 31 décembre	288	239
Amortissement		
Au 1er janvier	(129)	(114)
Dotation	(18)	(15)
Au 31 décembre	(147)	(129)
Valeur comptable nette au 31 décembre	141	110

22. Biens immobiliers et équipements

	Biens immobiliers 2022 en millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2022 en millions d'euros	Matériel de bureau 2022 en millions d'euros	Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation 2022 en millions d'euros	Autres 2022 en millions d'euros	Total 2022 en millions d'euros
Coût						
Au 1er janvier	83	39	20	393	33	568
Ajouts	85	-	4	11	-	100
Transferts	32	(39)	7	-	-	-
Cessions	(68)	-	(4)	(81)	-	(153)
Au 31 décembre	132	-	27	323	33	515
Dépréciation						
Au 1er janvier	(72)	-	(17)	(76)	(11)	(176)
Dotation	(9)	-	(2)	(39)	(2)	(52)
Cessions	68	-	4	81	-	153
Au 31 décembre	(13)	•	(15)	(34)	(13)	(75)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	119	-	12	289	20	440

				Actifs liés au		
		Biens		droit de		
	Biens	immobiliers en	Matériel de	contrôler		
	immobiliers	construction	bureau	l'utilisation	Autres	Total
	2021	2021	2021	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Coût						
Au 1er janvier	84	5	21	91	33	234
Ajouts	2	34	1	303	-	340
Cessions	(3)	-	(2)	(1)	-	(6)
Au 31 décembre	83	39	20	393	33	568
Dépréciation						
Au 1er janvier	(67)	_	(18)	(45)	(8)	(138)
Dotation	(8)	_	(1)	(32)	(3)	(44)
Cessions	3	-	2	1	-	6
Au 31 décembre	(72)	-	(17)	(76)	(11)	(176)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	11	39	3	317	22	392

23. Emprunts

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers		
Montants dus à des établissements de crédit	(60)	(91)
Montants détenus comme garanties	(193)	(552)
Montants détenus et gérés pour le compte de tiers ⁸⁷	(318)	(357)
Au 31 décembre	(571)	(1 000)
Dont à court terme :	(571)	(1 000)

 $^{^{\}rm 87}$ Voir précisions relatives aux tiers dans la note annexe 32, page 97.

24. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres est récapitulé ci-après, par devise. Une bonne partie des dettes de la Banque représentées par un titre est couverte par des relations de couverture individuelles avec un swap de devises. Lors de ces émissions obligataires, les coûts de financement sont de fait encourus par la Banque dans la devise du volet financement du swap, les flux de trésorerie en rapport avec l'obligation étant compensés par les flux de trésorerie équivalents en rapport avec le swap. Le tableau suivant présente donc également l'encours des dettes représentées par un titre, par devise, après la prise en compte de ces couvertures de devises.

		Valeur		Valeur
	Valeur	par devise	Valeur	par devise
	des obligations	après swap	des obligations	après swap
	2022	2022	2021	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions
	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Dollar australien	(1 170)	-	(1 271)	(38)
Réal brésilien	(647)	-	(330)	_
Yuan chinois	(884)	-	(909)	-
Euro	(6 787)	(7 160)	(8 196)	(8 526)
Roupie indonésienne	(617)	-	(1 225)	_
Roupie indienne	(606)	-	(599)	_
Tengué kazakh	(1 271)	(1 262)	(1 206)	(1 196)
Peso mexicain	(704)	-	(543)	_
Nouvelle livre turque	(1 266)	-	(807)	-
Livre sterling	(5 368)	(1 482)	(7 169)	(1994)
Rouble russe	(844)	-	(573)	-
Couronne suédoise	(720)	-	(648)	-
Rand sud-africain	(427)	-	(858)	_
Dollar des États-Unis	(19 883)	(32 669)	(22 438)	(36 351)
Autres devises	(2 224)	(845)	(2 354)	(1 021)
Au 31 décembre	(43 418)	(43 418)	(49 126)	(49 126)

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation qu'elle a émise.

	2022	2021
	en millions	en millions
Répartition	d'euros	d'euros
À court terme	(12 847)	(14 690)
À long terme	(30 571)	(34 436)
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	(43 418)	(49 126)

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant échéance d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contrevaleur de 140 millions d'euros (2021 : 307 millions), ce qui a généré un gain net de 1 million d'euros (2021 : 3 millions).

Le tableau ci-après présente un rapprochement des variations des dettes représentées par un titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, aussi bien au niveau des flux de trésorerie que hors trésorerie⁸⁸.

	Solde d'ouverture 2022 en millions	Flux de trésorerie nets en millions	Ajustements de couverture de juste valeur en millions	Fluctuations de change en millions	Transactions en attente de règlement en millions	2022 en millions
Exercice clos le 31 décembre 2022	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Dettes représentées par un titre	49 126	(3 716)	(3 209)	933	284	43 418
	Solde	Flux	Ajustements		Transactions	
	d'ouverture	de trésorerie	de couverture	Fluctuations	en attente	
	2021	nets	de juste valeur	de change	de règlement	2021
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
Exercice clos le 31 décembre 2021	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euro:
Dettes représentées par un titre	46 926	1 321	(1 160)	2 039		49 126

⁸⁸ Les passifs de financement de la Banque regroupent les dettes représentées par un titre et les passifs locatifs. Un rapprochement analogue des variations des passifs locatifs est présenté à la note annexe 29, page 92.

25. Autres passifs financiers

	2022 en millions	2021 en millions
	d'euros	d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(5 567)	(2 408)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(15)	-
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	(1 431)	(576)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(50)	(149)
Intérêts à payer	(364)	(257)
Montants à payer au Fonds de participations	(203)	(195)
Passif locatif	(305)	(335)
Autres	(365)	(382)
Au 31 décembre	(8 300)	(4 302)
Répartition		
À court terme	(2 317)	(1 051)
Àlong terme	(5 983)	(3 251)
Au 31 décembre	(8 300)	(4 302)

26. Capital souscrit

		Total		Total
	Nombre	2022	Nombre	2021
	d'actions	en millions	d'actions	en millions
	2022	d'euros	2021	d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
dont				
Capital souscrit	2975874	29 759	2 975 874	29 759
Capital non souscrit	24 126	241	24 126	241
Au 31 décembre	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. La dernière augmentation en date du capital de la Banque a été réalisée en avril 2011 : le capital autorisé de la BERD a été augmenté de 100 000 actions libérées et de 900 000 actions sujettes à appel, chacune d'une valeur nominale de 10 000 euros.

Aux termes de l'article 42.1 de l'Accord, en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, soient liquidées. L'Accord autorise tout membre à se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et du capital sujet à appel souscrit par chaque membre, ainsi que le nombre de voix pouvant être prises en compte, est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2022 actions (nombre) en compte® d'euros en millions d'euros Membres (nombre) (nombre) d'euros Albanie 3 001 3 001 30,01 23,75 Algérie 203 203 2,03 1,66 Allemagne 255,651 255,651 2556,51 203,28 Arménie 1 499 1 4,99 11,86 Australie 3 001 3 001 300,14 237,54 Autriche 68 432 68 432 68,432 541,59 Azerbaidjan 3 001 3 001 30,01 23,75 Banque européenne d'investissement 6 002 6 002 60,02 41,59 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 68 432 68 432 68 432 68 432 68 432 68 432 68 4	en millions d'euros 6,26 0,37 533,23 3,13
Albanie 3 001 3 001 3 001 23,75 Algérie 203 203 2,03 1,66 Allemagne 255 651 255 651 255,651 2023,28 Auménie 1 499 1 499 11,86 Australie 30 014 30 014 30 014 200,14 237,54 Autriche 68 432 68 432 684,32 541,59 Azerbaïdjan 3 001 3 001 30,01 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 90,044 712,63 Bélgrue 68 432 68 432 68,432 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 50,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 102 049 807,64 Chine 2 900 2 900 2 9,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Crypte 3 087<	6,26 0,37 533,23 3,13
Algérie 203 203 2,03 1,66 Allemagne 255 651 255 651 255 651 2023,28 Arménie 1 499 1 499 14,99 11,86 Australie 30 014 30 014 30 014 30 014 230,14 237,54 Autriche 68 432 68 432 684,32 541,59 Azerbaïdjan 3 001 3 001 3 001 23,75 Baque européenne d'investissement 90 044 90 044 900,44 900,44 712,63 Bélarus 60 02 6 002 60,02 47,50 Belgfque 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 50,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 102,049 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Croatie 10 942 10 942 10 942 10 942	0,37 533,23 3,13
Allemagne 255 651 255 651 2556,51 2023,28 Amménie 1 499 1 499 14,99 11,86 Australie 30 014 30 014 30 01,4 30 01,4 237,54 Autriche 68 432 68 432 684,32 541,59 Azerbaïdjan 3 001 3 001 30,01 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 900,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 071 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Croatie 1 0 942 1 0 942 10 942 10 942 86	533,23 3,13
Arménie 1 499 1 499 14,99 11,86 Australie 30 014 30 014 30 0,14 237,54 Autriche 68 432 68 432 684,32 541,59 Azerbaïdjan 3 001 3 001 3 001 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 900,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 071 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 2 900 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 3 087 3 087 3 087 3 0,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 <td< th=""><th>3,13</th></td<>	3,13
Australie 30 014 30 014 30 014 30 014 237,54 Autriche 68 432 68 432 68 4,32 541,59 Azerbaïdijan 3 001 3 001 3 001 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 90 044 900,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgfque 68 432 68 432 68 432 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 071 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 23 7,11 187,65 Canada 102 049 102 049 102 0,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 10 942 10,942 86,60 Danemark 3 6017 3 6017 3 60,17 285,05 28 68,60 Espagne 102 049 102 049 102,049 807,64 250,65 250,64 237,54 <th></th>	
Autriche 68 432 68 432 68 432 541,59 Azerbaidjan 3 001 3 001 3 001 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 900,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 071 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 102,049 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 001 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 3 6017 36017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 3 087 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 102 0,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 30,01 23,75 États-U	
Azerbaïdjan 3 001 3 001 30,01 23,75 Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 900,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 50,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 2 9,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 3 6017 3 6017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 2 03 2 03 2,03 1,66 Espagne 10 2 049 10 2 049 10 20,49 807,64 Estonie 3 001 <th>62,60 142,73</th>	62,60 142,73
Banque européenne d'investissement 90 044 90 044 90 0,44 712,63 Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 50,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 102,049 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 3,001 23,75 États-Unis d'Amériqu	6,26
Bélarus 6 002 6 002 60,02 47,50 Belgique 68 432 68 432 684,32 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 50,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 23,75 États-Unis d'Amérique 300148 300148 3001,48 237,54 États-Unis d'Amérique 30 148 3001,48 3001,48 2375,44 Fédération de Russie 120 0	187,81
Belgique 68 432 68 432 68 432 541,59 Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 071 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 23 7,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 30 148 300 148 3001,48 2375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 120,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651	12,52
Bosnie-Herzégovine 5 071 5 071 5 0,71 40,14 Bulgarie 23 711 23 711 237,11 187,65 Canada 102 049 102 049 1 020,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 102,049 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255	142,73
Canada 102 049 102 049 102 049 102 0,49 807,64 Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 3 0,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 3 0,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	10,57
Chine 2 900 2 900 29,00 23,75 Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	49,46
Chypre 3 001 3 001 30,01 23,75 Croatie 10 942 10 942 10 942 109,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 3 0,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 3 001 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	212,85
Croatie 10 942 10 942 10 942 10 9,42 86,60 Danemark 36 017 36 017 360,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	5,25
Danemark 36 017 36 017 36 0,17 285,05 Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	6,26
Égypte 3 087 3 087 30,87 22,82 Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1 020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	22,82
Émirats arabes unis 203 203 2,03 1,66 Espagne 102 049 102 049 1020,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	75,12
Espagne 102 049 102 049 1 02 0,49 807,64 Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	8,05
Estonie 3 001 3 001 30,01 23,75 États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 001,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	0,37 212,85
États-Unis d'Amérique 300 148 300 148 3 00 1,48 2 375,44 Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	6,26
Fédération de Russie 120 058 120 058 1 200,58 950,17 Finlande 37 518 37 518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	626,04
Finlande 37518 37518 375,18 296,92 France 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	250,41
	78,26
Ofessel	533,23
Géorgie 3 001 3 001 30,01 23,75	6,26
Grèce 19 508 19 508 195,08 154,39	40,69
Hongrie 23 711 23 711 237,11 187,65	49,46
Inde 986 986 9,86 8,07	1,79
Irlande 9 004 9 004 90,04 71,26	18,78
Islande 3 001 3 001 30,01 23,75	6,26
Israël 19 508 19 508 195,08 154,39 Italie 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	40,69 533,23
Japon 255 651 255 651 2 556,51 2 023,28	533,23
Jordanie 986 986 9,86 8,07	1,79
Kazakhstan 6902 6902 69,02 54,62	14,40
Kosovo 580 580 5,80 4,75	1,05
Lettonie 3 001 3 001 30,01 23,75	6,26
Liban 986 986 9,86 8,07	1,79
Libye 986 986 9,86 8,07	1,79
Liechtenstein 599 599 5,99 4,74	1,25
Lituanie 3 001 3 001 30,01 23,75	6,26
Luxembourg 6 002 6 002 60,02 47,50	12,52
Macédoine du Nord 1762 17,62 13,31	4,31
Malte 210 210 2,10 1,47 Maroc 2 464 2 464 24,64 19,35	0,63
Maroc 2 464 2 464 24,64 19,35 Mexique 4 501 4 501 45,01 34,50	5,29 10,51
Moldova 3 001 3 001 30,01 23,75	6,26
Mongolie 299 299 2,36	0,63
Monténégro 599 599 5,99 4,74	1,25
Novège 37 518 37 518 375,18 296,92	78,26
Nouvelle-Zélande 1 050 1 050 7,00	3,50
Ouzbékistan 4 412 4 412 44,12 30,97	13,15
Pays-Bas 74 435 74 435 589,10	155,25
Pologne 38 418 38 418 304,05	80,13
Portugal 12 605 12 605 99,76	26,29
République de Corée 30 014 30 014 300,14 237,54	62,60
République kirghize 2 101 1 160 21,01 14,75	
République slovaque 12 807 12 807 128,07 101,36	6,26 26,71

Les droits de vote de tout membre n'ayant pas versé la totalité des sommes dues au titre de ses obligations en matière de capital libéré sont réduits proportionnellement à la part que représentent les montants non versés dans le total du capital libéré souscrit par le membre concerné. Le nombre total de voix pouvant être prises en compte est donc inférieur au total des actions souscrites.

	Total	Voix pouvant être prises	Total capital	Capital sujet à appel	Capital libéré
Au 31 décembre 2022	actions	en compte ⁸⁹	en millions	en millions	en millions
Membres	(nombre)	(nombre)	d'euros	d'euros	d'euros
République tchèque	25 611	25 611	256,11	202,69	53,42
Roumanie	14 407	14 407	144,07	114,02	30,05
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Saint-Marin	203	203	2,03	1,66	0,37
Serbie	14 031	14 031	140,31	111,05	29,26
Slovénie	6 295	6 295	62,95	49,82	13,13
Suède	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Suisse	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Tadjikistan	2 101	2 101	21,01	14,75	6,26
Tunisie	986	986	9,86	8,07	1,79
Türkiye	34 515	34 515	345,15	273,16	71,99
Turkménistan	210	210	2,10	1,47	0,63
Ukraine	24011	24 011	240,11	190,03	50,08
Union européenne	90 044	90 044	900,44	712,63	187,81
Capital souscrit par les membres	2 975 874	2 974 933	29 758,74	23 541,29	6 217,45

27. Réserves et bénéfices non distribués90

			Fonds de				
			coopération			Réserves	
		Réserve pour	technique			générales et	
	Réserve	pertes sur	pour la région		Réserves de	bénéfices non	
	spéciale	prêts	SEMED	FSA	réévaluation	distribués	Total
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
Exercice clos le 31 décembre 2022	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	306	432	4	_	43	13 343	14 128
Perte nette de l'exercice	_	_	-	_	-	(1 117)	(1 117)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des	-	-	_	-	-	(123)	(123)
gouverneurs							
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	_	(17)	_	_	_	17	_
Consolidation du FSA	_	_	_	627	_	_	627
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le	_	_	_	_	9	_	9
biais des autres éléments du résultat global							
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres	_	_	_	_	(209)	_	(209)
éléments du résultat global							
Variation de valeur des instruments de couverture pris en	_	_	_	_	(190)	_	(190)
compte dans les autres éléments du résultat global -							
couvertures de juste valeur							
Variation de valeur des instruments de couverture pris en	_	_	_	_	(27)	_	(27)
compte dans les autres éléments du résultat global -							
couvertures de flux de trésorerie							
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	-	21	21
Au 31 décembre	306	415	4	627	(374)	12 141	13 119

			Fonds de				
			coopération			Réserves	
		Réserve pour	technique			générales et	
	Réserve	pertes sur	pour la région		Réserves de	bénéfices non	
	spéciale	prêts	SEMED	FSA	réévaluation	distribués	Total
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
Exercice clos le 31 décembre 2021	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	306	324	5	-	82	10 957	11 674
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	2 502	2 502
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des	_	-	_	_	_	(80)	(80)
gouverneurs							
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	-	108	-	-	-	(108)	-
Décaissements du Fonds de coopération technique pour la	-	-	(1)	-	-	1	-
région SEMED							
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le	-	-	-	-	26	-	26
biais des autres éléments du résultat global							
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres	-	-	-	_	(39)	-	(39)
éléments du résultat global							
Variation de valeur des instruments de couverture pris en	-	-	-	-	(26)	-	(26)
compte dans les autres éléments du résultat global -							
couvertures de juste valeur							
Variation de valeur des instruments de couverture pris en	-	-	-	-	-	-	-
compte dans les autres éléments du résultat global -							
couvertures de flux de trésorerie							
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	-	71	71
Au 31 décembre	306	432	4	-	43	13 343	14 128

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une réserve spéciale qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes entraînées par les prêts consentis, ses prises de participation et ses garanties. Cette réserve spéciale a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscriptions de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que, au vu des perspectives actuelles, le volume de la réserve spéciale était suffisant.

⁹⁰ Ce tableau propose une autre perspective que celle donnée par l'état consolidé de variation des capitaux propres de la page 16. La « Réserve de réévaluation » et la « Réserve de couverture » qui figurent dans ce dernier correspondent aux « Réserves de réévaluation » présentées ici. Les autres réserves figurant dans ce tableau correspondent à la « Nouvelle évaluation actuarielle » et aux « Bénéfices non distribués » de l'état de variation des capitaux propres.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une réserve pour pertes sur prêt, à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans l'état de situation financière de la Banque, conformément aux règles de dépréciation des IFRS.

Le Fonds de coopération technique pour la région SEMED a été mis en place en 2011, avec pour vocation d'apporter une assistance technique aux économies membres de ladite région.

La Banque a pris le contrôle du FSA le 31 décembre 2022 grâce à un apport en capital de la part de ses membres. Les montants détenus dans cette réserve représentent la variation marginale des réserves de la Banque à la suite de la consolidation du FSA.

Les réserves de réévaluation recouvrent les variations de la juste valeur enregistrées sur les actifs et les passifs de la Banque comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global, et notamment :

- Les variations de la juste valeur sur les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les pertes cumulées sur la valorisation de ces actifs atteignaient 114 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : gains d'un montant de 97 millions d'euros).
- Les ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de la juste valeur, qui sont attribuables aux variations des écarts de taux de référence sur devises. Ces gains ou pertes différé(e)s seront repris(es) sur les réserves pendant la durée de vie restante de la relation de couverture. Au 31 décembre 2022, il existait une perte différée de 244 millions d'euros concernant ces instruments de couverture (2021 : perte de 54 millions d'euros).
- Les ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de flux de trésorerie. Ces gains ou pertes différé(e)s sont repris(es) sur les réserves lorsque les flux de trésorerie couverts ont lieu. Il existait au 31 décembre 2022 une perte différée d'un montant de 27 millions d'euros sur des couvertures de flux de trésorerie désignées maintenues dans les réserves (2021 : néant).

Les réserves générales et bénéfices non distribués représentent toutes les réserves, à l'exception des montants affectés à des réserves distinctes. Ce poste comprend en premier lieu les bénéfices non distribués.

En 2022, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation de 123 millions d'euros du revenu net à d'autres fins. Ce montant a été pris en compte dans l'état consolidé de variation des capitaux propres de 2022. Conformément aux Résolutions n° 252 et 254, un montant de 100 millions d'euros a été affecté au Fonds spécial des actionnaires de la BERD, un montant de 20 millions d'euros a été attribué à titre de contribution au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza, et un montant de 3 millions d'euros a été accordé au Fonds spécial de la BERD en faveur des collectivités.

28. Engagements non utilisés et garanties

	2022	2021
	en millions	en millions
Analyse par instrument	d'euros	d'euros
Engagements non utilisés		
Prêts	12 739	12 722
Titres de participation	1641	1 484
Au 31 décembre	14380	14 206
Garanties		
Garanties de financement des échanges	1619	1 285
Autres garanties	671	376
Au 31 décembre	2 2 9 0	1 661
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	16 670	15 867

29. Contrats de location

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent l'ensemble de ses bureaux dans les pays où elle investit. Ces sites sont loués sur la base de baux commerciaux standards qui prévoient des options de renouvellement et des révisions périodiques des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD.

Le 1er mai 2019, la Banque a conclu un « accord de location » pour une location d'une durée de 20 ans, à compter de 2022, d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir son siège à Londres. Bien que la Banque ait emménagé dans son nouveau siège en 2022, son droit d'utilisation du bâtiment (pour l'aménagement des locaux) était effectif depuis 2021. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation et le passif locatif ont donc été pris en compte dans l'état de situation financière de cette année-là. La BERD paiera chaque année dans le cadre de cet « accord de location » un montant net de 17 millions de livres sterling (19 millions d'euros). La Banque pourra, si elle le souhaite, résilier ce contrat de location au bout de 15 ans. Le bail des locaux précédents est arrivé à expiration en 2022.

Location

Location

Location	Location	
du siège	des bureaux locaux	Total
2022	2022	2022
en millions	en millions	en millions
d'euros	d'euros	d'euros
365	28	393
-	11	11
-	(12)	(12)
(67)	(2)	(69)
298	25	323
(61)	(15)	(76)
(31)	(8)	(39)
-	12	12
68	1	69
(24)	(10)	(34)
274	15	289
	du siège 2022 en millions d'euros 365	du siège des bureaux locaux 2022 2022 en millions en millions d'euros d'euros 365 28 - 11 - (12) (67) (2) 298 25 (61) (15) (31) (8) - 12 68 1 (24) (10)

	Location du siège 2021	Location des bureaux locaux 2021	Total 2021
	en millions	en millions	en millions
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	67	24	91
Ajouts	298	5	303
Cessions	-	(1)	(1)
Au 31 décembre	365	28	393
Dépréciation			
Au 1er janvier	(34)	(11)	(45)
Dotation	(27)	(5)	(32)
Cessions	-	1	1
Au 31 décembre	(61)	(15)	(76)
Valeur comptable nette au 31 décembre	304	13	317

	Location	Location	
	du siège	des bureaux locaux	Total
	2022	2022	2022
	en millions	en millions	en millions
Passifs locatifs ⁹¹	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	(322)	(12)	(334)
Charges d'intérêts	(4)	-	(4)
Loyers versés	17	10	27
Ajouts	-	(11)	(11)
Changement de bail	-	-	_
Fluctuations de change	17	_	17
Au 31 décembre	(292)	(13)	(305)

	Location	Location	
	du siège	des bureaux locaux	Total
	2021	2021	2021
	en millions	en millions	en millions
Passifs locatifs	d'euros	d'euros	d'euros
Au 1er janvier	(37)	(12)	(49)
Charges d'intérêts	(3)	-	(3)
Loyers versés	22	7	29
Ajouts	(296)	(4)	(300)
Changement de bail	-	(3)	(3)
Fluctuations de change	(8)	-	(8)
Au 31 décembre	(322)	(12)	(334)

Le tableau ci-dessous présente les loyers non actualisés découlant des passifs locatifs.

	Moins d'un an 2022	1-5 ans 2022	5-10 ans 2022	Plus de 10 ans 2022	Total 2022
Loyers futurs	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros	en millions d'euros
Paiements au titre des loyers futurs non	(5)	(52)	(108)	(202)	(367)
actualisés					
Paiements incitatifs au titre des loyers futurs non	20	-	-	-	20
actualisés					
Charges d'intérêts prévues	4	14	14	10	42
Valeur actualisée des passifs locatifs	19	(38)	(94)	(192)	(305)

30. Plans de retraite du personnel

Deux régimes de retraite sont en place. Le FSP est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Le MPP, quant à lui, est un régime à cotisations définies auquel contribuent tant la Banque que le personnel, chaque employé prenant ses propres décisions d'investissement. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, ce qui signifie que les obligations des régimes de retraite envers cette employée, une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou atteint l'âge de la retraite, sont minimales (et limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre de chaque régime pour tenir compte de l'inflation), et que la valeur des obligations des plans n'est pas significativement sensible aux prévisions de mortalité.

Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du FSP en utilisant la méthode des unités projetées, une évaluation intermédiaire plus générale étant réalisée chaque année. La valorisation complète la plus récente a été effectuée le 30 juin 2020 et elle a été reconduite au 31 décembre 2022, en application de l'IAS 19 : Avantages du personnel. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies et du coût des services rendus a été calculée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Le risque principal associé au FSP est que ses actifs soient inférieurs à ses engagements. Ce risque, qui englobe le risque de marché et le risque de crédit liés aux investissements réalisés par le FSP, ainsi que le risque de liquidité lié au paiement des obligations dues au titre des prestations définies au moment où elles sont exigibles, est pris en charge par la Banque, le FSP étant entièrement financé par la BERD. La responsabilité concernant la stratégie d'investissement du régime incombe au Comité d'investissement des plans de retraite.

⁹¹ Les passifs de financement de la Banque regroupent les dettes représentées par un titre et les passifs locatifs. Un rapprochement analogue des variations des dettes représentées par un titre est présenté à la note annexe 24, page 86.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement est de minimiser le risque d'une diminution générale de la valeur des actifs du FSP et de maximiser les possibilités de gains pour l'ensemble du portefeuille d'investissements. Pour y parvenir, les actifs sont diversifiés afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition au risque de marché et au risque de crédit. Par exemple, les avoirs non monétaires et les titres d'emprunt d'État que détient le FSP sont des investissements réalisés dans des fonds, ce qui permet de diversifier l'exposition à un certain nombre d'investissements sous-jacents.

Le Comité d'investissement des plans de retraite gère passivement le risque de crédit en choisissant des fonds d'investissement qui se portent sur des titres d'État plutôt que sur des obligations de sociétés. Pour atténuer le risque de marché, ce comité rencontre chaque trimestre le/la conseillerère en investissement du FSP afin d'examiner les résultats obtenus par l'ensemble des fonds au regard de leurs indices de référence. Aucune stratégie de rapprochement entre les actifs et les passifs n'est adoptée dans le cadre du FSP.

Si, à la date effective de toute valorisation actuarielle, la valeur des actifs du régime est inférieure à celle des passifs, la Banque a pour politique d'examiner le taux de financement du FSP et de décider si un plan de redressement doit être mis en place. Le cas échéant, un tel plan de redressement comporterait typiquement soit l'anticipation d'une surperformance des investissements, soit des contributions supplémentaires de la Banque, ou encore les deux. Au cas où, selon les estimations, les actifs du régime auraient reculé en deçà de 90 % de l'obligation due au titre des prestations définies (OPD), la Banque devra s'attendre à verser des cotisations supplémentaires pour rétablir dès que possible le financement du régime au moins à 90 %.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Juste valeur des actifs du régime	622	749
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies	(601)	(727)
Passifs nets du régime à prestations définies au 31 décembre	21	22
Mouvement des actifs/(passifs) nets du régime à prestations définies (inclus dans « Autres actifs/(passifs) ») :		
Au 1∝ janvier	22	(26)
Cotisations versées ⁹²	37	38
Total des dépenses indiquées ci-après	(59)	(61)
Effets du retraitement pris en compte dans les autres éléments du résultat global	21	71
Au 31 décembre	21	22

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

	2022	2021
	en millions	en millions
	d'euros	d'euros
Coût des services rendus actualisés	(57)	(59)
Incidence des fluctuations de change	(2)	(2)
Total imputé aux dépenses de personnel	(59)	(61)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2022	2021
Taux d'actualisation	4,85 %	1,80 %
Rendement attendu des actifs du régime	4,85 %	1,80 %
Inflation des prix	3,70 %	3,95 %
Majoration des traitements (année suivante)	6,60 %	3,95 %
Futures majorations des traitements (au-delà de l'année suivante)	3,70 %	3,95 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation due au titre des prestations définies	9 ans	11 ans

Analyse de sensibilité concernant les principales hypothèses actuarielles :

Impact	(négatif),	/positif sur	l'OPD

	Hypothèse	Sensibilité	en millions d'euros
Taux d'actualisation	4,85 %	+0,5 % pa	(22)
Taux d'actualisation	4,85 %	-0,5 % pa	24
Inflation des prix	3,70 %	+0,25 % pa	11
Inflation des prix	3,70 %	-0,25 % pa	(11)

⁹² Les cotisations pour 2023 devraient s'établir à 40 millions d'euros.

Ces analyses de sensibilité ont été déterminées en fonction de variations raisonnablement possibles des hypothèses respectives survenant à la fin de l'exercice, en maintenant inchangées toutes les autres hypothèses. Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative de la variation effective de l'obligation due au titre des prestations définies car il est peu probable que les hypothèses se modifient indépendamment les unes des autres, dans la mesure où elles peuvent être corrélées.

	Cotés 2022	Non cotés 2022	Total 2022	Cotés 2021	Non cotés 2021	Total 2021
	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions	en millions
Affectation des actifs du régime	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros	d'euros
Actions	286	63	349	356	65	421
Obligations indexées	222	-	222	266	-	266
Trésorerie et actifs à court terme nets	-	-	-	7	-	7
Actifs des fonds de couverture	-	51	51	-	55	55
Juste valeur des actifs du régime	508	114	622	629	120	749
					2022	2021
					en millions	en million
Variations de la valeur actualisée de l'obligation due au	titre des prestations déf	inies :			d'euros	d'euro:
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des presta	tions définies au 1er janvi	ier			(727)	(630
Coût des services					(57)	(59
Coût des intérêts					(12)	(8
Incidence des fluctuations de change					39	(45
Gain/(perte) actuariel(le) dû/due à des variations des hyp	oothèses ⁹³				136	(1
Prestations versées					20	10
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des presta	tions définies au 31 déce	embre			(601)	(727)
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des presta	tions définies au 31 déce	embre			(601) 2022 en millions	2021
·	tions définies au 31 déce	embre			2022	2021 en millions
Variations de la juste valeur des actifs du régime :	tions définies au 31 déce	embre			2022 en millions	202: en million d'euro
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1ºr janvier	tions définies au 31 déce	embre			2022 en millions d'euros	202 en million d'euro 60
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1º janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime	tions définies au 31 déce	embre			2022 en millions d'euros	202 en million d'euro 60
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1ºº janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation	tions définies au 31 déce	embre			2022 en millions d'euros 749	202: en million d'euro 60-
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1º janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation	tions définies au 31 déce	embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115)	202: en million: d'euro: 604 8 72
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1° janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées	itions définies au 31 déce	embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41)	2021 en millions d'euros 604 8 72 43
Incidence des fluctuations de change		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37	(727) 2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16) 745
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1° janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20)	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1° janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1er janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16 745
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions :		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 2022 en millions	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16 748 2021 en millions
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 2022 en millions d'euros	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16 749 2021 en millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies Actifs du régime		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 2022 en millions d'euros (601)	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16 748 2021 en millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies Actifs du régime Excédent		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 2022 en millions d'euros (601) 622	202: en million: d'euro: 604 8 72 4: 38 (16 749 202: en million: d'euro: (727 749
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1° janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées		embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 2022 en millions d'euros (601) 622	202: en million: 604 8 72 43 38 (16 749 202: en million: d'euro: (727 749
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies Actifs du régime Excédent Écarts négatifs entre résultats et prévisions sur les pass	sifs du régime :	embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 en millions d'euros (601) 622 21	2021 en millions d'euros 604 8 72 43 38 (16 749 2021 en millions d'euros (727 749
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1 ^{er} janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies Actifs du régime Excédent Écarts négatifs entre résultats et prévisions sur les pass Montant Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	sifs du régime :	embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 en millions d'euros (601) 622 21	202: en million: d'euro: 604 8 72 43 38 (16 745 202: en million: d'euro: (727 745 22
Variations de la juste valeur des actifs du régime : Valeur actualisée des actifs du régime au 1º janvier Intérêts perçus sur les actifs du régime Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation Incidence des fluctuations de change Cotisations versées Prestations versées Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions : Obligation due au titre des prestations définies Actifs du régime Excédent Écarts négatifs entre résultats et prévisions sur les pass Montant	sifs du régime :	embre			2022 en millions d'euros 749 12 (115) (41) 37 (20) 622 en millions d'euros (601) 622 21	2021 en millions d'euros 602 8 72 43 38 (16 745 2021 en millions d'euros (727 745 22

Régime de retraite à cotisations définies

La charge comptabilisée dans le compte de résultat au titre du régime de retraite à cotisations définies (MPP) représente 22 millions d'euros (2021 : 21 millions) et elle est incluse dans les « Frais administratifs ».

Autres avantages du personnel à long terme

La Banque maintient un plan de couverture médicale offrant aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après au moins sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice est de 5 millions d'euros (2021 : 6 millions).

⁹³ Toutes les pertes actuarielles sont liées aux modifications des hypothèses financières.

31. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend le/la Présidente et les autres membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeurrices de département et le/la Directeurrice du bureau du/de la Présidente.

En 2022, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction se sont élevés à 18 millions d'euros (2021 : 18 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel à court terme, soit 14 millions d'euros (2021 : 15 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 4 millions d'euros (2021 : 3 millions).

Traduits en livres sterling, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction en 2022 se sont élevés à 15 millions de livres sterling (2021 : 16 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 12 millions de livres sterling (2021 : 13 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 3 millions de livres sterling (2021 : 3 millions).

Entreprises associées de capital-risque

Organisation de capital-risque, la Banque investit dans un certain nombre d'entreprises associées qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2022, selon les états financiers audités de 2021 (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total 30,4 milliards d'euros (2021 : 32,2 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à 20,4 milliards d'euros (2021 : 22,8 milliards). Au 31 décembre 2022, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 5,7 milliards d'euros (2021 : 5,0 milliards) et affichaient un bénéfice avant impôt de 1,1 milliard d'euros (2021 : 1,8 milliard).

En outre, la Banque avait au 31 décembre 2022 un encours de financement de 24 millions d'euros (2021 : 27 millions) auprès de ces entreprises, sur lequel elle n'a pas perçu d'intérêts pendant l'exercice (2021 : néant).

Le tableau ci-après résume les informations financières concernant les entreprises associées jugées significatives⁹⁴ pour la Banque. Les informations présentées sont fondées sur les derniers états financiers vérifiés alors disponibles, c'est-à-dire ceux du 31 décembre 2021.

	Meridiam Infrastructure	
	Eastern Europe (SCA)	
	SICAR	Nova KBM
	en million d'euros	en millions d'euros
Participation détenue par la BERD	25,0 %	20,0 %
Lieu principal d'activités	Europe orientale	Slovénie
Domiciliation	Luxembourg	Jersey
Dividendes reçus de l'entreprise associée	-	20
Résumé de l'état de la situation financière		
Actifs à court terme	49	4727
Passifs à court terme	19	8 239
Actifs à long terme	641	5 232
Passifs à long terme		692
Résumé de l'état du résultat global total		
Produit	131	232
Gains ou pertes pour les activités poursuivies	118	113
Autres éléments du résultat global		(9)
Résultat global total	118	104

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2022, la Banque gérait 16 fonds spéciaux, dont le FSA (2021 : 17 fonds), les annonces de contributions et les commissions correspondantes atteignant au total 3,4 milliards d'euros (2021 : 3,4 milliards).

 $^{^{94}}$ Supérieures à 0,75 % du total du capital social.

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle perçoit des commissions de gestion et recouvre certains coûts. Ces commissions se sont élevées à 26,6 millions d'euros en 2022 (2021 : 7,2 millions), dont 5,9 millions d'euros à recevoir au 31 décembre 2022 (2021 : 5,9 millions).

La Banque obtient des garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. Elle n'a rien payé à ce titre en 2022 (comme en 2021). Elle bénéficie également de mécanismes de garantie sans frais de la part de certains fonds spéciaux pour des pertes qu'elle pourrait encourir dans le cadre de ses activités d'investissement. En raison des garanties qu'ils apportent, ces fonds spéciaux relèvent de la catégorie « entités structurées non consolidées » au sens de la norme IFRS 12. La seule exposition de la Banque à ces fonds spéciaux surviendrait pendant la période entre la défaillance de l'investissement et le règlement de la garantie. La Banque avait à ce titre une exposition de 78 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 1,3 million).

Le Conseil des gouverneurs a approuvé des transferts du revenu net vers les fonds spéciaux. Des transferts pour un montant de 3 millions d'euros ont été approuvés en 2022 (2021 : 80 millions). Au 31 décembre 2022, un total de 2 millions d'euros (2021 : 115 millions) précédemment affectés restaient à verser aux fonds spéciaux et étaient comptabilisés en tant que passif dans l'état de situation financière de la Banque.

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

Fonds fiduciaires

Le 10 mai 2017, le Conseil d'administration a créé un Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza et un Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza, conformément à l'article 20.1 vii) de l'Accord portant création de la BERD. Ces fonds sont administrés selon les règles et principes propres à chaque fonds fiduciaire susmentionné.

Au 31 décembre 2022, les annonces de contributions au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza atteignaient au total 120 millions d'euros (2021 : 100 millions). Les annonces de contributions au Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza atteignaient 2,4 millions d'euros (2021 : 2,4 millions).

La Banque fait office d'administrateur de ces deux fonds et a droit à ce titre de percevoir des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. En 2022, ces commissions se sont élevées au total à 1,1 million d'euros (2021 : 0,8 million), le montant à recevoir au 31 décembre 2022 étant de 0,8 million d'euros (2021 : 0,1 million d'euros).

Les états financiers des fonds fiduciaires sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour l'audit de 2022 des fonds spéciaux et des fonds fiduciaires se sont élevés à 0,3 million d'euros (2021 : 0,3 million).

32. Autres accords portant sur des fonds

Fonds de coopération

Outre ses opérations ordinaires, le programme de fonds spéciaux et les fonds fiduciaires, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contribution pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans les économies où elle investit ou pourrait investir. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), le dialogue sur les politiques à mener, la prestation de services de conseil et la formation. La Banque fait également office d'administrateur de fonds d'aide financés par des donateurs et auxquels d'autres institutions financières internationales (IFI) peuvent avoir accès. Elle exerce cette fonction pour les fonds suivants : Fonds du Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale, Fonds commun UE-Balkans occidentaux (au titre du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux) et Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale, ou PEDS (volet non nucléaire d'un fonds nucléaire).

Les ressources fournies au titre de ces accords de contribution sont distinctes des ressources ordinaires en capital de la Banque et font généralement l'objet d'un audit externe, lorsque les accords l'exigent.

De nouveaux accords et approvisionnements ont été signés en 2022 avec les donateurs, pour un montant de 1 milliard d'euros (2021 : 424 millions), et ont été déclarés effectifs. Des contributions à hauteur de 398 millions d'euros (2021 : 285 millions) ont été reçues et des

décaissements d'un montant de 184 millions d'euros (2021 : 188 millions) effectués en cours d'année. Au 31 décembre 2022, 230 fonds de coopération étaient ouverts (2021 : 233).

Fonds nucléaires

La Banque administre également plusieurs fonds dans le domaine du nucléaire. En réponse à une initiative du G7, la Banque a créé en 1993 le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), premier fonds de donateurs consacré à la sûreté nucléaire. Le CSN a financé des mesures d'amélioration de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans la région, ainsi que des opérations de déclassement.

Créé en 1997, le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST) avait pour objectif d'aider l'Ukraine à transformer le sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement. Ce programme, qui portait notamment sur la construction de la nouvelle enceinte de confinement de Tchernobyl, s'est achevé en 2020 et le Fonds a été fermé en 2022, conformément aux règles du FST.

Dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne, la Bulgarie, la Lituanie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et WER 440/230. La Commission européenne a invité en 2000 la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD), destinés à financer le démantèlement de ces centrales. Ces fonds servent à financer différents projets pour contribuer au déclassement des réacteurs concernés. Ils financent également des mesures visant à faciliter la restructuration, le renforcement et la modernisation indispensables des secteurs de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique.

La Banque a été chargée de mettre en place un Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), fonds multidonateurs destiné à financer des projets pour remédier aux problèmes environnementaux les plus pressants dans la région nordouest de la Fédération de Russie, à commencer par celui des déchets radioactifs, dans le cadre du « volet nucléaire »95. Le programme de sécurité nucléaire prévu par le Partenariat finance la gestion des déchets radioactifs et les opérations de démantèlement, afin d'atténuer les problèmes de pollution nucléaire hérités de l'ancienne Flotte du Nord de l'Union soviétique.

En 2011, plusieurs donateurs importants du CSN et du FST ont demandé à la Banque de mettre en place un fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl, destiné à financer un mécanisme indépendant de surveillance des opérations mises en œuvre par le CSN et le FST. Les activités de suivi du projet n'ayant plus lieu d'être avec l'achèvement de la nouvelle enceinte de confinement, ce fonds a cessé de fonctionner en 2020 Le compte a été clôturé, conformément aux règles du fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl, en 2022.

Créé à la demande de la Commission européenne, le Fonds de restauration de l'environnement est devenu opérationnel en 2016. Il finance des projets destinés à traiter les problèmes hérités d'opérations d'extraction de l'uranium en Ouzbékistan, en République kirghize et au Tadjikistan.

La Banque a mis en place en 2020, à la demande de l'Ukraine, le Fonds international de coopération pour Tchernobyl, dont le rôle est de financer les opérations visant à résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs restants et de démantèlement du site de Tchernobyl. Ce fonds est opérationnel depuis 2021.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions aux fonds nucléaires.

	Annonces		Annonces	
	de contributions	Nombre	de contributions	Nombre
	2022	de contributeurs	2021	de contributeurs
	en millions d'euros	2022	en millions d'euros	2021
Fonds pour la sûreté nucléaire	427	17	427	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 646	28	1 646	28
FISD d'Ignalina	791	15	781	15
FISD de Kozlodouï	1 193	10	1 184	10
FISD de Bohunice	653	8	653	8
PEDS ⁹⁶	353	12	353	12
Fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl	5	3	5	3
Fonds de restauration de l'environnement	57	7	47	7
Fonds de coopération internationale pour Tchernobyl	4	17	1	14

⁹⁵ Le « volet nucléaire » concerne des projets nucléaires dans le nord-ouest de la Fédération de Russie entièrement financés par des subventions et gérés par la BERD, sous la surveillance du Comité opérationnel nucléaire.

⁹⁶ Le PEDS comporte un volet nucléaire et un volet non nucléaire.

Les soldes de trésorerie correspondant à chacun des fonds dans le tableau ci-dessus sont gérés par la Banque pour leur compte⁹⁷.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour les audits de 2022 des fonds de coopération et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,8 million d'euros (2021 : 0,7 million)

Fonds de participations

En 2016, la Banque a créé le Fonds de participations dans le cadre de sa stratégie visant à inciter les acteurs institutionnels à investir sur le long terme dans le secteur privé des pays dans lesquels elle investit. Le Fonds de participations est un fonds à durée déterminée (12 ans) qui accorde aux investisseurs une part définie à l'avance (20 %) dans les nouvelles prises de participation directes de la BERD qui sont conformes aux critères d'éligibilité du Fonds. Ces critères d'éligibilité sont destinés à éviter que la BERD ou le Fonds de participations ne choisissent « à la carte » les investissements auxquels le Fonds participe. La BERD conserve tout au long de la durée de la prise de participation directe la propriété et le contrôle des investissements réalisés, même si elle n'en perçoit pas les avantages économiques. Dans la mesure où la Banque conserve la maîtrise des investissements, ceux-ci continuent d'être comptabilisés dans son état de situation financière.

En contrepartie du prix d'achat, le Fonds de participations reçoit de la BERD un swap sur rendement d'actions. Ce swap est comptabilisé en tant que passif financier détenu à la juste valeur par le biais du résultat net⁹⁸ à la rubrique « Autres passifs ». Il avait une valeur totale de 203 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 195 millions) pour 32 investissements autorisés. En tant qu'administrateur des investissements sous forme de prises de participation, la BERD perçoit une commission de gestion. Cette commission était de 2 millions d'euros en 2022 (2021 : 4 millions) entièrement versée au 31 décembre 2022 (comme en 2021). Trente-cinq investissements autorisés ont été réalisés depuis la création du Fonds de participations, pour un montant total de 258 millions d'euros.

33. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

Il ne s'est pas produit, après la date d'arrêté des comptes, d'événement significatif nécessitant une modification des présents états financiers. Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui nécessiteraient une modification des présents états financiers sont ceux associés à des éléments confirmant certaines conditions au 31 décembre 2022.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui indiquent des conditions survenues après la date de clôture des comptes ne donnent pas lieu à une modification des états financiers mais sont mentionnés du fait de leur importance potentielle.

Au 5 avril 2023, aucun événement significatif survenu après la date d'arrêté des comptes n'était à signaler.

Le 5 avril 2023, le Conseil d'administration a examiné ces états financiers et en a autorisé la diffusion. Ceux-ci seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

98 Le swap sur rendement d'actions ne répond pas à la définition d'un dérivé, dans la mesure où ses détenteurs sont obligés de réaliser un important investissement net.

⁹⁷ Voir note annexe 23, page 85

Responsabilité en matière d'information financière externe

Responsabilités de la Direction concernant les états financiers

Il incombe à la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et à sa filiale entièrement contrôlée, le Fonds spécial des actionnaires de la BERD (collectivement, « la Banque »), d'établir les états financiers selon les normes internationales d'information financière IFRS émises par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), non en vertu d'une loi ou réglementation, mais conformément aux dispositions des articles 24, 27 et 35 de l'Accord portant création de la Banque et de la section 13 du Règlement général de la BERD.

La Direction approuve ces états financiers uniquement si elle estime qu'ils donnent une image exacte et fidèle de la situation de la Banque et de son résultat net pour la période considérée. Dans le cadre de la préparation des états financiers, la Direction est chargée :

- de préserver les actifs de la Banque, d'autoriser les recettes et les décaissements, et d'empêcher et de détecter les fraudes et les erreurs, ainsi que les cas de non-respect des politiques et procédures internes de la BERD;
- d'identifier les lois et règlements applicables aux activités de la Banque et de veiller à ce que celle-ci les respecte;
- de veiller à ce que la Banque maintienne des livres comptables indiquant à tout moment, avec une précision suffisante, sa situation financière:
- de procéder aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur
- d'établir des états financiers donnant une image exacte et fidèle de la situation de la Banque, de son résultat net et, le cas échéant, de ses flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB.

Responsabilités de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des contrôles internes efficaces de l'information financière externe, pour une présentation et une évaluation financières conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le système de contrôles internes intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière externe, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par ses soins et sont révisées en cas de nécessité, en tenant compte de toute recommandation formulée dans ce cadre par le Service d'audit interne, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il se peut que le système de contrôles internes de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter des déclarations erronées. En outre, toute projection d'évaluation de l'efficacité concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances, ou que le degré de conformité aux principes et procédures se détériore.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit et de gestion des risques, qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit et de gestion des risques est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externe et interne rencontrent régulièrement le Comité d'audit et de gestion des risques, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit et de gestion des risques.

Évaluation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction de la Banque a évalué ses procédures de contrôle interne de l'information financière externe en 2022. Cette évaluation est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document Internal Control –Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de 2013).

L'évaluation couvre un examen des contrôles de la communication financière externe relative aux fonds spéciaux et aux autres accords portant sur des fonds mentionnés dans les notes annexes 31 et 32 du *Rapport Financier 2022*, ainsi que les plans de retraite. La portée de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans dans les états financiers de la Banque, plutôt qu'aux procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

Déclaration de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

Sur la base de cette évaluation, la Direction déclare que, au 31 décembre 2022, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport Financier 2022*.

Odile Renaud-Basso

Présidente

Banque européenne pour la reconstruction et le développement Londres 5 avril 2023 SOHA ELTURKY

Soha El-Turky

Vice-Présidente, Finance et Directrice financière

Rapport de certification indépendant

À l'attention du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

On se reportera à la version en anglais des états financiers, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.

Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

On se reportera à la version en anglais des états financiers consolidés, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.

Notes

Contrôle de gestion

Pete Furneaux Gordon Jones Vincent Ju

Rédaction

Bianca Beks Gemma Fry Helen Valvona

Conception graphique et gestion de l'impression

Daniel Kelly

Traduction

Sylvie Kepez Francis Labrousse

Soutien à la traduction

Valérie Lher

Relecture d'épreuves

Loïc Chabanol

Coordination de la traduction

Natalia Binert

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Cette autorisation écrite doit être obtenue avant le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit.

Dans le présent rapport, les termes et les noms utilisés pour renvoyer à des entités géographiques ou territoriales, des regroupements et des entités politiques et économiques, ne constituent pas et ne sauraient être interprétés comme une position, une validation, une acceptation ou l'expression d'une opinion, expresse ou implicite, par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou ses membres concernant le statut de tout pays, territoire, groupement et entité, ou la délimitation de ses frontières, ou sa souveraineté.

Les références aux intitulés de poste ou aux fonctions s'entendent pour toute personne indépendamment de son identité de genre.

Photographie de couverture : © EBRD, Gettyimages

Imprimé écologiquement au Royaume-Uni par Pureprint, société certifiée CarbonNeutral® respectant une chaîne de contrôle FSC® et dotée d'un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 prévoyant un recyclage de plus de 99 % de l'ensemble des déchets secs.

Le Rapport financier 2022 est imprimé sur Galerie Satin, papier certifié FSC® provenant de sources responsables. Une vérification est ainsi assurée tout au long d'une chaîne de contrôle, de l'arbre issu d'une forêt bien gérée jusqu'au document final produit dans l'imprimerie.

1523 Rapport financier 2022 (F/30)





